

SOMMAIRE

1- STATISTIQUES (déc. 2012)....Page 1

- ▶ Données climatiques
- ▶ Chiffres-clés
- ▶ Ventes de GPL en France
- ▶ Installations neuves propane
- ▶ Vente de véhicules particuliers neufs
- ▶ Baromètre du GPL carburant
- ▶ Connexions au site cfbp.fr

2- ACTUALITÉS TECHNIQUES & RÉGLEMENTAIRESPage 6

- ▶ Accord multilatéral M255 relatif au contrôle périodique des bouteilles de butane/propane en acier soudé
- ▶ Décret relatif à la consignation et à la gestion des déchets de bouteilles de gaz
- ▶ Sécurité des installations gaz : nouvelle version de la norme NF P45-500
- ▶ Publication du décret relatif à la consigne et à la gestion des déchets de bouteilles de gaz

4- PRESSE..... Page 10

- ▶ Déchets : Bouteilles de gaz : la pression retombe
- ▶ Vitogaz inaugure son réseau de gaz propane de la ville

1 STATISTIQUES (Décembre 2012)

▶ DONNÉES CLIMATIQUES ⁽¹⁾:

	DECEMBRE-2012	DECEMBRE-2011
Température moyenne	6°6	7°6
Nombre de jours ouverts	20	22
Degrés-jours du mois	325,5	296,8
Coefficient de rigueur	0,885	0,807
Degrés-jours cumulés	1 971,8	1 645,0

(1) Source : CPDP – Comité professionnel du pétrole (Bulletin mensuel)

Méthode de correction climatique mise en place en octobre 2011 :

- période trentenaire 1981-2010 ;
- température-seuil uniforme depuis 1970 et pour toutes les énergies de 17 °C ;
- relevés de température effectués dans 22 stations météorologiques, soit une par région métropolitaine.

▶ Chiffres-clés GPL Décembre 2012

> Total Ventes « vrac » déc 2012 vs déc 2011 : + 7,8 %

> Total Ventes « conditionné » déc 2012 vs déc 2011 : - 7,8 %

> Total Ventes « GPL carburant stations » déc 2012 vs déc 2011 : - 12,5 %

**Comité Français du
Butane et du Propane**

8, terrasse Bellini

92807 PUTEAUX CEDEX

contact@cfbp.fr

www.cfbp.fr

N° SIRET : 784 855 033 00063

► VENTES DE GPL EN France (en tonnes) : adhérents du CFBP

	MOIS			CUMUL ANNEE		
	déc-2012	déc-2011	Variation	déc-2012	déc-2011	Variation
BUTANE						
conditionné	27 238	29 997	- 9,2 %	289 824	299 860	- 3,3 %
vrac	4 442	5 491	- 19,1 %	69 970	73 321	- 4,6 %
s/total Butane	31 680	35 488	- 10,7 %	359 794	373 181	- 3,6 %
PROPANE						
conditionné	10 992	11 268	- 2,4 %	132 907	133 818	- 0,7 %
Condi/carburant	4 741	5 337	- 11,2 %	65 555	68 357	- 4,1 %
s/total conditionné	15 733	16 605	- 5,3 %	198 462	202 175	- 1,8 %
Vrac carburant	2 289	2 625	- 12,8 %	32 097	33 781	- 5,0 %
Vrac 0/6 T	93 679	83 997	+ 11,5 %	684 562	664 646	+ 3,0 %
Vrac 6/12 T	16 288	16 628	- 2,0 %	128 711	125 703	+ 2,4 %
Vrac 12/80 T	27 947	25 653	+ 8,9 %	231 452	214 328	+ 8,0 %
Vrac 0/80 T	137 914	126 278	+ 9,2 %	1 044 725	1 004 677	+ 4,0 %
Vrac > 80 T	25 709	23 885	+ 7,6 %	289 432	279 705	+ 3,5 %
Réseau canalisé	7 871	7 006	+ 12,3 %	53 185	50 895	+ 4,5 %
Sous-total vrac	173 783	159 794	+ 8,8 %	1 419 439	1 369 058	+ 3,7 %
Sous-total propane	189 516	176 399	+ 7,4 %	1 617 901	1 571 233	+ 3,0 %
GPLc / Stations	8 350	9 545	- 12,5 %	115 296	126 503	- 8,9 %
Total conditionné	42 971	46 602	- 7,8 %	488 286	502 035	- 2,7 %
Total vrac	178 225	165 285	+ 7,8 %	1 489 409	1 442 379	+ 3,3 %
TOTAL	229 546	221 432	+ 3,7 %	2 092 991	2 070 917	+ 1,1 %
Dont carburant	15 380	17 507	- 12,1 %	212 948	228 641	- 6,9 %

► **INSTALLATIONS NEUVES GAZ PROPANE (source : Qualigaz)**

Régions	MOIS			CUMUL ANNEE		
	Déc-2012	Déc-2011	variation	Déc-2012	Déc-2011	variation
Alsace	4	8	- 50%	109	173	- 37%
Aquitaine	38	61	- 38%	359	403	- 11%
Auvergne	18	23	- 22%	138	174	- 21%
Basse-Normandie	15	33	- 55%	225	243	- 7%
Bourgogne	11	48	- 77%	147	176	- 16%
Bretagne	21	23	- 9%	330	269	+ 23%
Centre	23	122	- 81%	327	360	- 9%
Champagne-Ardenne	4	11	- 64%	80	75	+ 7%
Corse	4	1		104	109	- 5%
Franche-Comté	8	29	- 72%	160	190	- 16%
Haute-Normandie	16	22	- 27%	188	204	- 8%
Ile-de-France	22	14	+ 57%	167	93	+ 80%
Languedoc-Roussillon	19	23	- 17%	149	188	- 21%
Limousin	14	21	- 33%	157	122	+ 29%
Lorraine	10	13	- 23%	122	142	- 14%
Midi-Pyrénées	26	52	- 50%	262	358	- 27%
Nord-Pas-de-Calais	12	12	+ 0%	141	201	- 30%
Pays de la Loire	22	42	- 48%	429	338	+ 27%
Picardie	36	35	+ 3%	212	206	+ 3%
Poitou-Charentes	9	15	- 40%	196	152	+ 29%
Provence-Alpes Côte d'Azur	25	25	+ 0%	292	328	- 11%
Rhône-Alpes	32	77	- 58%	492	570	- 14%
TOTAL	389	710	- 45%	4 786	5 074	- 6%

► VENTES DE VEHICULES PARTICULIERS NEUFS EN FRANCE PAR ENERGIE (source : 3A)

Energies	Mois				Cumul			
	Déc-2012	Déc-2011	Variation Déc-12/ Déc-11	PdM	Déc-2012	Déc-2011	Variation cumul Déc-12/ Déc-11	PdM
Gazole	114 552	137 264	- 16,5%	73,0%	1 384 597	1 595 804	- 13,2%	73,7%
Essence	41 535	47 578	- 12,7%	26,5%	471 278	573 520	- 17,8%	25,1%
GPL	73	222	- 67,1%	0,0%	1 910	11 874	- 83,9%	0,1%
Hybride	98	1 434	- 93,2%	0,1%	8 107	12 888	- 37,1%	0,4%
Superéthanol	355	720	- 50,7%	0,2%	7 341	6 556	+ 12,0%	0,4%
GNV	7	6	+ 16,7%	0,0%	152	170	- 10,6%	0,0%
Electrique	231	530	- 56,4%	0,1%	5 663	2 630	+ 115,3%	0,3%
TOTAL	156 851	187 754	- 16,5%	100%	1 879 048	2 203 442	- 14,7%	100%

► BAROMETRE MENSUEL DU GPL CARBURANT : moyenne de décembre 2012 (*)

Le carburant le moins cher à la pompe : 0,88 euro TTC le litre



(*) Source : MEDDTL

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-prix-de-vente-moyens-des.html>

Nombre de visites sur les 3 derniers mois

	Nombre de visites
Oct 2012	17 711
Nov 2012	16 493
Déc 2012	15 837

Nombre de visites sur l'année 2012



5 premiers points d'entrée sur le site sur les 3 derniers mois

	Oct 2012	Nov 2012	Déc 2012
1- Accueil	22,7 %	23,6 %	25,8 %
2- Carte stations GPL	9,0 %	8,5 %	9,7 %
3- Caractéristiques générales des GPL	11,6 %	12,1 %	11,3 %
4- Offre des constructeurs	5,7 %	4,8 %	5,6 %
5- Atouts du GPL carburant	7,7 %	7,8 %	7,8 %

► Accord multilatéral M255 relatif au contrôle périodique des bouteilles de butane/propane en acier soudé

A la demande de l'Italie qui en était le pays initiateur, l'accord multilatéral M255 a été signé par la France le 15 janvier 2013 après avoir reçu un avis favorable de la Sous-commission « Autorisations, Dérogations et Accords Multilatéraux » de la CITMD (Commission interministérielle du transport des matières dangereuses). Cet accord dispense les bouteilles de butane/propane de la vérification intérieure de contrôle périodique.

■ Rappel du contexte :

Les bouteilles de butane/propane ont toujours été dispensées de vérification intérieure de contrôle périodique par les réglementations française et italienne du fait de la non-corrosivité du produit. Cependant, pour les bouteilles fabriquées conformément à une Directive européenne, c'est la réglementation internationale qui s'applique et donc l'ADR (Accord pour le transport international de marchandises dangereuses) qui ne prévoit pas d'exemption pour les butane/propane.

L'ADR prévoit cependant que deux pays peuvent s'entendre pour appliquer des dispositions différentes de celles de l'ADR en signant un accord multilatéral.

Le CFBP s'est donc rapproché de son homologue italien, l'Assoliquidi, afin de proposer le texte de cet accord.

Les deux pays ayant validé ce projet, les bouteilles de butane/propane européennes distribuées en France et en Italie sont dispensées de vérification intérieure de contrôle périodique jusqu'au 31 décembre 2017.

Cette période sera mise à profit pour obtenir une modification de l'ADR sur ce point.

Les premières bouteilles européennes exploitées par les adhérents du CFBP qui arrivent à échéance de contrôle périodique cette année pourront donc être contrôlées comme les bouteilles construites conformément à la réglementation française :

- vérification extérieure,
- épreuve hydraulique,
- contrôle du robinet/de la valve

VOIR PAGE SUIVANTE LE TEXTE DE L'ACCORD MULTILATERAL (EN ANGLAIS)

o.barberis@cfbp.fr

MULTILATERAL AGREEMENT M255

according to section 1.5.1 of ADR
concerning periodic inspection of LPG welded steel cylinders

- 1) This agreement concerns the periodic inspection of reliable welded steel cylinders for the carriage of Liquefied Petroleum Gas (LPG) of UN 1011, UN 1075, UN 1965, UN 1969 or UN 1978.
- 2) By derogation from the provisions of 6.2.3.5.1 of ADR, at the time of periodic inspection, LPG welded steel cylinders filled in accordance with EN 1439:2008 are exempted from the check of the internal conditions of the pressure receptacle required in 6.2.1.6.1 (b) of ADR.
- 3) This agreement only applies to cylinders filled with LPG of high quality with very low potential contamination. This is deemed to be fulfilled, if only LPG conforming to the corrosion contaminants level of ISO 9162:1989, is filled in.
- 4) This agreement shall be valid until 31st December 2017 for the carriage on the territories of those ADR Contracting Parties signatory to this agreement. If it is revoked before then by one of the signatories, it shall remain valid until the above mentioned date only for the carriage on the territories of those ADR Contracting parties signatory to this agreement which have not revoked it.

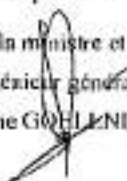
Paris, 15th January 2013.

The competent authority for ADR in France

Pour le ministre et par délégation :

L'ingénieur général des mines

Jérôme GOHLER



La norme NF P45-500 définit les modalités de réalisation du diagnostic de sécurité des installations intérieures de gaz, à usage domestique, réalisé lors de la vente d'un bien immobilier à usage d'habitation. Tour d'horizon des modifications opérées par et pour les professionnels et particuliers.

En application de l'arrêté du 24 août 2010 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz, la nouvelle version de la norme publiée en janvier 2013 précise le rôle des différents acteurs concernés (opérateur de diagnostic, distributeur de gaz, donneur d'ordre, syndic de copropriétés, bailleur social, client de l'installation) ainsi que les éléments à faire figurer dans le rapport de visite.

Le diagnostic a pour objet d'établir un état de l'installation intérieure de gaz afin d'évaluer les risques pouvant compromettre la sécurité des personnes, de rendre opérante une clause d'exonération de la garantie du vice caché, en application de l'article 17 de la loi n° 2003-08 du 3 janvier 2003 modifié par l'ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005.

En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

Suivre les critères de la norme permet de :

- garantir le travail des opérateurs de diagnostic en simplifiant et en clarifiant chaque fois que possible le processus de diagnostic ;
- améliorer la lisibilité et la compréhension des points de contrôle de manière à limiter le plus possible leur interprétation ;
- maintenir la sécurité des utilisateurs des installations intérieures de gaz à un haut niveau ;
- mettre à jour les références réglementaires et les définitions normalisées.

■ Quelles nouveautés par rapport à la norme publiée en avril 2009 ?

La version 2013 de la norme NF P45-500 ajuste le traitement des DGI signalés pour les installations alimentées par bouteille(s) propane et butane, pour lesquelles l'information du distributeur n'est plus nécessaire.

Les principales autres modifications portent sur :

- l'abaissement des valeurs seuil de monoxyde de carbone pour les appareils raccordés ;
- l'anomalie 32c (VMC gaz) et sa procédure de gestion spécifique élaborée en concertation avec les distributeurs de gaz. Elle permet d'établir et de clarifier les responsabilités respectives des opérateurs de diagnostic, des distributeurs de gaz, des syndic d'immeubles, des bailleurs sociaux et des clients de l'installation. La création de cette anomalie s'est traduite par l'ajout d'un nouvel article 7.4, de la révision de l'article C.27 (Fiche de contrôle N°32 bis – VMC gaz) et l'intégration de dispositions spécifiques dans les annexes F et G.
- le traitement des DGI signalés pour les installations alimentées par bouteille(s) de gaz ;
- l'ajout de la référence aux dispositions de l'arrêté du 25 avril 2012 modifiant l'arrêté du 2 août 1977 modifié, par anticipation, dont l'objectif est l'interdiction à termes des robinets munis d'about porte caoutchouc non démontable et des tubes souples à base de caoutchouc sur les installations alimentées par réseaux ;
- la mise à jour du modèle de rapport de visite de l'état de l'installation de gaz (Annexe E).

Sa mise en application prévue au 1^{er} juin 2013 nécessitera la publication de son arrêté de reconnaissance ministérielle ainsi que la modification de l'arrêté du 24 août 2010 contenant en annexe le modèle de rapport de visite.

jb.jarry@cfbp.fr

Pour commander la norme NF P45-500 « Installations de gaz situées à l'intérieur des bâtiments d'habitation - État des installations intérieures de gaz – Diagnostic » édition 12 janvier 2013
<http://www.boutique.afnor.org/normes>

Le décret n° 2012-1538 du 28 décembre 2012 relatif à la mise en place d'une consigne ou d'un système de reprise équivalent des bouteilles de gaz destinées à un usage individuel et à la gestion des déchets de bouteilles de gaz a été publié au Journal officiel du 30 décembre 2012.

La mise en place d'une consigne ou d'un système équivalent de reprise des bouteilles de gaz par les metteurs sur le marché est généralisée afin que ces derniers accroissent la performance de la collecte des bouteilles rechargeables de gaz et favorisent leur réutilisation. Cette filière couvre les bouteilles rechargeables de gaz liquéfiés, comprimés et dissous destinées aux ménages et à leurs déchets. Il s'agit principalement des bouteilles de gaz utilisées pour la cuisson des aliments ou pour le chauffage, des bouteilles d'oxygène médical destinées aux patients soignés à domicile ainsi que des bouteilles d'acétylène pour les activités de bricolage des ménages.

Les professionnels mettant ces bouteilles sur le marché doivent, d'une part, mettre en place un système de consigne ou un système équivalent de reprise et, d'autre part, pour la gestion des déchets de ces bouteilles de gaz, mettre en place un système individuel de collecte approuvé par les pouvoirs publics ou adhérer à un éco-organisme agréé.

Les metteurs sur le marché doivent informer les utilisateurs des modalités du système de consigne ou de reprise équivalent qu'ils ont mis en place, notamment de la localisation des points où les utilisateurs peuvent restituer leurs bouteilles de gaz après usage. Ils doivent mettre en place un dispositif de collecte des déchets de bouteilles de gaz couvrant tout le territoire national de manière adaptée à chaque zone. Le ministre chargé de l'environnement ou le préfet, selon les cas, peuvent infliger des sanctions administratives pour non-respect de ces obligations.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000026863961&dateTexte=&categorieLien=id>



4 DANS LA PRESSE

> Déchets : Bouteilles de gaz : la pression retombe

Environnement-Magazine – janvier-février 2013

> Vitogaz inaugure son réseau de gaz propane de la ville

Ouest France – 11 janvier 2013

• ENJEUX

Déchets

Bouteilles de gaz, la pression retombe

Après plusieurs mois de silence radio, la parution du décret sur la mise en place d'une filière REP sur les bouteilles de gaz lève enfin les doutes des acteurs.



Les bouteilles de gaz passant à travers les mailles du consignage avec remboursement à la déchèterie des collectivités

propane (CFBP) lors du colloque Filières et recyclage de l'Ademe, en octobre dernier. Depuis, le décret 2012-1538 sur les obligations des acheteurs est paru au JO du 30 décembre 2012. La filière a donc démarré le 1^{er} janvier.

Les acteurs découvrent les moyens retenus pour favoriser le retour des bouteilles aux metteurs sur le marché. Jusque-là, ces derniers avaient l'obligation de reprendre les bouteilles qu'ils commercialisent et ne remboursaient la consigne que sur présentation du bulletin de consignation. Devenue un argument de marketing, la consigne avait perdu toute son efficacité, et de nombreuses bouteilles se retrouvaient dans les déchèteries. Combien ? Nul ne le sait.

Pour y remédier, les deux premières versions du décret prévoyaient le remboursement de la moitié de la valeur de la consigne en l'absence du bulletin. Une mesure applaudie par le Cercle national du recyclage, qui y voyait le moyen de freiner l'arrivée des bouteilles en déchèteries. Mais qui a disparu dans la version finale

car « cela aurait pu favoriser le vol », plaide Joël Pedessac, directeur général du CFBP. Au final, le ministère a décidé que le montant de la consigne sera remboursé intégralement en présence du bulletin de consignation, laissant les modalités de remboursement en cas de perte à l'appréciation de chaque metteur en marché.

Pour les producteurs, « le problème ne concerne que 1 % des 60 millions de bouteilles mises sur le marché », rassure Joël Pedessac. Il plaide pour une meilleure communication vers leurs clients et la mise en place de tournées intégrant les déchèteries. « Cela se met en place », assure le directeur général du CFBP jusqu'à la fin de l'année dernière, soit les collectivités organisaient elles-mêmes le transport (souvent, du fait de la réglementation ADR) vers un point de collecte, soit elles se tournaient vers les metteurs en marché. Désormais, les frais supportés par les collectivités devront être pris en charge par les propriétaires des bouteilles. Pour sa part, Butagaz a transmis une procédure à toutes les déchèteries et se déplace gratuitement à partir de dix bouteilles. Si tous les opérateurs adoptaient la même ligne, ces installations devraient donc être en capacité de stocker 60 bouteilles, au risque d'être soumises au régime d'autorisation des ICPE. ■

Alain Coria

Contacts

► Ademe, Adeline Péllet, adeline.pellet@ademe.fr
► Amorce, Nicolas Garnier, nli : 04 72 74 09 77
► CFBP, Joël Pedessac, nli : 01 41 97 02 60
► Peritem, Sophie Gillet, nli : 01 40 55 12 88

Un taux de 99 % de bouteilles de gaz réutilisées : voilà un efficace système de consignation datant des années 1930. Cependant, le 1 % qui échappe au système de collecte des gaziers se révèle un casse-tête pour les collectivités, qui les récupèrent dans leurs déchèteries. Les différentes parties prenantes se sont attelées à la mise en place d'une filière de collecte, complémentaire de la consignation et financée par les metteurs en marché. Un dossier facile à boucler, à en croire les interventions du ministère de l'Écologie et du Comité français du butane et du

L'avis de Nicolas Garnier, délégué général d'Amorce

« Un révélateur de la fuite des REP »

« Le cas des bouteilles de gaz est révélateur du risque de multiplication des REP sur mesure, comme pour les cartouches d'encre, les emballages de médicaments, et peut-être demain les extracteurs ou les fosses de dégrais. Or ces dispositifs sont généralement moins contraignants et souvent performants. Nous aurions préféré que les bouteilles de gaz soient incluses dans le REP sur les déchets dangereux, gérée par un éco-organisme unique. Nous craignons que les résultats soient décevants – il n'y a d'ailleurs pas d'objectifs chiffrés – et que les collectivités soient forcées de recourir au glissement orphelin. Nous serions donc intéressés à la performance du dispositif et à la prise en charge du glissement collecté par les déchèteries. »



Vitogaz inaugure son réseau de gaz propane de la ville

Vitogaz inaugure la mise en service de son premier réseau et délégation de service public de gaz propane sur la commune de Lanvollon.

Le CCIR municipal peut conclure son accord pour la réalisation d'un réseau gaz sur la commune. Puis, par délégation de service public, il confie au Syndicat d'équipement d'électricité (SEDE) la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement du réseau gaz de la ville de Lanvollon. Le SEDE a ainsi choisi, après appel d'offres, la société Vitogaz pour réaliser le réseau et l'approvisionnement.

« Au terme de trois mois de travaux, orchestrés par Vitogaz, la desserte gazière de la commune est à présent effective, avec plus de 3 km de réseau reliant deux réservoirs de 10 tonnes à ses 1 700 administrés et à ses équipements publics qui vont enfin pouvoir bénéficier en permanence de tous les avantages de l'énergie gaz », indique Philippe Lecomte, responsable communication à Vitogaz.

« La constitution de ce réseau renforce notre entreprise en ce qui concerne sa maîtrise opérationnelle de la chaîne de valeur sur le distribution gazier », explique Philippe Sully, directeur général délégué de



Les deux réservoirs de gaz propane de Lanvollon alimentent le réseau communal à proximité du terrain des sports.

Vitogaz.

À Lanvollon, le nombre de raccordements atteint la cinquantaine. « Ça dépasse déjà les objectifs, grâce, en partie, à l'effort commercial consenti par Vitogaz qui a raccordé gratuitement au réseau la première vague d'abonnés. »

La cérémonie d'inauguration se déroulera, mercredi 16 janvier, à 11 h, à la salle Armor-Argoat, en présence de François Morvan, maire, et de

Jean Guibert, président du syndicat départemental d'électricité des Côtes-d'Armor. Tous les Lanvollonnais y sont conviés.

■ Vœux du maire

La cérémonie des vœux de François Morvan, maire, aura lieu samedi 13 janvier, à 10 h 30, salle Armor-Argoat. Toute la population y est conviée.

SOMMAIRE

1- STATISTIQUES (janv. 2013)....Page 1

- ▶ Données climatiques
- ▶ Chiffres-clés
- ▶ Ventes de GPL en France
- ▶ Installations neuves propane
- ▶ Baromètre du GPL carburant
- ▶ Connexions au site cfbp.fr

2- ACTUALITÉS TECHNIQUES & RÉGLEMENTAIRESPage 5

- ▶ Communiqué de presse du CFBP concernant les dispositifs de terrasse
- ▶ Les Journées de l'énergie : 29 au 31 mars 2013
- ▶ Transition énergétique : six instances participent au débat national sur la transition énergétique

4- PRESSE..... Page 12

- ▶ Les terrasses parisiennes pourront encore se chauffer au gaz – Le Figaro du 11 février 2013
- ▶ Dacia remplace le Duster essence par une motorisation essence/GPL pour le même prix – Autoactu.com du 8 février 2013

1 STATISTIQUES (janvier 2013)

▶ DONNÉES CLIMATIQUES ⁽¹⁾:

	JANVIER-2013	JANVIER-2012
Température moyenne	4°1	6°1
Nombre de jours ouverts	22	22
Degrés-jours du mois	402,3	338,0
Coefficient de rigueur	1,039	0,873
Degrés-jours cumulés	402,3	338,0

(1) Source : CPDP – Comité professionnel du pétrole (Bulletin mensuel)

Méthode de correction climatique mise en place en octobre 2011 :

- période trentenaire 1981-2010 ;
- température-seuil uniforme depuis 1970 et pour toutes les énergies de 17 °C ;
- relevés de température effectués dans 22 stations météorologiques, soit une par région métropolitaine.

▶ Chiffres-clés GPL Janvier 2013

- > Total Ventes « vrac » janvier 2013 vs janvier 2012 : + 11,4 %
- > Total Ventes « conditionné » janvier 2013 vs janvier 2012 : + 0,4 %
- > Total Ventes « GPL carburant stations » janvier 2013 vs janvier 2012 : - 7,7 %

**Comité Français du
Butane et du Propane**

8, terrasse Bellini

92807 PUTEAUX CEDEX

contact@cfbp.fr

www.cfbp.fr

N° SIRET : 784 855 033 00063

► VENTES DE GPL EN France (en tonnes) : adhérents du CFBP

	MOIS			CUMUL ANNEE		
	janv-2013	janv-2012	Variation	janv-2013	janv-2012	Variation
BUTANE						
conditionné	25 351	25 293	+ 0,2 %	25 351	25 293	+ 0,2 %
vrac	5 317	6 417	- 17,1 %	5 317	6 417	- 17,1 %
s/total Butane	30 668	31 710	- 3,3 %	30 668	31 710	- 3,3 %
PROPANE						
conditionné	10 887	10 549	+ 3,2 %	10 887	10 549	+ 3,2 %
Condi/carburant	5 202	5 452	- 4,6 %	5 202	5 452	- 4,6 %
s/total conditionné	16 089	16 001	+ 0,5 %	16 089	16 001	+ 0,5 %
Vrac carburant	2 545	2 692	- 5,5 %	2 545	2 692	- 5,5 %
Vrac 0/6 T	97 137	85 302	+ 13,9 %	97 137	85 302	+ 13,9 %
Vrac 6/12 T	18 215	15 722	+ 15,9 %	18 215	15 722	+ 15,9 %
Vrac 12/80 T	30 349	27 278	+ 11,3 %	30 349	27 278	+ 11,3 %
Vrac 0/80 T	145 701	128 302	+ 13,6 %	145 701	128 302	+ 13,6 %
Vrac > 80 T	28 813	26 183	+ 10,0 %	28 813	26 183	+ 10,0 %
Réseau canalisé	8 527	7 814	+ 9,1 %	8 527	7 814	+ 9,1 %
Sous-total vrac	185 586	164 991	+ 12,5 %	185 586	164 991	+ 12,5 %
Sous-total propane	201 675	180 992	+ 11,4 %	201 675	180 992	+ 11,4 %
GPLc / Stations	8 878	9 618	- 7,7 %	8 878	9 618	- 7,7 %
Total conditionné	41 440	41 294	+ 0,4 %	41 440	41 294	+ 0,4 %
Total vrac	190 903	171 408	+ 11,4 %	190 903	171 408	+ 11,4 %
TOTAL	241 221	222 320	+ 8,5 %	241 221	222 320	+ 8,5 %
Dont carburant	16 625	17 762	- 6,4 %	16 625	17 762	- 6,4 %

► INSTALLATIONS NEUVES GAZ PROPANE (source : Qualigaz)

Régions	MOIS			CUMUL ANNEE		
	Janv-2013	Janv-2012	variation	Janv-2013	Janv-2012	variation
Alsace	1	21	- 95%	1	21	- 95%
Aquitaine	28	35	- 20%	28	35	- 20%
Auvergne	10	7	+ 43%	10	7	+ 43%
Basse-Normandie	33	38	- 13%	33	38	- 13%
Bourgogne	8	14	- 43%	8	14	- 43%
Bretagne	36	28	+ 29%	36	28	+ 29%
Centre	14	29	- 52%	14	29	- 52%
Champagne-Ardenne	3	5	- 40%	3	5	- 40%
Corse	1	1		1	1	
Franche-Comté	8	8	+ 0%	8	8	+ 0%
Haute-Normandie	15	13	+ 15%	15	13	+ 15%
Ile-de-France	12	7	+ 71%	12	7	+ 71%
Languedoc-Roussillon	5	9	- 44%	5	9	- 44%
Limousin	7	9	- 22%	7	9	- 22%
Lorraine	16	14	+ 14%	16	14	+ 14%
Midi-Pyrénées	24	35	- 31%	24	35	- 31%
Nord-Pas-de-Calais	7	7	+ 0%	7	7	+ 0%
Pays de la Loire	20	20	+ 0%	20	20	+ 0%
Picardie	11	13	- 15%	11	13	- 15%
Poitou-Charentes	13	16	- 19%	13	16	- 19%
Provence-Alpes Côte d'Azur	24	56	- 57%	24	56	- 57%
Rhône-Alpes	50	41	+ 22%	50	41	+ 22%
TOTAL	346	426	- 19%	346	426	- 19%

► BAROMETRE MENSUEL DU GPL CARBURANT : moyenne de janvier 2013 (*)

Le carburant le moins cher à la pompe : 0,89 euro TTC le litre



(*) Source : MEDDTL

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-prix-de-vente-moyens-des.html>

► CONNEXIONS AU SITE cfbp.fr

Nombre de visites sur les 3 derniers mois

	Nombre de visites
Nov 2012	16 493
Déc 2012	15 837
Janv 2013	18 063

5 premiers points d'entrée sur le site sur les 3 derniers mois

	Nov 2012	Déc 2012	Janvier 2013
Accueil	23,6 %	25,8 %	29,2 %
Caractéristiques générales des GPL	12,1 %	11,3 %	13,7 %
Carte stations GPL	8,5 %	9,7 %	6,9 %
Atouts du GPL carburant	7,8 %	7,8 %	7,1 %
Offre des constructeurs	4,8 %	5,6 %	4,1 %

2 ACTUALITES TECHNIQUES & REGLEMENTAIRES

► Communiqué de presse du CFBP concernant les dispositifs de terrasse

Les dispositifs de chauffage au gaz à nouveau autorisés sur les terrasses parisiennes

Paris, le 06 février 2013 – Le Tribunal administratif de Paris a annulé l'interdiction des dispositifs de chauffage au gaz sur les terrasses parisiennes par jugement en date du 24 janvier 2013, indiqué le Comité Français du Butane et du Propane (CFBP).

Cette décision de justice marque l'annulation des dispositions DG.6 et 3.3.2 de l'arrêté du 6 mai 2011 du maire de Paris, dispositions relatives à l'interdiction des dispositifs de chauffage au gaz des terrasses à Paris.

Selon les termes du jugement, l'interdiction décidée par la Mairie de Paris reposait essentiellement sur des impératifs de développement durable considérant de façon arbitraire qu'un chauffage électrique est sur ce plan meilleur qu'un chauffage au gaz. Après examen du dossier et notamment d'une étude de l'ADEME, le Tribunal a considéré ne pas disposer d'élément permettant de justifier un traitement différencié entre les dispositifs de chauffage au gaz et à l'électricité.

Le CFBP rappelle que toutes les énergies, à l'exception des énergies renouvelables, émettent du CO₂ lors de leur production et/ou de leur consommation. Dans le cadre d'une stratégie globale de développement durable et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le choix d'une énergie doit prendre en compte l'ensemble des émissions, de la production à la consommation, le type d'usage et sa saisonnalité. En outre, les périodes de pointe de consommation imposent de solliciter rapidement des moyens de production d'électricité parfois très émetteurs en CO₂ ou d'importer une électricité très carbonée.

Parmi les énergies fossiles, les GPL et le gaz naturel sont les moins polluants et les plus faiblement émetteurs de CO₂ sans effet négatif dû à la saisonnalité. De plus, la combustion de ces gaz ne génère aucune émission de particules et très peu de NOx.

Ainsi, rien ne justifie une différence de traitement entre les installations de chauffage électrique et au gaz, que ce soit en matière de développement durable ou en termes de sécurité.

Voir également la partie « Presse » de ce Bulletin.

► Les Journées de l'énergie : 29 au 31 mars 2013

Sur le modèle des journées du Patrimoine, les journées de l'énergie sont des journées portes ouvertes qui ont pour objectif de permettre aux Français de se rendre compte concrètement de ce que signifie produire, transporter et distribuer de l'énergie.

Organisées dans le cadre du débat sur la transition énergétique, elles auront lieu en ouverture de la semaine du développement durable (prévue du 1^{er} au 7 avril et dont le thème sera cette année la transition énergétique).

- Acteurs concernés : entreprises de l'énergie et collectivités.
- Cibles : Groupes scolaires et grand public.
- Objectif : permettre aux groupes scolaires et aux Français de découvrir les lieux, initiatives et acteurs énergétiques de leur région.
- Comment participer ? Vous pouvez dès à présent vous inscrire sur le site du développement durable.
- La clôture des inscriptions aura lieu le 11 mars à 18 heures.

Contact :

Direction de la communication – Ministère du de l'Ecologie,
du Développement durable et de l'Energie
Fanny de MONTMAGNER, chef de projets campagnes : 01 40 81 78 43
Lola VAN DEN BERG : 01 40 81 76 34

Pour plus d'informations :

- Voir pages suivantes la charte d'organisation des journées portes ouvertes de l'énergie
- Voir le site web <http://www.transition-energetique.gouv.fr/participer/journees-lenergie-du-29-au-31-mars-2013>
- Au CFBP, contacter Emilie Coquin
e.coquin@cfbp.fr



Charte d'organisation

Journées de l'énergie - 29 au 31 mars

Du 29 au 31 mars 2013, le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie organise les 1^{ères} journées de l'énergie, l'un des grands rendez-vous du débat sur la transition énergétique, en ouverture de la semaine du Développement durable.

Les entreprises de l'énergie et les collectivités sont invitées à ouvrir les portes de leurs installations au grand public le vendredi 29, samedi 30 et dimanche 31 mars 2013. Ce seront des opérations portes ouvertes comparables à des journées du patrimoine de l'énergie.

Le vendredi et le week-end pour permettre aussi bien aux groupes scolaires de réaliser des sorties pédagogiques et également offrir aux Français l'opportunité de découvrir des lieux, des initiatives et les acteurs de l'énergie de leur région.

Trois jours dédiés à la transition énergétique donnant aux Français la possibilité de visiter des bâtiments, installations qui leur sont fermés habituellement. Visiter des lieux d'exception, participer à des animations pour les petits comme pour les grands sont autant d'occasions pour permettre aux Français de mieux comprendre les questions d'énergie et d'entrer de plein pied dans le débat national sur la transition énergétique.

1/ Quel type de manifestation organiser lors de ces Journées portes ouvertes ?

- Des visites de sites
- Des visites de bâtiments témoins
- Accueil de scolaires
- Des animations pédagogiques
- Des expositions
- Des conférences débats,
- Des projections de films...

2/ Comment inscrire son projet ?

L'inscription se fait en 3 étapes sur le site :

www.semainedudeveloppementdurable.gouv.fr

- Je crée mon compte.

Se créer un compte permet d'enregistrer définitivement la fiche structure. Grâce à mon identifiant et mon mot de passe, j'enregistrerai simplement la fiche de mon nouveau projet lors ma prochaine connexion.

Attention : l'identifiant et le mot de passe ne permettent pas de revenir sur la fiche projet ultérieurement. Une fois enregistrée, elle est envoyée au ministère pour validation.

- **Je remplis ma fiche structure.**

La fiche structure correspond aux informations propres à ma structure (entreprise, collectivité, association, écoles etc.) et à mon contact en tant que porteur de projet. C'est à cette adresse que sera envoyé le lot d'affiches SDD 2013.

- **Je remplis 1 fiche pour 1 projet.**

La fiche projet correspond aux informations propres au projet enregistré.
1 fiche projet = 1 projet enregistré et labellisé = 1 lot d'affiches envoyé !

Nous vous conseillons de vous inscrire le plus en amont possible afin de bénéficier d'un maximum de visibilité dans notre programme des manifestations en ligne.

Vous recevrez par mail la confirmation de l'inscription de votre projet, sous 7 jours maximum. La clôture des inscriptions aura lieu **lundi 11 mars 2013 18h**.

3/ Quels sont les critères de sélection ?

Organiser une ou plusieurs journées portes ouvertes, pendant un ou plusieurs jour(s) du 29 au 31 mars :

- en faveur de la transition énergétique
- à destination du grand public
- à but non lucratif

4/ Pourquoi inscrire son projet ?

- **Une visibilité nationale**

Le site SDD référence chacune de vos manifestations ! Les internautes peuvent alors, en un simple clic, prendre connaissance et participer aux projets que vous avez enregistrés. Vous bénéficiez aussi des relations presse conduites par le ministère pour cette opération.

- **Un kit de communication**

Vous recevrez par voie postale un lot d'affiche (40 X 60) courant du mois de mars. Vous le recevrez à l'adresse de votre structure, en fonction votre date d'inscription.

Vous pourrez télécharger sur le site un kit de communication (logo officiel, bannières web, affiches...).

5/ Qui contacter ?

Direction de la communication – Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie

Fanny de MONTMAGNER, chef de projets campagnes : 01 40 81 78 43

Lola VAN DEN BERG : 01 40 81 76 34

Marine BURBAN : à compléter

Dans la perspective de l'ouverture du débat national sur la transition énergétique, Delphine BATHO, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, a organisé le 29 novembre 2012 une réunion consacrée aux modalités d'organisation.

Elle a à cet égard indiqué : « *il n'y aura pas de sujet tabou, toutes les idées pourront s'exprimer* ». La ministre de l'Ecologie a ainsi présenté les différents organes qui assureront « *le bon déroulement du débat* ». Au total, ce sont six instances qui prendront part au débat national sur la transition énergétique :

■ **Le Comité de pilotage** composé de six « *Sages* », désignés par le gouvernement, devra garantir le pluralisme du débat, soumettre des questions au Conseil national et encourager la participation du plus grand nombre.

■ **Le Conseil national** du débat, appelé aussi le « *Parlement du débat* », composé de sept collègues de 16 membres (Etat, syndicats, employeurs, ONG environnementales, associations de consommateurs, élus locaux et parlementaires), fixera les grandes orientations du débat, le calendrier et procèdera à des auditions publiques. A l'issue du processus, il formulera des recommandations et actera les désaccords.

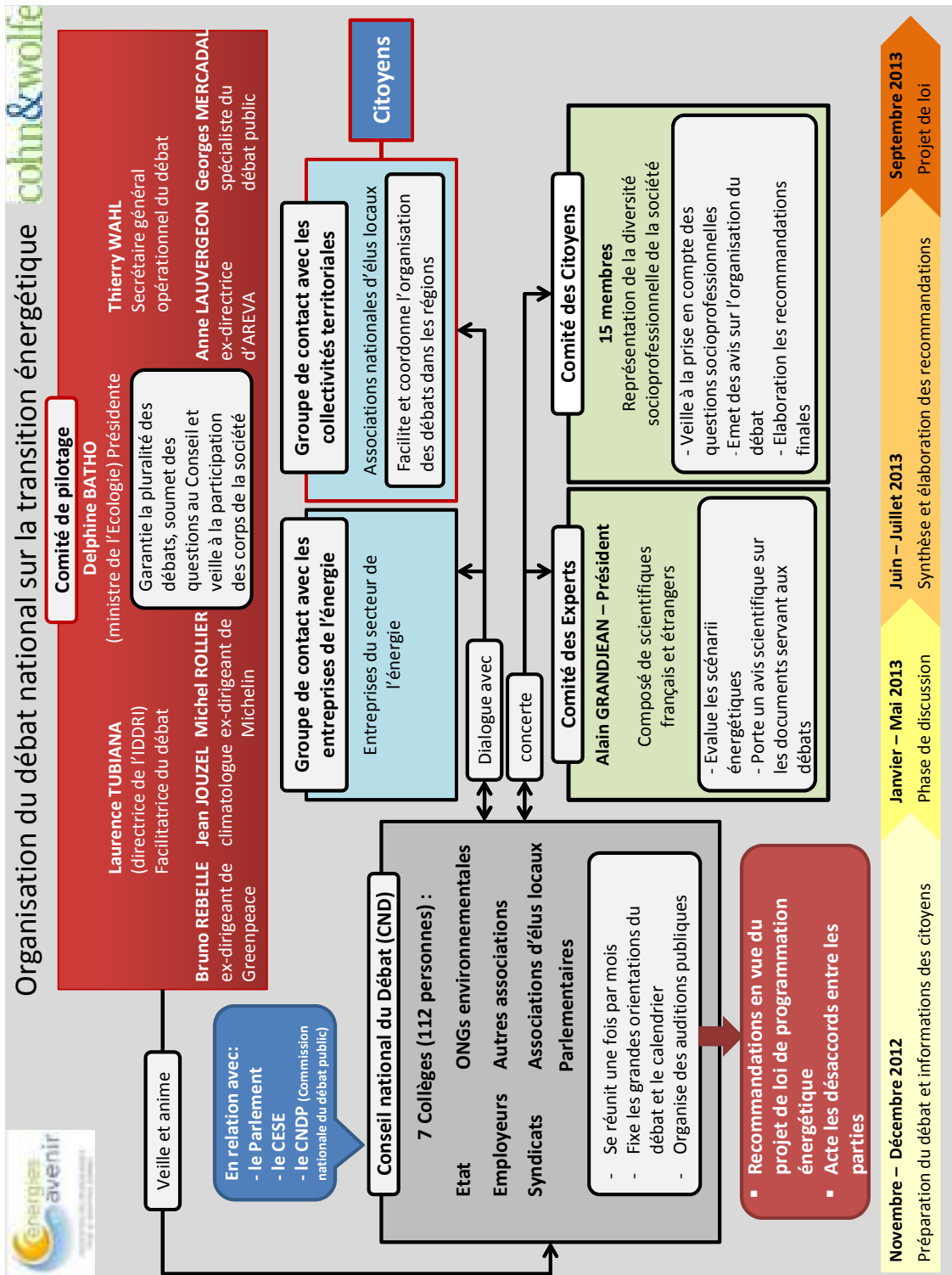
■ **Le Comité des experts**, composé de scientifiques français ou étrangers, comparera notamment les scénarii nationaux et internationaux disponibles à l'horizon 2025 et 2050. Il sera présidé par l'économiste Alain GRANDJEAN, membre de la Fondation Nicolas Hulot.

■ **Le Comité citoyen** aura pour fonction de représenter la diversité socio-professionnelle de la société et devra veiller à la prise en compte de ses questionnements. Les quinze membres de ce comité seront tirés au sort sur les listes électorales, comme l'avait proposé la Fondation Nicolas Hulot.

■ Enfin, les deux dernières instances sont des groupes de contact : **le groupe de contact des collectivités**, rassemblera les associations nationales d'élus locaux et aura pour but de faciliter et de coordonner l'organisation des débats dans les régions. Le second, **le groupe de contact avec les entreprises de l'énergie**, assurera un dialogue avec ce secteur, notamment sur les coûts des différentes options.

Voir pages suivantes l'organigramme et le calendrier du débat sur la transition énergétique.

Contact au CFBP : e.coquin@cfbp.fr



Calendrier du débat national sur la transition énergétique

Les objectifs

→ Définir une transition énergétique économiquement et écologiquement pertinente, et la plus juste socialement, pour atteindre l'objectif gouvernemental d'abaisser la part du nucléaire dans notre mix énergétique de 75% à 50% en 2025 et de mettre aux normes énergétiques 1 million de logements par an, dont 500 000 rénovations.

Les grandes questions

- Comment aller vers la sobriété et l'efficacité énergétiques ?
- Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique en 2025 ?
- Quels coûts et quel financement de la transition énergétique ?
- Quels choix en matière d'énergies renouvelables et des nouvelles technologies de l'énergie et quelle stratégie de développement industriel et territorial ?

Phase 1 : Novembre – Décembre 2012

Comité des experts et Comité citoyen consultés par le Conseil national du débat

Phase de pédagogie et d'information des citoyens

Objectif : établir un socle commun d'information et de connaissance sur la base de scénarii énergétique rigoureux

Participation des grands médias nationaux et régionaux

Phase 2 : Janvier – Mai 2013

Groupes de contact entreprises de l'énergie et collectivités territoriales font part des résultats des débats au CND

Phase de participation grand public

Grande discussion publique avec consultation des citoyens en région

Ouverture d'un site internet dédié

Organisation au niveau national et régional de séminaires, débats et auditions publics, forums citoyens, etc.

Phase 3 : Juin – Juillet 2013

Clôture du débat par le Comité de Pilotage et le Conseil national du débat

Phase de synthèse et d'élaboration de recommandations

Synthèse par le Conseil national du débat des propositions issues du débat public

Communication au Gouvernement
des recommandations issues du débat en vue de la rédaction du projet de loi de programmation énergétique

Présentation du projet de loi de programmation énergétique

Septembre 2013



4 DANS LA PRESSE

> **Les terrasses parisiennes pourront encore se chauffer au gaz**

Le Figaro – 11 février 2013

> **Dacia remplace le Duster essence par une motorisation essence/GPL pour le même prix**

Autoactu.com – 8 février 2013

Les terrasses parisiennes pourront encore se chauffer au gaz

L'interdiction des parasols chauffants,
prévue en mai, a été annulée par la justice.

JEAN-BERNARD LITZLER

RESTAURATION Les braseros, chauffeferettes et autres parasols au gaz ont gagné un sursis sur les terrasses parisiennes. Le nouveau règlement relatif aux étalages et terrasses à Paris, qui doit entrer en vigueur en mai 2013, prévoyait notamment l'interdiction des bâches fermées en plastique et l'utilisation de chauffage au gaz. Cette dernière disposition s'appuyait principalement sur une argumentation écologique estimant que le recours à l'électricité était moins polluant.

Le tribunal administratif de Paris ne l'a pas entendu de cette oreille, puisqu'il a annulé cette disposition par un jugement rendu fin janvier. Pour le tribunal,

Ce n'est peut-être qu'un sursis car la Ville va faire appel de cette décision

la Ville n'a pas justifié suffisamment la différence de traitement entre les dispositifs de chauffage au gaz et à l'électricité. En effet, même si les appareils électriques n'émettent aucun CO₂ directement, la production de cette électricité peut s'avérer polluante. Une étude de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) mise en avant par les défenseurs du gaz, montre ainsi qu'en période de pointe, pour obtenir 1 kWh de chauffage électrique, on émet entre 500 et 600 grammes de CO₂.

C'est plus du double des valeurs affichées pour les chauffages au gaz dans ces mêmes conditions (274 grammes pour le butane et 234 grammes pour le gaz naturel).

« C'est une victoire pour la profession



Une minorité des 10 000 à 12 000 terrasses de la capitale n'est pas chauffée. SEBASTIEN SORIANO/LE FIGARO

et aussi un peu pour moi-même, se réjouit Marcel Benezet, président des cafés, bars, brasseries du Synhorcat, qui s'est battu contre cette mesure. Avec un hiver froid comme celui que nous avons actuellement, EDF aurait d'ailleurs des soucis si nous devions tous passer à l'électricité. »

Les cafetiers, dont la plupart ne se sont pas pressés pour se débarrasser de leurs parasols chauffants au gaz, ont donc eu raison d'attendre. Mais ce n'est peut-être qu'un sursis, puisque la Ville a rapidement fait savoir qu'elle ferait appel de la décision du tribunal administratif. D'ailleurs, sous la pression des écologistes, l'idée pourrait être de proscrire purement et simplement ces chauffages qui, selon eux, réchauffent inutilement la rue. En attendant, la nouvelle taxe qui devait toucher les chauffages de terrasses électriques sera sans doute appliquée à leurs homologues au gaz. ■

Comité Français - COMITE FRANCAIS

Dacia remplace le Duster essence par une motorisation essence/GPL pour le même prix

Proposée à prix identique au modèle essence qu'elle remplace, cette offre GPL sur le Duster pourrait relancer en France un segment dont les volumes se sont effondrés après la suppression de la prime de 2 000 euros depuis 2011, l'écart de prix à la pompe restant un atout pour ce carburant alternatif.

Après être montée à 3,3% du marché en 2010 notamment grâce aux ventes de Sandero GPL, les ventes de véhicules à bicarburant essence/GPL se sont totalement effondrées en France (0,5% du marché en 2011, 0,1% en 2012) à la suite de la suppression de la prime GPL de 2 000 euros (à partir des commandes de 2011) compensée du surcoût à l'achat de cette bicarburant. Et ce en dépit du maintien d'un différentiel de prix sur le carburant et de son avantage environnemental.

La motorisation GPL reste cependant toujours priseée dans certains pays européens et notamment en Italie, ce qui peut justifier le maintien de cette offre dans le catalogue des constructeurs.

Déjà disponible sur la nouvelle Sandero (mais avec un surcoût de 700 euros), l'offre GPL est pour la première fois disponible sur le Duster (en version 4x2) équipé du moteur 1.6 16V 105 ch. Elle remplace désormais la version essence (qui n'est plus disponible à ce jour) avec un prix catalogue identique, soit 13 350 euros TTC en finition Ambiance et 14 350 euros TTC en finition Lauréate. Le montage de cette version est totalement intégré à la chaîne de fabrication, ce qui permet d'en réduire le surcoût pour le constructeur (que par ailleurs il ne répercute pas au client sur ce modèle) et d'étendre le bénéfice de la garantie 3 ans ou 100 000 km (proposé sur l'ensemble de la gamme Dacia) sur cet équipement.

Cette offre permet également à Dacia de répondre à la nouvelle grille de malus. Avec des émissions de CO₂ à 187g, le malus sur le Duster essence (1.6 16V) sera passé de 750 euros à 1 500 euros depuis le premier janvier. Sur le version GPL, les émissions homologuées de CO₂ étant de 148 g, le malus sera nul (soit une économie de 1 100 euros).

Le version essence/GPL sera donc pour la version Ambiance au prix de 13 750 euros, malus de 400 euros inclus, quand la version Diesel (130g, donc sans malus) est à partir de 14 850 euros (DCI 90) pour la même finition.

Moins cher à l'achat, le version GPL est également moins cher à l'usage. Selon le baromètre de l'usage du CFBP (Comité Français Butane Propane), le prix moyen à la pompe pour le GPL est de 0,69 euro/litre pour 1,55 euro/litre pour le SP95 (le Gazole étant à 1,35 euro/l). Le GPL se paie donc à la pompe 42% moins cher que l'essence, ce qui reste plus avantageux que l'essence malgré une surconsommation GPL (estimée autour de 27%).

Florence Lagarde

SOMMAIRE

1- STATISTIQUES (Fév. 2013)....Page 1

- ▶ Données climatiques
- ▶ Chiffres-clés
- ▶ Ventes de GPL en France
- ▶ Installations neuves propane
- ▶ Ventes de véhicules particuliers
- ▶ Baromètre du GPL carburant
- ▶ Connexions au site cfbp.fr

2- ACTUALITÉS TECHNIQUES & REGLEMENTAIRESPage 6

- ▶ Réseaux et canalisations : arrêté du 19 février 2013
- ▶ Audition publique du CFBP pour de nouvelles mobilités sereines et durables
- ▶ Le gaz et les enjeux du bâti existant : deux rénovations exemplaires

3- EN BREFPage 9

- ▶ 14^{ème} édition du Rallye Monte-Carlo des énergies
- ▶ Nouvelle publication du CFBP

4- PRESSE..... Page 11

- ▶ Débat sur le diesel : le CGBP rappelle les mérites du GPLc – BIP du 11 mars 2013
- ▶ Le propane à l'heure de la transition énergétique (itw Hervé Alibert) – La jaune et la rouge de mars 2013
- ▶ Miguel Baudouin, d'un rallye à l'autre – Le Dauphin Libéré du 20 mars 2013

Comité Français du Butane et du Propane

8, terrasse Bellini

92807 PUTEAUX CEDEX

contact@cfbp.fr

www.cfbp.fr

N° SIRET : 784 855 033 00063

1 STATISTIQUES (Février 2013)

▶ DONNÉES CLIMATIQUES ⁽¹⁾:

	FEVRIER-2013	FEVRIER-2012
Température moyenne	3°4	1°5
Nombre de jours ouverts	20	21
Degrés-jours du mois	383,9	447,8
Coefficient de rigueur	1,159	1,352
Degrés-jours cumulés	786,2	785,8

(1) Source : CPDP – Comité professionnel du pétrole (Bulletin mensuel)

Méthode de correction climatique mise en place en octobre 2011 :

- période trentenaire 1981-2010 ;
- température-seuil uniforme depuis 1970 et pour toutes les énergies de 17 °C ;
- relevés de température effectués dans 22 stations météorologiques, soit une par région métropolitaine.

▶ Chiffres-clés GPL Février 2013

> Total Ventes « vrac » février 2013 vs février 2012 : - 19,6 %

> Total Ventes « conditionné » février 2013 vs février 2012 : - 21,7 %

> Total Ventes « GPL carburant stations » février 2013 vs février 2012 : - 16,7 %

► VENTES DE GPL EN France (en tonnes) : adhérents du CFBP

	MOIS			CUMUL ANNEE		
	fév-2013	fév-2012	Variation	fév-2013	fév-2012	Variation
BUTANE						
conditionné	21 463	27 913	- 23,1 %	46 814	53 206	- 12,0 %
vrac	5 797	7 459	- 22,3 %	11 114	13 876	- 19,9 %
s/total Butane	27 260	35 372	- 22,9 %	57 928	67 082	- 13,6 %
PROPANE						
conditionné	9 991	13 082	- 23,6 %	20 878	23 631	- 11,6 %
Condi/carburant	5 186	5 810	- 10,7 %	10 388	11 262	- 7,8 %
s/total conditionné	15 177	18 892	- 19,7 %	31 266	34 893	- 10,4 %
Vrac carburant	2 579	2 811	- 8,3 %	5 124	5 503	- 6,9 %
Vrac 0/6 T	87 559	109 932	- 20,4 %	184 696	195 234	- 5,4 %
Vrac 6/12 T	16 058	20 343	- 21,1 %	34 273	36 065	- 5,0 %
Vrac 12/80 T	27 665	33 899	- 18,4 %	58 014	61 177	- 5,2 %
Vrac 0/80 T	131 282	164 174	- 20,0 %	276 983	292 476	- 5,3 %
Vrac > 80 T	26 411	32 655	- 19,1 %	55 224	58 838	- 6,1 %
Réseau canalisé	8 407	9 782	- 14,1 %	16 934	17 596	- 3,8 %
Sous-total vrac	168 679	209 422	- 19,5 %	354 265	374 413	- 5,4 %
Sous-total propane	183 856	228 314	- 19,5 %	385 531	409 306	- 5,8 %
GPLc / Stations	7 473	8 976	- 16,7 %	16 351	18 594	- 12,1 %
Total conditionné	36 640	46 805	- 21,7 %	78 080	88 099	- 11,4 %
Total vrac	174 476	216 881	- 19,6 %	365 379	388 289	- 5,9 %
TOTAL	218 589	272 662	- 19,8 %	459 810	494 982	- 7,1 %
Dont carburant	15 238	17 597	- 13,4 %	31 863	35 359	- 9,9 %

► **INSTALLATIONS NEUVES GAZ PROPANE (source : Qualigaz)**

Régions	MOIS			CUMUL ANNEE		
	Fév-2013	Fév-2012	variation	Fév-2013	Fév-2012	variation
Alsace	1	14	- 935%	2	35	- 94%
Aquitaine	12	21	- 43%	40	56	- 29%
Auvergne	10	15	- 33%	20	22	- 9%
Basse-Normandie	15	14	+ 7%	48	52	- 8%
Bourgogne	9	6	+ 50%	17	20	- 15%
Bretagne	23	25	- 8%	59	53	+ 11%
Centre	50	12	+ 317%	64	41	+ 56%
Champagne-Ardenne	3	3	+ 0%	6	8	- 25%
Corse	2	7	- 71%	3	8	- 63%
Franche-Comté	5	9	- 44%	13	17	- 24%
Haute-Normandie	18	13	+ 38%	33	26	+ 27%
Ile-de-France	9	6	+ 50%	21	13	+ 62%
Languedoc-Roussillon	19	5	+ 280%	24	14	+ 71%
Limousin	5	5	+ 0%	12	14	- 14%
Lorraine	8	6	+ 33%	24	20	+ 20%
Midi-Pyrénées	23	9	+ 156%	47	44	+ 7%
Nord-Pas-de-Calais	12	9	+ 33%	19	16	+ 19%
Pays de la Loire	17	38	- 55%	37	58	- 36%
Picardie	16	6	+ 167%	27	19	+ 42%
Poitou-Charentes	11	10	+ 10%	24	26	- 8%
Provence-Alpes Côte d'Azur	10	4	+ 150%	34	60	- 43%
Rhône-Alpes	16	19	- 16%	66	60	+10%
TOTAL	294	256	+ 15%	640	682	- 6%

► VENTES DE VEHICULES PARTICULIERS NEUFS EN FRANCE PAR ENERGIE (source : 3A) – janv-fév 2013

Energies	Janvier				Février				Cumul à fin février			
	2013	2012	variation	PDM	2013	2012	variation	PDM	2013	2012	variation	PDM
Gazole	86419	106764	- 19,1 %	69,2 %	100321	120 004	- 16,4%	70,0%	186740	226768	- 17,7%	69,7%
Essence	34265	37988	- 9,8 %	27,5 %	38448	40556	- 5,2%	26,8%	72713	78544	- 7,4%	27,1%
GPL	25	212	- 88,2%	0,0 %	49	204	- 76,0%	0,0%	74	416	- 82,2 %	0,0%
Hybride	3730	2300	62,2 %	3,0 %	3760	1174	220,3%	2,6%	7490	3474	115,6%	2,8%
Electrique	250	311	- 19,6 %	0,2 %	648	406	59,6%	0,5%	898	717	25,2%	0,3%
Superéthanol	102	645	- 84,2 %	0,1 %	12	658	- 98,2%	0,0%	114	1303	- 91,3%	0,0%
GNV	5	0		0,0 %	17	8	112,5%	0,0%	22	8		0,0%
Autres	2	0		0,0 %	0	0		0,0%	2	0		0,0%
TOTAL	124798	148220	- 15,8 %	100 %	143255	163010	-12,1%	100%	268053	311230	- 13,9%	100,0%

► BAROMETRE MENSUEL DU GPL CARBURANT : moyenne de février 2013 (*)

Le carburant le moins cher à la pompe : 0,89 euro TTC le litre



(*) Source : MEDDE

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-prix-de-vente-moyens-des.html>

► **CONNEXIONS AU SITE cfbp.fr**

Nombre de visites sur les 3 derniers mois

	Nombre de visites
Déc 2012	15 837
Janv 2013	18 063
Février 2013	17 955

5 premiers points d'entrée sur le site sur les 3 derniers mois

	Déc 2012	Janvier 2013	Février 2013
Accueil	25,8 %	29,2 %	23,9 %
Caractéristiques générales des GPL	11,3 %	13,7 %	12,2 %
Carte stations GPL	9,7 %	6,9 %	9,2 %
Atouts du GPL carburant	7,8 %	7,1 %	8,7 %
Offre des constructeurs	5,6 %	4,1 %	4,8 %



2 ACTUALITES TECHNIQUES & REGLEMENTAIRES

► Réseaux et canalisations : publication de l'arrêté du 19 février concernant le Guichet unique

L'arrêté modificatif du 19 février 2013 paru au Journal Officiel du 9 mars 2013 encadre la certification des prestataires en géo-référencement et en détection des réseaux et met à jour certaines fonctionnalités du téléservice reseaux-et-canalisation.gouv.fr.

Les dispositions de l'arrêté se mettront en place en trois temps :

1. Dispositions d'application immédiate :

Missions du guichet unique :

► Mise à disposition par le guichet unique du fichier xml réunissant l'ensemble des données des formulaires et de la consultation, et autorisant leur traitement automatisé.

2. Dispositions applicables à partir du 1er juillet 2013 :

Zones d'emprises :

► Pour les ATU ou les DT-DICT conjointes, la surface de l'emprise ne doit pas être supérieure à 2 ha (20 000 m²).

► Pour les DT et DICT, la surface de l'emprise ne doit pas être supérieure à 20 ha (200 000 m²).

► La distance maximale entre 2 points de l'emprise ne peut excéder 20 km.

► La distance entre 2 polygones adjacents ne peut être supérieure à 50 mètres.

Informations des maires :

► Lorsqu'ils le souhaitent, les maires peuvent être informés, par mail, des consultations réalisées sur le territoire sur lequel ils sont compétents.

3. Dispositions applicables à partir du 1er janvier 2014 :

Déclarations multi communes :

► L'emprise des travaux peut être à cheval sur plusieurs communes.

Dans ce cas, le déclarant doit envoyer une déclaration à deux exploitants différents du même réseau, selon les indications données par le téléservice.

Missions du guichet unique :

► Mise à disposition, sous format électronique, des formulaires de déclaration complètement pré-remplis.

jb.jarry@cfbp.fr

Pour plus d'informations :

<http://www.laviedesreseaux.fr/vdr/Informez-vous/Actualite/DT-DICT-un-arrete-modificatif-parait-au-Journal-Officiel>

<http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr>

■ Arrêté du 19 février 2013 encadrant la certification des prestataires en géoréférencement et en détection des réseaux et mettant à jour des fonctionnalités du téléservice reseaux-et-canalisation.gouv.fr (JO du 9 mars 2013)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027150208&dateTexte=&categorieLien=id>

■ ATU : avis de travaux urgents.

■ DT : Déclaration de projet de travaux.

■ DICT : Déclaration d'intention de commencement de travaux.



► Audition publique du CFBP pour de nouvelles mobilités sereines et durables

Dans le cadre de leur rapport pour l'OPECST sur "Les nouvelles mobilités sereines et durables : concevoir des véhicules écologiques", M. Denis Baupin, député, et Mme Fabienne Keller, sénatrice, mènent une réflexion sur la place et le rôle des véhicules dans la société et sur le développement de nouvelles formes de mobilités.

Réchauffement climatique, raréfaction et dépendances aux énergies fossiles, modification des modes de vies, crise industrielle du secteur automobile..., un nombre croissant de contraintes imposent de s'interroger sur les nouvelles mobilités sereines et durables.

L'étude a pour objectif de renverser le raisonnement afin de concevoir un véhicule approprié aux besoins en mobilités des usagers et adapté aux contraintes du monde actuel.

En tant que représentant d'une énergie alternative, le CFBP a été invité à présenter ses vues et propositions pour contribuer à dessiner les mobilités de demain lors de l'audition publique du 19 mars à l'Assemblée nationale. Comment réduire les émissions polluantes ? Quelles solutions pratiques proposer aux consommateurs ? Quels sont les freins actuels au développement des carburants alternatifs et d'autres solutions ? ... ont été au cœur des échanges entre rapporteurs et représentants du monde industriel, énergétique, institutionnel et associatif.

La présentation du CFBP avait pour objectif de rappeler les qualités du GPL carburant et de proposer des solutions concrètes pour répondre aux enjeux de mobilité tout en prenant en compte les préoccupations environnementales, économiques et de santé publique.

► La contribution écrite du CFBP au débat est disponible sur le blog de l'OPECST :

http://blogs.senat.fr/nouvelles_mobilites/auditions/auditions-publiques-2/

► Voir en vidéo l'audition publique du 19 mars OPECST : « Les nouvelles mobilités sereines et durables : concevoir des véhicules écologiques » avec les interventions de Joël Pedessac, Directeur général du CFBP.

<http://www.assemblee-nationale.tv/chaines.html?media=4074&synchro=0&dossier=12>

- Table ronde 1 – Le grand enjeu de l'énergie
- Table ronde 2 – L'enjeu incontournable de la pollution
- Table ronde 3 – Quelles solutions pratiques proposer aux consommateurs ? Quels sont les freins actuels au développement des carburants alternatifs et d'autres solutions ?



► Voir le site de l'OPECST : www.senat.fr/opecst/

e.coquin@cfbp.fr

OPECST : Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques

► Le gaz et les enjeux du bâti existant : deux rénovations exemplaires

Le CFBP a présenté deux projets d'amélioration de la performance énergétique par le propane à la Convention AFG qui s'est tenue le 20 mars à Paris devant près de 200 personnes. L'objectif de cette table ronde était de dresser les enjeux de la rénovation en France en présentant des cas de réalisations concrètes et exemplaires.

■ A Saint Pellerin (Manche) et Préveranges (Cher) où sont respectivement menés les travaux de rénovation d'une salle de convivialité et d'un hôtel restaurant en agence postale, mairie et logements sociaux, l'utilisation du propane pour la production de chauffage et d'eau chaude contribuera à diviser par 4 le budget comme la consommation d'énergie et par 7 les émissions de GES et à mettre la performance énergétique au niveau des exigences du label « bâtiment basse consommation » (BBC).

Le Comité Français du Butane et du Propane s'engage aux côtés de collectivités locales afin de soutenir la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique de bâtiment où le propane apparaît comme la solution énergétique de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire la plus adaptée.

► Pour plus d'informations sur les projets :

[voir les fiches rénovation sur http://www.cfbp.fr/espace-medias/conferences-de-presse-n225](http://www.cfbp.fr/espace-medias/conferences-de-presse-n225)



e.coquin@cfbp.fr

3 En Bref

► 14ème édition du Rallye Monte-Carlo des Energies Nouvelles



Pour la 14^e édition du [Rallye Monte-Carlo des Énergies Nouvelles](#), du 20 au 24 mars 2013, huit équipages ont défendu les couleurs du [GPL carburant](#) depuis les trois villes de départ – Lugano, Clermont Ferrand et Annecy le Vieux – jusqu'à Monaco.

Cette année encore, professionnels de la filière et particuliers originaires de toute la France, de Slovénie et de Pologne se sont mobilisés pour démontrer les qualités du GPLc.

Le GPL a ainsi été à l'honneur à travers une variété de véhicules que ce soit en première ou en seconde monte : Toyota Auris Hybrid, Clio Renault Sport 200CV, Opel Corsa, Nissan Primera, Peugeot 5008, Alfa Romeo Mito.

Plus qu'un événement sportif, le Rallye Monte-Carlo des énergies nouvelles démontre la variété et l'évolution technologique constante des alternatives disponibles pour concilier mobilité et développement durable et atteindre un réel mix énergétique dans le paysage automobile français.

Les équipes GPL se sont particulièrement distinguées dans les catégories « consommation », « régularité » et « driver performance », soulignant ainsi les qualités du GPLc.

Classement 2013

- Régularité : 2^{ème} sur 83 participants
- Consommation : 6^{ème} sur 83 participants
- Driver performance : 5 véhicules GPL parmi les 20 premiers sur 83 participants
- Final combiné : 19^{ème} et 21^{ème} sur 83 participants



1-



2-



3-



4-



5-

Photo 1 : Jean-Michel Futier
Photos 2 à 5 : Jacques Darmon

Voir également un article dans la partie « Presse » de ce bulletin.

► Nouvelle publication du CFBP



Le Guide d'application technique « **Installations de stockage de GPL inférieures ou égales à 6 tonnes** » - version 2 - est disponible au CFBP, en téléchargement sur le site www.cfbp.fr (accès réservé aux adhérents) ou en vente dans la version imprimée.

Réalisé dans le cadre du GT Sécurité du CFBP, ce guide a été sélectionné par le CNPG (Centre national d'expertise des professionnels de l'énergie gaz) pour ses qualités techniques et pédagogiques.

- Référence : 517 – version 2 - édition janvier 2013
- Prix : 12 euros HT

contact@cfbp.fr



4 DANS LA PRESSE

> **Débat sur le diesel : le CFBP rappelle les mérites du GPLc**

BIP – Bulletin de l'industrie pétrolière – 11 mars 2013

> **Le Propane à l'heure de la transition énergétique (avec Hervé Alibert)**

La jaune et la rouge – mars 2013

> **Miguel Baudoin, d'un rallye à l'autre**

Le Dauphiné Libéré – 20 mars 2013

FRANCE

Débat sur le Diesel : le CFBP rappelle les mérites du GPLc

En plein débat sur l'impact sanitaire de la diésélisation du parc automobile français, le Comité français du butane et du propane rappelle que « le GPL peut contribuer à améliorer la qualité de l'air », en apportant « une réponse efficace et concrète en matière de mobilité propre, puisqu'il n'émet pas de particules lors de sa combustion, peu de NOx et moins de CO₂ que l'essence et le gazole ». Le CFBP observe d'ailleurs qu'en Pologne et en Italie, les qualités du GPLc continuent de convaincre les usagers : ainsi, en Pologne, on comptait 2 615 000 véhicules GPL en circulation à fin 2012, soit près de 6 % d'augmentation du parc sur 2011 ; en Italie, on a dénombré l'an dernier 304 126 nouveaux véhicules roulant au GPL, soit une augmentation de près de 80 % par rapport à 2011. « Sur la même période, en France, le marché s'est exclusivement orienté vers les véhicules diesel (78 % des ventes), laissant peu de place aux véhicules GPL (1 600 immatriculations) », déplore le Comité professionnel (voir aussi en page « L'endroit du débat »).

VIE DES ENTREPRISES

ÉNERGIES

Le propane à l'heure de la transition énergétique

ÉNERGIES & GAZ



Hervé Allibert, Directeur
Général de Totalgaz

Explications avec Hervé Allibert, directeur général de Totalgaz.

EN BRIEF

Le GPL en France c'est : 4 % de l'énergie primaire consommée ; 49 GW de puissance disponible à toute heure ; un marché de plus de 2 millions de tonnes ; 11 millions de clients dans 36 000 communes.

Entrée en vigueur de la réglementation Thermique 2012 est en revanche une décision politique de nature à passer votre activité ?

C'est en effet une réglementation qui peut se transformer en opportunité pour le GPL. En divisant par trois la limite de consommation d'énergie primaire pour les bâtiments neufs, ce qui correspond à un maximum de 50 kWh par mètre carré, la RT 2012 rend le propane plus attractif. En effet celui-ci ne souffre aucune perte d'énergie entre l'énergie primaire et l'énergie « au compteur » alors que l'électricité est dans un rapport de 2,5 à 1. Le propane devrait donc retrouver sa juste place dans le marché du bâtiment. Il reste néanmoins un gros travail d'information à faire auprès des constructeurs et des bureaux d'étude pour les sensibiliser aux nombreux avantages du propane.

Avez-vous pris d'autres mesures en dehors de cette campagne d'information ?

Oui, nous développons depuis plusieurs années des réseaux de gaz propane en délégations de service publics. Les maires renforcent ainsi l'attractivité de leur commune et offrent une alternative à l'électricité. Un réseau de gaz est un outil important d'aménagement du territoire et il contribue au respect des règles de la RT 2012 pour la construction de bâtiments publics et pour les particuliers. Aujourd'hui 26 000 communes n'ont pas accès au gaz naturel et les maires sont de plus en plus inquiets de la capacité des réseaux électriques existants à faire face à l'augmentation de la demande électrique. Le propane représente donc une solution particulièrement attractive. Totalgaz a équipé en réseau, en quelques années, une cinquantaine de communes et nous comptons bien poursuivre nos efforts. Mais nous avons aussi développé des offres combinées propane et solaire qui permettent de répondre à l'obligation d'introduire une énergie renouvelable dans les nouvelles constructions et nous proposons prochainement un système permettant tout à la fois de

mesurer et de réguler les consommations des différentes énergies présentes dans un bâtiment, qu'il soit public ou privé.

L'innovation semble capitale pour vous...

C'est une nécessité car nous sommes sur un marché extrêmement compétitif. En 2012, nous avons conçu et commercialisé une bouteille très innovante : la Sheba 4, très facilement transportable et dotée d'un système de roulettes original et fonctionnel. L'an dernier, nous avons fait travailler de jeunes étudiants ingénieurs pour imaginer de nouvelles utilisations et de nouveaux développements pour cette bouteille. Cette année nous allons lancer une vaste opération de déploiement de distributeurs automatiques de bouteilles de gaz. Le consommateur pourra ainsi avoir accès, 24 heures sur 24, à sa bouteille. L'innovation est, comme vous le voyez, un des piliers de Totalgaz, mais sans oublier deux autres dimensions fondamentales, la satisfaction du client et la sécurité, valeur essentielle de l'entreprise. Nous avons d'ailleurs toujours dit que « Totalgaz ne commercialise pas du GPL mais un usage sécurisé du gaz ».

DIO EXPRESS

Diplômé de l'ENI, Hervé Allibert est entré dans le groupe Total en 1983. Après plusieurs postes dans le secteur des lubrifiants, en France et à l'étranger, il devient en 2002 directeur du développement commercial Afrique & Moyen-Orient de Total Raffinage-Marketing. En 2007, il est nommé directeur Afrique de l'Est de Total Raffinage-Marketing puis, quatre ans plus tard directeur Développement Marketing de TRM. Hervé Allibert est directeur général de Totalgaz depuis 2012.

Comment se porte aujourd'hui le marché des GPL ?

Après une année 2011 difficile durant laquelle le marché français a chuté de près de 10 %, la reprise est en effet très légère en 2012. Plusieurs phénomènes se sont en effet conjugués : une climatologie peu favorable avec un coefficient de régime de 0,99 pour l'année, des cours du propane et du butane qui sont restés à des niveaux élevés sur la seconde moitié de l'année, et l'impact du ralentissement économique sur les demandes de l'industrie. Chacun de ces facteurs pèse évidemment sur les trois grands marchés du GPL, le résidentiel, chauffage, cuisson et production d'eau chaude, le professionnel qui regroupe l'industrie et l'agriculture et l'automobile avec le GPL carburant.

Et ce marché des GPL carburants, comment s'est-il comporté ?

Le marché du GPL-c est estimé à 200 000 véhicules soit moins de 1 % du parc automobile. Ce marché a connu en 2011 et surtout en 2012 une forte croissance avec la mise en place du bonus écologique. Il faut rappeler qu'autre avantage compétitif pour les automobilistes, le GPL-c permet d'introduire un peu de diversité énergétique dans les transports avec un bilan CO₂ favorable et une réduction significative des polluants locaux (pas d'émission de particules lors de la combustion et moins d'inertion de NOx). Pour développer cette filière et la rendre visible, il faut donc porter d'un million 500 000 véhicules, d'où la nécessité de la soutenir. Totalgaz peut faire face à une augmentation forte de la demande puisqu'environ 500 stations-service à nos marques, sur l'ensemble du pays, sont équipées pour distribuer ce produit.

07C**Alba-la-Romaine****Miguel Baudouin, d'un rallye à l'autre**

Il a quinze rallyes de Monte-Carlo au compteur et roule au quotidien au GPL avec son Opel corsa de 1200cm3 et 58ch. Cet amoureux de la vitesse va s'engager dans son 6e rallye Monte-Carlo des énergies nouvelles. Miguel Baudouin participe à cette épreuve de régularité et d'économie d'énergie avec le team **CFBP** équipe du Comité français du butane et du propane qui a engagé six voitures et dont son copilote, Jacques Darmon fait partie. Son système de régularité a été installé par Joël Teston, un expert en la matière. Miguel Baudouin pilotera une Opel Corsa de 58 ch. Miguel Baudouin pilotera une Opel Corsa de 58 ch. On est loin des 300 ch de sa Mitsubishi qu'il utilise pour le Monte-Carlo. Pour la prochaine édition qui se déroule à partir de demain et jusqu'à dimanche, l'épreuve propose un découpage permettant aux concurrents d'effectuer un nombre supérieur d'épreuves de régularité. L'équipière bien se classer parmi le top ten de ce rallye à l'arrivée à Monaco. : o

SOMMAIRE

1- STATISTIQUES (Mars 2013)....Page 1

- Données climatiques
- Chiffres-clés
- Ventes de GPL en France
- Installations neuves propane
- Ventes de véhicules particuliers
- Baromètre du GPL carburant
- Connexions au site cfbp.fr

2- ACTUALITÉS TECHNIQUES & REGLEMENTAIRESPage 6

- Contribution du CFBP à la 3^{ème}
période des CEE (2014-2016)

3- EN BREFPage 7

- Nouvelle édition du Cahier
technique professionnel « Réservoirs
sous talus » de l'AFIAP

4- AGENDA DU CFBP.....Page 8

- Le CFBP au salon BATIenergie le 28
mai 2013

5- PRESSE..... Page 11

- Premier catalogue connectique de
Primagaz – Esprit camping-car d'avril
2013
- Visite d'entreprise – Dans les
coulisses du fabricant de bouteilles et
citernes de gaz – Dernières nouvelles
d'Alsace du 18 avril 2013

Comité Français du Butane et du Propane

8, terrasse Bellini

92807 PUTEAUX CEDEX

contact@cfbp.fr

www.cfbp.fr

N° SIRET : 784 855 033 00063

1 STATISTIQUES (Mars 2013)

► DONNÉES CLIMATIQUES ⁽¹⁾:

	MARS-2013	MARS-2012
Température moyenne	6°3	10°2
Nombre de jours ouverts	21	22
Degrés-jours du mois	328,8	208,0
Coefficient de rigueur	1,223	0,773
Degrés-jours cumulés	1115,0	993,7

(1) Source : CPDP – Comité professionnel du pétrole (Bulletin mensuel)

Méthode de correction climatique mise en place en octobre 2011 :

- période trentenaire 1981-2010 ;
- température-seuil uniforme depuis 1970 et pour toutes les énergies de 17 °C ;
- relevés de température effectués dans 22 stations météorologiques, soit une par région métropolitaine.

► Chiffres-clés GPL Mars 2013

> Total Ventes « vrac » mars 2013 vs mars 2012 : + 0,8 %

> Total Ventes « conditionné » mars 2013 vs mars 2012 : - 0,7 %

> Total Ventes « GPL carburant stations » mars 2013 vs mars 2012 : - 12,2 %

► VENTES DE GPL EN France (en tonnes) : adhérents du CFBP

	MOIS			CUMUL ANNEE		
	mars-2013	mars-2012	Variation	mars-2013	mars-2012	Variation
BUTANE						
conditionné	21 916	21 612	+ 1,4 %	68 730	74 818	- 8,1 %
vrac	5 296	6 505	- 18,6 %	16 410	20 381	- 19,5 %
s/total Butane	27 212	28 117	- 3,2 %	85 140	95 199	- 10,6 %
PROPANE						
conditionné	10 760	10 701	+ 0,6 %	31 638	34 332	- 7,8 %
Condi/carburant	5 476	6 099	- 10,2 %	15 864	17 361	- 8,6 %
s/total conditionné	16 236	16 800	- 3,4 %	47 502	51 693	- 8,1 %
Vrac carburant	2 594	3 072	- 15,6 %	7 718	8 575	- 10,0 %
Vrac 0/6 T	91 000	95 609	- 4,8 %	275 696	290 843	- 5,2 %
Vrac 6/12 T	14 941	12 741	+ 17,3 %	49 214	48 806	+ 0,8 %
Vrac 12/80 T	24 172	20 847	+ 15,9 %	82 186	82 024	+ 0,2 %
Vrac 0/80 T	130 113	129 197	+ 0,7 %	407 096	421 673	- 5,3 %
Vrac > 80 T	24 628	23 239	+ 6,0 %	79 852	82 077	- 2,7 %
Réseau canalisé	8 474	7 755	+ 9,3 %	25 408	25 351	+ 0,2 %
Sous-total vrac	165 809	163 263	+ 1,6 %	520 074	537 676	- 3,3 %
Sous-total propane	182 045	180 063	+ 1,1 %	567 576	589 369	- 3,7 %
GPLc / Stations	8 213	9 354	- 12,2 %	24 564	27 948	- 12,1 %
Total conditionné	38 152	38 142	- 0,7 %	116 232	126 511	- 8,1%
Total vrac	171 105	169 768	+ 0,8 %	536 484	558 057	- 3,9 %
TOTAL	217 470	217 534	- 0,0 %	677 280	712 516	- 4,9 %
Dont carburant	16 283	18 525	- 12,1 %	48 146	53 884	- 10,6 %

► INSTALLATIONS NEUVES GAZ PROPANE (source : Qualigaz)

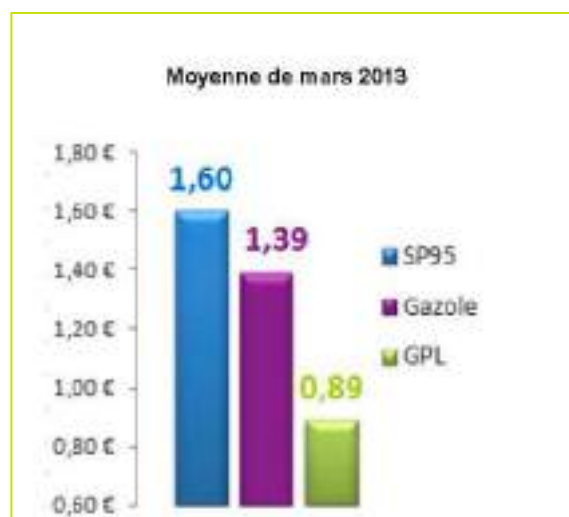
Régions	MOIS			CUMUL ANNEE		
	Mars-2013	Mars-2012	variation	Mars-2013	Mars-2012	variation
Alsace	3	6	- 50%	5	41	- 88%
Aquitaine	31	16	+ 94%	71	72	- 1%
Auvergne	6	6	+ 0%	26	28	- 7%
Basse-Normandie	5	18	- 72%	53	70	- 24%
Bourgogne	4	7	- 43%	21	27	- 22%
Bretagne	56	18	+ 211%	115	71	+ 62%
Centre	30	17	+ 76%	94	58	+ 62%
Champagne-Ardenne	5	10	- 50%	11	18	- 39%
Corse	0	1	- 100%	3	9	- 67%
Franche-Comté	21	3	+ 600%	34	20	+ 70%
Haute-Normandie	2	18	- 89%	35	44	- 20%
Ile-de-France	8	6	+ 33%	29	19	+ 53%
Languedoc-Roussillon	37	18	+ 106%	61	32	+ 91%
Limousin	6	6	+ 0%	18	20	- 10%
Lorraine	1	4	- 75%	25	24	+ 4%
Midi-Pyrénées	17	19	- 11%	64	63	+ 2%
Nord-Pas-de-Calais	11	22	- 50%	30	38	- 21%
Pays de la Loire	27	49	- 45%	64	107	- 40%
Picardie	4	11	- 64%	31	30	+ 3%
Poitou-Charentes	7	29	- 76%	31	55	- 44%
Provence-Alpes Côte d'Azur	35	48	- 27%	69	108	- 36%
Rhône-Alpes	22	47	- 53%	88	107	- 18%
TOTAL	338	379	- 11%	978	1 061	- 8%

► VENTES DE VEHICULES PARTICULIERS NEUFS EN FRANCE PAR ENERGIE (source : 3A) – mars 2013

Energies	Mars				Cumul à fin mars			
	2013	2012	variation	PDM	2013	2012	variation	PDM
Gazole	113 996	145 201	- 21,5 %	68,7 %	300 736	371 969	- 19,2%	69,3%
Essence	45 689	49 229	- 7,2 %	27,6 %	118 402	127 773	- 7,3%	27,3%
GPL	234	249	- 6,0%	0,1 %	308	665	- 53,7 %	0,1%
Hybride	4 510	2 053	119,7 %	2,7 %	12 000	4 353	175,7%	2,8%
Electrique	1 350	483	179,5 %	0,8 %	2 248	1 200	87,3%	0,5%
Superéthanol	22	555	- 96,0 %	0,0 %	136	1 858	- 92,7%	0,0%
GNV	28	4	600,0 %	0,0 %	50	12	316,7 %	0,0%
Autres	0	0		0,0 %	2	0		0,0%
TOTAL	165 829	197 774	- 16,2 %	100,0 %	433 882	507 830	- 14,6%	100,0%

► BAROMETRE MENSUEL DU GPL CARBURANT : moyenne de mars 2013 (*)

Le carburant le moins cher à la pompe : 0,89 euro TTC le litre



(*) Source : MEDDE

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-prix-de-vente-moyens-des.html>

► **CONNEXIONS AU SITE cfbp.fr**

Nombre de visites sur les 3 derniers mois

	Nombre de visites
Janv 2013	18 063
Février 2013	17 955
Mars 2013	19 637

5 premiers points d'entrée sur le site sur les 3 derniers mois

	Janvier 2013	Février 2013	Mars 2013
Accueil	29,2 %	23,9 %	22,3 %
Caractéristiques générales des GPL	13,7 %	12,2 %	11,4 %
Carte stations GPL	6,9 %	9,2 %	9,7 %
Atouts du GPL carburant	7,1 %	8,7 %	8,0 %
Offre des constructeurs	4,1 %	4,8 %	5,9 %

► Contribution du CFBP à la 3^{ème} période des CEE (2014-2016)

Dans le cadre de la concertation sur le lancement de la troisième période des Certificats d'Économies d'Énergie, le CFBP a fait part de sa contribution à la Direction Générale Énergie et Climat (DGEC) le 15 avril 2013.

À ce titre, afin que le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie reste un système équilibré, vertueux et incitatif ayant vocation à limiter les consommations d'énergie tout en préservant l'équilibre entre les filières, le CFBP a proposé :

- De limiter l'augmentation de l'objectif pour les entreprises de moins de 1000 salariés.

En effet, alors que le gisement devient de plus en plus difficile à capter et que les opérations standards les plus utilisées sont menacées de suppression, notre industrie ne peut pas soutenir une augmentation de l'objectif porté à 600 TWh cumac.

Afin de garantir la pérennité de la filière, il est donc nécessaire de stabiliser l'objectif de la 3^{ème} période au niveau de la seconde pour les entreprises de moins de 1000 salariés.

L'atteinte de cet objectif stabilisé sur la 2^{ème} période serait alors acceptable sous condition du maintien des opérations standards existantes au 31/12/2012.

En dernier recours, le CFBP propose d'envisager l'exclusion des « petites énergies » prévue par la directive efficacité énergétique.

- De s'assurer que l'exclusion de certains acteurs pour des questions de taille d'entreprise et de simplification de gestion du dispositif ne génère pas de distorsion de concurrence entre énergies.

L'obligation d'objectifs de CEE de la filière fioul étant désormais portée par les metteurs à la consommation, ces derniers auront des coûts de collecte et de traitement des CEE moins élevés que les PME du secteur des GPL. À ce titre, il est nécessaire de s'assurer que ce dispositif ne générera pas de distorsion de concurrence entre énergies et notamment entre GPL et fioul.

- D'élargir l'assiette des actions éligibles à toutes les opérations qui génèrent des économies d'énergies (y compris celles devenues réglementaires).

En effet, qu'ils soient réglementaires ou non, du moment qu'ils sont réalisés par anticipation sous l'impulsion des obligés, ces travaux génèrent des économies d'énergie et ont donc toute leur place dans le dispositif des CEE.

- De prévoir a minima un délai de 6 mois entre la parution au JO et la date d'application des textes réglementaires fixant le cadre de la 3^{ème} période.

Étant donné l'enjeu financier et les risques encourus par les fournisseurs d'énergie - 20 €/MWh_{cumac} en cas de manquement – il est nécessaire de préparer les textes réglementaires bien en amont de leur application.

Un délai de 6 mois entre la parution au JO et la date d'application des textes réglementaires semble ajusté à la situation et au risque.

y.lintz@cfbp.fr

3 En Bref

► Nouvelle édition du Cahier technique professionnel « Réservoirs sous talus » de l'AFIAP

La nouvelle édition du Cahier technique professionnel « Réservoirs sous talus » de l'AFIAP est disponible.

Approuvée par la décision du bureau de la sécurité des équipements industriels (BSEI) n° 13-028 du 21 mars 2013, la nouvelle version du cahier technique professionnel « applicable aux réservoirs sous talus destinés au stockage de gaz inflammables liquéfiés » est officialisée.

Le domaine d'application du CTP a été étendu aux réservoirs de moins de 120 m³ et aux réservoirs construits selon les textes de 1943 pour ce qui concerne leur suivi en service.

Le nouveau CTP traite également des dispositions applicables aux réservoirs CE qui sont mis sous talus après avoir été exploités en situation aérienne et des règles spécifiques aux interventions notables ou non avec ou sans détalutage.

Un groupe de travail, imposé par la décision du BSEI n°13-028 et piloté par le CFBP, sera constitué pour suivre le retour d'expérience (REX) de ce CTP. Un bilan de ce REX sera présenté tous les deux ans à la DGPR.

h.francois@cfbp.fr

(Voir décision BSEI n°13-028 parue au BO MEDDE du 10 avril 2013 en pages suivantes)

[AFIAP : Association française des ingénieurs en appareils à pression]

Prévention des risques

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de la prévention des risques

Décision BSEI n° 13-028 du 21 mars 2013 relative à la reconnaissance
d'un cahier technique professionnel pour le contrôle en service des réservoirs sous talus
NOR : DEVP1306275

(Texte non paru au Journal officiel)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu le décret n° 99-1046 du 13 décembre 1999 modifié relatif aux équipements sous pression, notamment son article 27 ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2000 modifié relatif à l'exploitation des équipements sous pression ;

Vu la circulaire DM-T/P n° 26290 du 30 juillet 1993 relative à l'application de la réglementation des appareils à pression de gaz aux réservoirs sous talus destinés au stockage de gaz inflammables liquéfiés ;

Vu le cahier technique professionnel de l'Association française des ingénieurs en appareils à pression (AFIAP) intitulé « Dispositions spécifiques applicables aux réservoirs sous talus destinés au stockage de gaz inflammables liquéfiés ». – Révision de mars 2013 ;

Vu l'avis en date du 4 décembre 2012 de la commission centrale des appareils à pression,

Décide :

Article 1^{er}

Les articles 2 à 6 de la présente décision s'appliquent aux réservoirs sous talus :

- destinés au stockage de gaz inflammables liquéfiés ou de liquides inflammables dont la pression de vapeur, à la température maximale admissible, est supérieure de 0,5 bar à la pression atmosphérique normale (1 013 mbar) ;
- construits conformément aux dispositions du décret du 13 décembre 1999 modifié susvisé ou, pour ce qui concerne l'application du paragraphe 6 du cahier technique professionnel susvisé, soumis à l'arrêté du 15 mars 2000 susvisé ;
- aériens ou semi-enterrés et mis sous un talus d'une épaisseur minimale d'un mètre d'un matériau dense et inerte, non solidaire de l'enceinte. Ils peuvent aussi être revêtus d'une protection reconnue équivalente et d'une épaisseur moindre : c'est le cas de certains matériaux inertes armés de fibres de polyéthylène et dont l'épaisseur peut être de 60 centimètres ;
- constitués d'enceintes métalliques soudées, sphériques ou cylindriques d'axe horizontal, d'une capacité supérieure à 35 mètres cubes et n'excédant pas 3 500 mètres cubes ;
- respectant les conditions particulières de conception, de fabrication, de contrôle et de suivi en service prévues par le cahier technique professionnel susvisé.

Article 2

Sous réserve du respect des dispositions du cahier technique professionnel susvisé et aussi longtemps que les remblais de recouvrement restent en place, les équipements sous pression mentionnés à l'article 1^{er} de la présente décision :

- sont dispensés de vérification extérieure lors des inspections périodiques ;
- sont dispensés de vérification extérieure lors des inspections de requalification périodique ;
- peuvent avoir leurs requalifications périodiques exécutées sans que la paroi extérieure du réservoir ne soit mise à nu.

Article 3

L'exploitant justifie, sur demande, de la conformité des équipements aux exigences du cahier technique professionnel cité à l'article 2. Le dossier prévu à l'article 9 de l'arrêté du 15 mars 2000 susvisé comprend les comptes rendus de l'ensemble des contrôles prévus par ce cahier technique professionnel.

MEDDE - METL n° 2013/6 du 10 avril 2013, Page 48.

En cas de non-respect de l'une des dispositions du cahier technique professionnel, les dispositions réglementaires prévues par l'arrêté du 15 mars 2000 susvisé sont d'application immédiate.

Article 4

Tout exploitant transmet à l'Association française des ingénieurs en appareils à pression (AFIAP) le résultat des contrôles pour assurer l'exploitation du retour d'expérience.

L'AFIAP présente tous les deux ans au ministre chargé de la sécurité industrielle (direction générale de la prévention des risques) le bilan de ce retour d'expérience.

Article 5

Toute modification du cahier technique professionnel cité à l'article 2 fait l'objet d'une information préalable du directeur général de la prévention des risques. Les modifications notables font l'objet d'une nouvelle reconnaissance du cahier technique professionnel.

Article 6

Les exploitants se tiennent informés des mises à jour et des modifications apportées au cahier technique cité à l'article 2.

Ces informations et le cahier technique précité peuvent être obtenus gratuitement (hors frais de reprographie et de transmission) auprès de l'AFIAP, 39-41, rue Louis-Blanc, 92400 Courbevoie.

Article 7

Les dispositions du cahier technique professionnel susvisé correspondent aux critères mentionnés au II de l'article 27 du décret du 13 décembre 1999 susvisé pour les réservoirs répondant aux critères listés à l'article 1^{er} mais destinés au stockage de fluides non inflammables.

Article 8

Le chapitre E de la circulaire DM-T/P n° 26290 du 30 juillet 1993 susvisée est abrogé.

La décision DM-T/P n° 33105 du 12 août 2004 relative à la reconnaissance d'un cahier technique professionnel pour le contrôle en service des réservoirs sous talus destinés au stockage de gaz inflammables liquéfiés est abrogée.

Article 9

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 21 mars 2013.

Pour la ministre et par délégation :
*La directrice générale
de la prévention des risques,*
P. BLANC

► Le CFBP au salon BATIénergie

■ 28 mai 2013

Atelier Expert : « Les GPL pour atteindre les niveaux HPE et BBC rénovation : deux exemples réussis »
28 mai 2013 – De 13h30 à 14h15 – Parc Floral de Paris

Comment concilier efficacité énergétique des bâtiments & maîtrise du budget tout en accompagnant le développement des énergies renouvelables ? Le CFBP présentera au salon Batiénergie deux projets de rénovation énergétique menés par des collectivités pour atteindre les niveaux des labels « bâtiment basse consommation ». Au travers de ces deux retours d'expérience, venez découvrir les solutions apportées par les gaz butane et propane pour améliorer les performances énergétiques des constructions publiques et résidentielles et atteindre les niveaux HPE et BBC rénovation.

BATIénergie est la 1ère communauté dédiée aux professionnels du Bâtiment Basse Consommation et à Énergie Positive, ainsi qu'aux porteurs de projets à la recherche d'informations sur les réglementations thermiques, de conseils et bonnes pratiques. Pour ce troisième rendez-vous annuel des institutionnels et des industriels du secteur de la construction/rénovation, BATIénergie 2013 s'appuie à la fois sur les points essentiels de la réforme actuelle tout en proposant des visions d'urbanisme et d'intégrations technologiques d'avenir. L'édition 2013 proposera ainsi aux 5 000 visiteurs attendus plus de 40 conférences, débat et ateliers sur les innovations en matière de performance énergétique.

e.coquin@cfbp.fr

Pour plus d'informations sur le salon et participer à l'atelier : www.reseau-batienergie.fr





5 DANS LA PRESSE

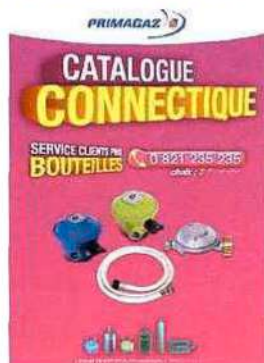
> **Le premier catalogue connectique de Primagaz**

Esprit camping car – avril 2013

> **Bischwiller – visite d'entreprise – Dans les coulisses du fabricant de bouteilles et citernes de gaz**

Dernières nouvelles d'Alsace – 18 avril 2013

LE PREMIER CATALOGUE CONNECTIQUE DE PRIMAGAZ



Primagaz lance son 1^{er} catalogue connectique ! Édité à 80000 exemplaires, il a pour objectifs de présenter l'intégralité de l'offre connectique, d'identifier les accessoires nécessaires au raccordement de chaque bouteille de gaz. Ce catalogue regroupe de façon concrète, complète et précise l'offre Primagaz pour aider les clients à

identifier les éléments de raccordement adaptés à chaque bouteille de gaz. Il présente ainsi, par gamme de produits (gamme sous coque grand public, camping et habitat, professionnelle et pour chariots élévateurs) l'ensemble des références concernées en butane et propane : détendeurs, flexibles, adaptateurs bouteille, détecteurs de niveaux, etc. Mais ce catalogue a également un objectif profondément pédagogique puisqu'il rappelle quelques points essentiels comme les principaux montages connectiques pour chaque bouteille de gaz, l'ensemble des références nécessaires au raccordement, photos à l'appui, sans oublier le cycle de vie d'une bouteille de gaz qui, 100 % réutilisable et recyclable, doit être récupérée par Primagaz, et bien entendu la réglementation en vigueur et les consignes de sécurité liées à l'installation des bouteilles de gaz.

Plus de renseignements : <http://www.primagaz.fr>

Des investissements malgré la crise

La production du site bischwillerois GLI (gaz liquéfiés industrie) Schneider Industrie – qui emploie 195 personnes et transforme en moyenne 12 000 tonnes d'acier par an et 200 tonnes de peinture en poudre – n'a pas été épargnée par la crise, le marché étant, de plus, très concurrentiel notamment par les fabricants portugais, polonais et turcs. Le nombre de bouteilles de gaz liquéfié ou dissous est en effet passé de 1 343 000 en 2008 à 1 034 000 en 2012 et les citernes et réservoirs GPL de 3 202 000 en 2008 à 2 390 000 en 2012. Ce qui ne freine pas pour autant les investissements.

Une productivité plus efficace

En 2012, un nouvel équipement de soudure a été mis en route afin de gagner en productivité et d'améliorer les conditions de travail, ainsi qu'un atelier permettant le contrôle périodique et réglementaire de bouteilles. En 2013, un système d'alimentation automatique d'un four de traitement thermique – dont la commande a été confiée à l'entreprise locale Macado – a été installé. D'autres investissements sont en cours (vissage semi-automatique de poignée pour les petites bouteilles et pose des marquages (pochoir) en semi-automatique, avec amélioration de la productivité et des conditions de travail.

Côté innovation, l'entreprise produit actuellement des bouteilles légères en acier plus résistant issu des développements pour l'industrie automobile.

d'affaires, contre 30 % dans la deuxième usine Citergaz (Civray dans le 86) et 25 % pour les centres de services GLI services (lire ci-dessus).

Pendant deux heures, les visiteurs ont été guidés à travers les halls de fabrication des ci-

ternes et des bouteilles. Les ouvriers étaient au travail dans des conditions qu'ils ne s'imaginaient pas, notamment dans la soudure ou la peinture et le contrôle très strict qui est de rigueur dans cette production. ■

SOMMAIRE

1- STATISTIQUES (Avril 2013)....Page 1

- ▶ Données climatiques
- ▶ Chiffres-clés
- ▶ Ventes de GPL en France
- ▶ Installations neuves propane
- ▶ Ventes de véhicules particuliers
- ▶ Baromètre du GPL carburant
- ▶ Connexions au site cfbp.fr

2- ACTUALITÉS TECHNIQUES & REGLEMENTAIRESPage 5

- ▶ Etiquetage des bouteilles de gaz

4- AGENDA DU CFBP.....Page 6

- ▶ Le CFBP reçu à la DGPR le 24 avril 2013

5- PRESSE..... Page 7

- ▶ Il était une fois...CLESS Industrie – Couverture Plomberie d'avril 2013
- ▶ 1 702 km avec 1 L de GPL – Ouest France du 14 mai 2013
- ▶ Rénovation thermique : la filière des GPL s'engage avec les collectivités – Batiweb du 23 mai 2013
- ▶ Totalgaz met au point un Distributeur Automatique de bouteilles de gaz – DA mag de mai 2013

1 STATISTIQUES (Avril 2013)

▶ DONNÉES CLIMATIQUES ⁽¹⁾:

	AVRIL-2013	AVRIL-2012
Température moyenne	10°5	10°2
Nombre de jours ouverts	21	20
Degrés-jours du mois	194,1	203,5
Coefficient de rigueur	1,051	1,102
Degrés-jours cumulés	1309,1	1197,3

(1) Source : CPDP – Comité professionnel du pétrole (Bulletin mensuel)

Méthode de correction climatique mise en place en octobre 2011 :

- période trentenaire 1981-2010 ;
- température-seuil uniforme depuis 1970 et pour toutes les énergies de 17 °C ;
- relevés de température effectués dans 22 stations météorologiques, soit une par région métropolitaine.

▶ Chiffres-clés GPL Avril 2013

> Total Ventes « vrac » avril 2013 vs avril 2012 : + 27,0 %

> Total Ventes « conditionné » avril 2013 vs avril 2012 : + 5,2 %

> Total Ventes « GPL carburant stations » avril 2013 vs avril 2012 : - 11,1 %

**Comité Français du
Butane et du Propane**

8, terrasse Bellini

92807 PUTEAUX CEDEX

contact@cfbp.fr

www.cfbp.fr

N° SIRET : 784 855 033 00063

► VENTES DE GPL EN France (en tonnes) : adhérents du CFBP

	MOIS			CUMUL ANNEE		
	avril-2013	avril-2012	Variation	avril-2013	avril-2012	Variation
BUTANE						
conditionné	22 761	21 808	+ 4,4 %	91 491	96 626	- 5,3 %
vrac	4 831	5 818	- 17,0 %	21 241	26 199	- 18,9 %
s/total Butane	27 592	27 626	- 0,1 %	112 732	122 825	- 8,2 %
PROPANE						
conditionné	11 519	10 622	+ 8,4 %	43 157	44 954	- 4,0 %
Condi/carburant	5 751	5 613	+ 2,5 %	21 615	22 974	- 5,9 %
s/total conditionné	17 270	16 235	+ 6,4 %	64 772	67 928	- 4,6 %
Vrac carburant	2 740	2 641	+ 3,7 %	10 458	11 216	- 6,8 %
Vrac 0/6 T	65 108	46 103	+ 41,2 %	340 804	336 946	+ 1,1 %
Vrac 6/12 T	11 413	9 096	+ 25,5 %	60 627	57 902	+ 4,7 %
Vrac 12/80 T	17 595	14 001	+ 25,7 %	99 781	96 025	+ 3,9 %
Vrac 0/80 T	94 116	69 200	+ 36,0 %	501 212	490 873	+ 2,1 %
Vrac > 80 T	19 755	19 618	+ 0,7 %	99 607	101 695	- 2,17 %
Réseau canalisé	7 204	4 036	+ 78,5 %	32 612	29 387	+ 11,0 %
Sous-total vrac	123 815	95 495	+ 29,7 %	643 889	633 171	+ 1,7 %
Sous-total propane	141 085	111 730	+ 26,3 %	708 661	701 099	+ 1,1 %
GPLc / Stations	8 555	9 620	- 11,1 %	33 119	37 568	- 11,8 %
Total conditionné	40 031	38 043	+ 5,2 %	156 263	164 554	- 5,0%
Total vrac	128 646	101 313	+ 27,0 %	665 130	659 370	+ 0,9 %
TOTAL	177 232	148 976	+ 19,0 %	854 512	861 492	- 0,8 %
Dont carburant	17 046	17 874	- 4,6 %	65 192	71 758	- 9,2 %

► INSTALLATIONS NEUVES GAZ PROPANE (source : Qualigaz)

Régions	MOIS			CUMUL ANNEE		
	Avril- 2013	Avril- 2012	variation	Avril- 2013	Avril- 2012	variation
Alsace	5	4	+ 25%	10	45	- 78%
Aquitaine	14	19	- 26%	85	91	- 7%
Auvergne	9	8	+ 13%	35	36	- 3%
Basse-Normandie	14	10	+ 40%	67	80	- 16%
Bourgogne	7	11	- 36%	28	38	- 26%
Bretagne	29	16	+ 81%	144	87	+ 66%
Centre	33	23	+ 43%	127	81	+ 57%
Champagne-Ardenne	10	6	+ 67%	21	24	- 13%
Corse	3	1	+ 200%	6	10	- 40%
Franche-Comté	20	19	+ 5%	54	39	+ 38%
Haute-Normandie	6	12	- 50%	41	56	- 27%
Ile-de-France	39	14	+ 179%	68	33	+ 106%
Languedoc-Roussillon	13	2	+ 550%	74	34	+ 118%
Limousin	3	10	- 70%	21	30	- 30%
Lorraine	4	4	+ 0%	29	28	+ 4%
Midi-Pyrénées	15	15	+ 0%	79	78	+ 1%
Nord-Pas-de-Calais	16	4	+ 300%	46	42	+ 10%
Pays de la Loire	21	26	- 19%	85	133	- 36%
Picardie	6	10	- 40%	37	40	- 8%
Poitou-Charentes	6	11	- 45%	37	66	- 44%
Provence-Alpes Côte d'Azur	8	12	- 33%	77	20	- 36%
Rhône-Alpes	15	30	- 50%	103	137	- 25%
TOTAL	296	267	+11%	1 274	1 328	- 4%

► **VENTES DE VEHICULES PARTICULIERS NEUFS EN FRANCE PAR ENERGIE (source : 3A) – avril 2013**

Energies	Avril				Cumul à fin avril			
	2013	2012	variation	PDM	2013	2012	variation	PDM
Gazole	109 585	124 812	- 12,2 %	69,5 %	410 321	496 781	- 17,4%	69,4%
Essence	43 543	38 905	+ 11,9 %	27,6 %	161 945	166 678	- 2,8%	27,4%
GPL	376	156	+ 141,0%	0,2 %	684	821	- 16,7 %	0,1%
Hybride	3 291	1 672	+ 96,8 %	2,1 %	15 291	6 025	+ 153,8%	2,6%
Electrique	940	395	+ 138,0 %	0,6 %	3 188	1 595	+ 99,9%	0,5%
Superéthanol	6	608	- 99,0 %	0,0 %	142	2 466	- 94,2%	0,0%
GNV	8	4	+ 100,0 %	0,0 %	58	16	+ 262,5%	0,0%
Autres	0	0		0,0 %	2	0		0,0%
TOTAL	157 749	166 552	- 5,3 %	100,0 %	591 631	674 382	- 12,3%	100,0%

► **BAROMETRE MENSUEL DU GPL CARBURANT : moyenne d'avril 2013 (*)**

Le carburant le moins cher à la pompe : 0,89 euro TTC le litre



(*) Source : MEDDE

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-prix-de-vente-moyens-des.html>

► **CONNEXIONS AU SITE cfbp.fr**

Nombre de visites et 5 premiers points d'entrée sur le site sur les 3 derniers mois

	Nombre de visites
Février 2013	17 955
Mars 2013	19 637
Avril 2013	18 073

	Février 2013	Mars 2013	Avril 2013
1- Accueil	23,9 %	22,3 %	24,0 %
2- Caractéristiques générales des GPL	12,2 %	11,4 %	12,4 %
3- Carte stations GPL	9,2 %	9,7 %	10,1 %
4- Atouts du GPL carburant	8,7 %	8,0 %	6,5 %
5- Offre des constructeurs	4,8 %	5,9 %	
5- Réseau des stations			4,7 %

► Etiquetage des bouteilles de gaz

Lors de la session du 9 avril dernier, la sous-commission « ADAM » (Autorisations Dérogations et Accords Multilatéraux) de la CITMD (Commission Interministérielle du Transport des Marchandises Dangereuses) a émis un avis favorable à la prolongation, pour une durée de 5 ans, de la dérogation concernant l'étiquetage des bouteilles de gaz, sous réserve que le CFBP s'engage dans une démarche de ré-étiquetage de ces bouteilles.

Pour rappel, le Comité Français du Butane et du Propane avait sollicité, pour le compte de ses adhérents, l'autorisation d'apposer un marquage réglementaire (pictogramme de danger et mention du code ONU du gaz contenu dans les bouteilles) sur les chapeaux amovibles de ces dernières, en dérogation du 5.2.2.2.1.2 de l'ADR qui précise que ce marquage puisse être apposé sur la partie non cylindrique (l'ogive) des bouteilles dans le cas d'étiquettes de dimension réduite.

Le CFBP indiquait dans son argumentaire :

- que le marquage sur les chapeaux amovibles, utilisé par quatre de ses cinq principaux adhérents, avait reçu l'aval en 1996 du groupe interministériel des produits chimiques ;
- que l'AEGPL et EIGA (European Industrial Gases Association) avaient présenté une demande similaire à la sienne lors de la réunion commune RID/ADR de septembre 2012 ;
- et qu'une démarche de modification des recommandations ONU pourrait avoir lieu sur ce point.

Le CFBP souhaitait donc obtenir une dérogation française dans l'attente d'une modification de l'ADR autorisant le marquage sur d'autres parties à condition que celles-ci soient fixées à demeure sur les bouteilles de gaz.

L'avis favorable de la sous-commission à la prolongation de la dérogation concernant l'étiquetage des bouteilles de gaz a été accordé sous réserve que le CFBP s'engage dans une démarche de ré-étiquetage de ces bouteilles.

De fait, une démarche de ré-étiquetage doit être entamée pour que la totalité du parc soit en conformité en 2018.

a.combes@cfbp.fr



4 AGENDA DU CFBP

► Le CFBP reçu à la DGPR

■ 24 avril 2013

Le CFBP a été reçu à la Direction générale de la Prévention des Risques par Patricia Blanc, Directrice générale de la DGPR, et les sous-directeurs Jérôme Goellner du Service des risques technologiques et Nicolas Chantrenne du BSEI.

Les sujets suivants ont été passés en revue :

- **Reprise des bouteilles de gaz et statut de déchet de ces bouteilles**
La procédure de sortie du statut de déchets fera l'objet d'une discussion complémentaire CFBP/DGPR
- **Question des PPRT**
La DGPR propose aux adhérents qui le souhaitent de les rencontrer pour faire le point sur les problèmes spécifiques à certains de leurs sites. Le CFBP a attiré l'attention sur le manque de visibilité sur les problématiques de financement. Il a aussi proposé qu'une réduction des volumes stockés (passage sous le seuil SEVESO haut) soit une solution possible pour accélérer les PPRT.
- **Service professionnel d'assistance et Convention d'assistance technique (SPA/CAT)**
La DGPR, intéressée par ces dispositifs, va étudier leur intégration dans la Task force Accidents majeurs, dont la mise en place est prévue suite à l'incident LUBRIZOL.
- **Appareils à pression et 5^{ème} décennale**
Pas de position de principe de la DGPR concernant le traitement des réservoirs âgés de 50 ans (5^{ème} décennale) ; le CFBP devra faire des propositions.

h.francois@cfbp.fr

5 DANS LA PRESSE

> Il était une fois... CLESSE industrie

Couverture Plomberie – avril 2013

> 1 702 km avec 1 L de GPL

Ouest France – 14 mai 2013

> Rénovation thermique : la filière des GPL s'engage avec les collectivités

Batiweb – 23 mai 2013

> Totalgaz met au point un Distributeur Automatique de bouteilles de gaz

DA mag – le news de la Distribution Automatique – mai 2013

DOSSIERS

IL ÉTAIT UNE FOIS... CLESSE INDUSTRIES



Il était une fois 4 sociétés françaises nées au XIX^{ème} siècle qui sont à l'origine du groupe Clesse Industries, un des leaders mondiaux des équipements pour la distribution et l'utilisation du butane, du propane et du gaz naturel. Aujourd'hui, Clesse Industries, grâce ses 5 unités de production (France, Italie, Royaume uni, Chine et Brésil) fait bénéficier ses clients, dans plus de 50 pays, des technologies françaises les plus évoluées. Clesse Industries perpétue la tradition d'innovation, de qualité et de service que lui ont transmis les 4 sociétés : Clesse, Mandet, Pinget et Bardin, dont nous allons raconter l'histoire.

CLESSE

Aux environs de 1850, Georges Clesse, ingénieur des Mines, ouvre un atelier à Paris, rue Saint Fargeau, dans le 20^{ème} arrondissement. On y pratique l'estampage à froid de feuilles de métal. À cette époque, les corbeilles de mariées sont à la mode. Elles sont fabriquées à partir de feuilles de laiton qui permettent de façonner des fleurs et composer des bouquets. Cette activité fut complétée par la fabrication de plaques pour bicyclette puis pour voiture. En 1913, à l'approche de la première guerre mondiale, M. Clesse s'associe avec Louis Marie, son neveu. Ils perpétuent alors le matriçage à chaud du laiton. Mais la guerre modifie les intentions des associés pour orienter leur production vers l'estampage des embouts de fusées !

C'est en 1932 qu'apparaît le gaz butane en France.

Les deux associés saisissent l'occasion pour axer leur fabrication sur les robinets de bouteille, puis les détendeurs. Cette activité se révèle être une véritable réussite. En 1939, la guerre vient modifier leur production. Pendant l'occupation, Clesse fabrique des équipements pour convertir les véhicules à essence aux carburants disponibles.

La guerre finie, l'activité traditionnelle reprend : elle dépasse vite en volume celle de l'avant-guerre. Clesse se modernise et s'agrandit. Vers 1950, la France connaît les premières installations domestiques au butane et au propane (alimentation des cuisinières, chauffe-eau, chauffage...).

La société Clesse, capable de fournir les premiers détendeurs pour ces installations, devient le leader dans ce secteur d'activité.

En 1962, la société, qui s'agrandit encore, installe une usine à Montesson, dans les Yvelines. Georges Marie, le fils de Louis Marie, prend la direction de cette usine, il en sera le Président Directeur Général, jusqu'au rachat par le groupe Legris en 1989.

On abandonne alors Paris et la rue St Fargeau où les locaux deviennent vétustes et trop exigus. Dès ce moment, Clesse se développe rapidement : les marchés sont florissants, les fabrications sont en constante progression et la clientèle s'élargit toujours plus !

MANDET

Créée en 1895, Mandet est une société qui fabrique des appareils respiratoires et des mano-détendeurs inventés par Jacques Mandet.

En 1926, le commandant Yves Le Prieur s'intéresse à la plongée subaquatique, et souhaite remplacer le scaphandre reliant le plongeur à la surface par un système de plongée autonome. L'appareil qu'il fait breveter en 1934, en collaboration avec Maurice Fernex, s'apparente aux autonomes sans détendeur et utilise le manodétendeur mis au point par Mandet en 1899.



Mais ce système limite la durée de plongée et oblige à de fréquents réglages en fonction de la profondeur. En effet, ce système laisse s'échapper l'air en

continu et ne permet que le réglage du débit de sortie. Il fut remplacé quelques années plus tard par un détendeur Piel (héritière de Rouquayrol-Denayrouze) et testé par le commandant Jacques-Yves Cousteau en 1943.

PINGEOT ET BARDIN

La société est née en 1899 à Clermont-Ferrand sur la base d'un contrat de sous-traitance avec Michelin pour la fourniture de pompes, valves et accessoires métalliques.

À partir de 1904 et pendant quelques années, Michelin commande un nombre considérable d'accessoires métalliques. Soucieuse d'améliorer en permanence la qualité de sa production tout en réduisant les coûts, la société est la première en France à acquérir des tours semi-automatiques américains de la prestigieuse marque Brown & Sharpe.

Quelques années plus tard, pendant la guerre de 1914-1918, l'entreprise est reconvertie dans la fabrication de fusée éclairante. À la fin du conflit, la société prend le nom de Pingeot & Cie.



En 1925, le contrat avec Michelin n'est pas renouvelé. Tout en restant un fournisseur important de Michelin, la Société

développe une politique de croissance diversifiée et prend pied sur les marchés de robinetterie gaz et sanitaire.

Dans les années 1930, naît la marque Gergovia qui propose aux automobilistes toute une gamme d'accessoires. Une publicité parue dans l'hebdomadaire *L'Illustration* en 1930 vante les qualités de ses principales productions. Le produit « phare » à cette époque était « la bougie gonfleuse ». Elle permettait de redonner de l'air aux pneus d'une automobile en utilisant la compression de son moteur.



Mises au point au terme de bien des difficultés, les bougies gonfleurs Gergovia connaissent un succès considérable. La chronique de l'époque évoque des revendeurs « venant spécialement à Clermont charger leurs voitures à pleins

bords de ce nouvel accessoire très facile à vendre ».

Durant 40 ans, Léonce Allary est à la tête du bureau d'Études. Il y fait de nombreuses inventions, pour lesquelles il a notamment été reçu comme chevalier de l'Ordre du Mérite pour la Recherche et l'Invention en 1960.

La plus retentissante est certainement celle du briquet à gaz de poche en 1935 à laquelle il apporta des perfectionnements successifs. Les brevets ont été vendus par Pingeot & Cie à Quercia. Ils seront à l'origine de succès commerciaux sous la marque « Flaminaire » (Bic, Flamagas).



En 1963, a lieu la fusion avec Bardin, principal concurrent français dans la fabrication des valves.

La société Pingeot-Bardin crée une société de fabrication de valves à Dijon. La diversification du site de Clermont Ferrand s'accroît et évolue vers la production d'ensembles montés.

LES ACQUISITIONS ET FUSIONS ENTRE LES SOCIÉTÉS

Clesse, toujours en projet d'extension, rachète, en 1967, la Société Mandet, dont le fondateur, M. Mandet, est sans successeur.

Cela permet à Clesse d'élargir la gamme de ses produits. Le nom de Mandet est conservé en parallèle avec celui de Clesse car les contrats avec Gaz de France sont passés sous les deux noms.

L'effectif a augmenté jusqu'à atteindre 400 personnes, quand, en 1974, la crise pétrolière survient. Les effectifs baissent de 40%. L'outillage vient d'être modernisé et le personnel s'en trouve sensiblement réduit.

En 1976, les deux entités fusionnent : Clesse-Mandet est née.

À partir de 1980, l'effondrement simultané des deux principaux marchés de l'entreprise Pingot-Bardin, qui étaient l'Automobile et le Bâtiment, crée de grosses difficultés qui conduisent la société Pingot-Bardin à céder l'activité « valves et accessoires de gonflage » (usines de St Denis et Dijon) à la société Schrader en 1984.

En 1986, Georges Marie, PDG de Clesse-Mandet, apprenant que la société Pingot-Bardin est en difficulté contacte Mr Pingot et rachète ses activités.

Les activités du groupe se répartissent en trois branches :

- matériel pour gaz naturel (robinets, régulateurs, écrêteurs ...),
- matériel pour butane-propane (vannes, détendeurs et mano-détendeur),
- sanitaire (réducteurs de pression d'eau, vannes de sécurité pour chauffe-eau électrique, chasse d'eau hydropneumatique « la trombe » ...).

En 1987, Clesse-Mandet introduit son titre à la Bourse de Paris, au second marché, la société est numéro 1 en France de l'industrie des détendeurs pour le butane et le propane ainsi que pour le gaz naturel et Gaz De France est son principal client.

En 1988, Clesse-Mandet reprend une société en difficulté : Francel. Cette

société a principalement un marché avec Gaz de France.

Elle fabrique du matériel de détente pour le transport et la distribution du gaz naturel. L'effectif total du groupe Clesse-Mandet atteint 250 personnes environ et son chiffre d'affaires est porté à 240 millions de francs.

En 1989, le groupe Legris rachète le groupe Clesse-Mandet. Il acquiert à la même époque la société Sierra en Italie qui fabrique des détendeurs pour le butane et le propane. Plus tard, ce sera le rachat de Novacommet dans ce même domaine, Clesse-Mandet, Sierra et Novacommet constituent un ensemble de tout premier ordre en Europe, Clesse demeurant numéro 1 en France, et très présent à l'exportation.





Ensemble, Novaconet et Clesse occupent la 1^{re} place européenne pour la fabrication de détendeurs pour le butane et le propane.

Francel quitte le site exigu de Vitry-sur-Seine pour Gallardon en Eure et Loire. Le nouveau site construit en 1992 accueille, au début 1993, l'activité du gaz naturel (régulateurs de branchement type « B ») de Clesse-Mandet.

En 1993, une nouvelle usine est construite à Cournon d'Auvergne, près de Clermont-Ferrand, et accueille les activités de Clesse-Pingeot et Clesse-Mandet.

Les deux sociétés fusionnent pour donner naissance à Clesse Industries. Francel, redressée et très performante devient le leader français de la détente du gaz naturel et rejoint en 1994 le groupe américain Emerson.

LE DÉVELOPPEMENT DES SITES À L'INTERNATIONAL

En 1997, une filiale de Clesse Industries est créée au Brésil afin de fabriquer et vendre des détendeurs domestiques de bouteilles. Mais les conditions d'attribution des marchés ne permettent pas le développement de cette activité. Clesse do Brasil crée alors une gamme de



détendeurs pour le gaz naturel et le butane-propane en citerne, adaptés aux attentes du marché brésilien en assemblant des composants produits dans les usines de France et d'Italie.

En 2005, une filiale commerciale est ouverte au Royaume Uni. Clesse UK réalise des kits de produits prêts à être montés, adaptés au marché britannique. En 2008, une usine de production de détendeurs domestiques pour bouteilles est créée en Chine afin de les fournir aux fabricants de Barbecues à gaz qui sont produits majoritairement dans ce pays.

Avec le développement en 2010 de son nouvel inverseur, Clesse ajoute aux per-

formances reconnues de sa gamme, un design novateur, qui différencie le produit de tous les autres produits du marché.

Aujourd'hui, Clesse Industries compte 170 personnes et vend à plus de 2000 clients situés dans plus de 50 pays. Clesse Industries fait partie de la division Flow Control du groupe hollandais Aalberts Industries tout comme sa société sœur COMAP, bien connue dans le domaine sanitaire-chauffage.

MAIS L'HISTOIRE NE S'ARRÊTE PAS LÀ

De nombreux produits innovants sont en préparation, l'organisation commerciale s'adapte continuellement à l'évolution des marchés. Clesse Industries continuera à relever les nouveaux challenges et offrir à ses clients actuels ou nouveaux, le meilleur service possible. Clesse Industries perpétuera ainsi les préceptes des quatre sociétés qui l'ont fait naître.

LES DATES CLÉS

- 1850 : Création de Clesse
- 1895 : Création de Mandet
- 1899 : Création de Pinget
- 1932 : Début de la production de robinets et détendeurs pour butane et propane
- 1976 : Fusion Clesse-Mandet
- 1986 : Acquisition de Pinget-Bardin, puis de Francel en 1988
- 1989 : Rachat par Legris Industries ainsi que Novacom et Sierra pour créer le leader européen de fabrication de détendeurs pour butane et propane.
- 1993 : Naissance de Clesse Industries avec la fusion des différentes entités et intégration au sein de Comap
- 1997 : Création de Clesse do Brasil au Brésil
- 2005 : Création de Clesse UK au Royaume Uni
- 2006 : Acquisition par le groupe hollandais Aalberts Industries

Rénovation thermique : la filière des GPL s'engage avec les collectivités

Le Comité Français du Butane et du Propane (CFBP, organisation professionnelle de la filière des GPL) s'engage aux côtés de collectivités locales afin de soutenir la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments où le propane apparaît comme la solution de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire la plus adaptée.

inPartager0



Ainsi, à travers une convention de partenariat, le CFBP apporte son soutien aux travaux engagés depuis plusieurs mois par la commune de Saint-Pellerin (Manche) pour la rénovation et l'extension d'une salle communale et lui permettre de répondre aux exigences du label « bâtiment basse consommation » (BBC). Le CFBP soutient également la commune de Préveranges (Cher) dans la transformation d'un ancien hôtel-restaurant en un bâtiment accueillant la Mairie et la Poste, ainsi que quatre logements sociaux.

L'utilisation du propane pour la production de chauffage et d'eau chaude contribuera à diviser par 4 le budget énergie de ces deux bâtiments, à diminuer leur consommation d'énergie (par 3 ou 4 selon le projet) et à réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre (division par 7 ou par 8). Les gaz propane et butane, également appelés GPL, sont utilisés indépendamment ou simultanément par plus de 11 millions de foyers français pour la cuisson, le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire.

Rénovation et extension d'une salle communale à Saint-Pellerin (Manche)

Avant travaux	Combustible	Consommation en énergie primaire détail par usage en kWhEP	Budget annuel d'énergie € TTC
Chauffage	Fioul	75 024	6 730 €
Eclairage	Electricité	14 548	915 €
Ventilation	Electricité	0	- €
Auxiliaires	Electricité	1 097	69 €
TOTAL		90 669	7 714 €

Données base Pégase.
Electricité base propane tarif bleu € kWh, abonnement compris, 2011 : 16,23 € TTC/kWh et
fioul tarif 2011 : 8,97 € TTC/kWh

> Bâti - Murs :

- Bâtiment construit avant 1948.

> Système de chauffage :

- Chaudière fioul.

Après travaux	Combustible	Consommation en énergie primaire détail par usage en kWhEP	Budget annuel d'énergie € TTC
Chauffage	Gas propane	11 856	1 517 €
Eclairage	Electricité	8 763	533 €
Ventilation	Electricité	4 520	284 €
Auxiliaires	Electricité	428	27 €
TOTAL		25 592	2 401 €

Données base Pégase.
Electricité base propane tarif bleu € kWh, abonnement compris, 2011 : 16,23 € TTC/kWh et
Propane tarif 2011 : 12,96 € TTC/kWh

> Bâti - Murs :

- Isolation de la toiture :
340 mm d'isolant à l'intérieur, et 80 mm d'isolant du bac acier de la toiture
- Isolation des parois :
*Isolation par l'extérieur (140 mm d'isolant)
+ isolation par l'intérieur*

> Système de chauffage :

- Changement d'énergie du fioul au propane
- Mise en place d'une citerne enterrée
- Mise en place d'une chaudière à condensation
- Mise en place d'une régulation avec thermostat d'ambiance

Special Batimat - Ademe - Interview Philippe Van de Maele

Philippe Van de Maele, Président de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), répond à nos questions sur le dispositif du Grenelle de l'Environnement, la présence des [...]





Totalgaz met au point un DA de bouteilles de gaz

L'expérimentation de plusieurs prototypes et près de trois ans de travail ont été nécessaires à la filiale du groupe Total pour mettre au point un système de distributeur automatique abouti.

En moins de trois minutes et à n'importe quel moment du jour ou de la nuit, les utilisateurs de gaz en bouteille ont désormais accès à l'ensemble de l'offre Totalgaz en libre-service : bouteilles de gaz butane et propane 13 kg, Shesha 10 kg et Malice 6 kg. Pour l'achat, rien de plus facile. Une borne équipée d'un écran affichant toutes les informations nécessaires au fur et à mesure de la transaction permet d'acheter soit une consigne, soit une recharge de gaz. Le règlement s'effectue par carte bancaire et délivre un ticket de caisse sur lequel figure le numéro du casier où la bouteille peut être retirée. Dans le cas d'une recharge, le client dépose sa bouteille vide dans

un casier dont la porte s'ouvre automatiquement avant de la récupérer, pleine, dans un autre casier.

Un déploiement progressif en fonction des résultats
Entièrement sécurisé et robuste, ce nouveau dispositif a vocation à équiper les réseaux des grandes surfaces (hyper et supermarchés), le principal circuit de vente de bouteilles de gaz, et des stations-service. Il fonctionne de façon autonome grâce à un système d'alimentation solaire. Son installation ne nécessite pas de travaux de génie civil et s'effectue en quelques heures. « Le système est modulaire avec une capacité potentielle importante. La borne

permet de piloter jusqu'à 8 présentoirs de 20 bouteilles chacun. Les sites intéressés peuvent donc commencer avec un seul présentoir et, en fonction des rotations, monter progressivement en puissance. Un espace d'environ 50 m² est suffisant pour installer un module de 3 présentoirs », explique Hervé Freulon, directeur du marché conditionné de Totalgaz. Pour la réalisation de ce projet, l'entreprise s'est associée à Parken, spécialiste de solutions billettiques pour les transports publics et de systèmes de paiement pour le stationnement, et au cabinet Dieder Design qui a planché sur l'esthétique et l'ergonomie du matériel. Toutes les données liées à l'activité des distributeurs sont accessibles à distance par Totalgaz qui rétrocède une commission aux magasins partenaires, calculée en fonction des ventes. « 37 dispositifs sont déjà opérationnels, sur les 150 que nous avons programmé d'installer en 2013. Notre objectif est de réaliser 5 % de nos ventes via la distribution automatique d'ici à quatre ans », poursuit Hervé Freulon. Avec cette nouvelle solution, Totalgaz entend maintenir voire renforcer ses positions sur un marché qui concerne 10 millions de foyers mais dont les ventes s'érodent de 2 à 3 % par an, selon le Comité français du butane et du propane (CFBP).



Le système de vente par distribution automatique de Totalgaz permet d'adapter le nombre de présentoirs et l'équipement en fonction des besoins.

MV

CFBP
37000000000000000000

Eléments de notation : COMITÉ FRANÇAIS DU BUTANE ET DU PROPANE ou CFBP (toutes notations)



Comité Français
Butane Propane

CFBP *infos*

La diffusion de « CFBP infos » est réservée aux
adhérents du CFBP

Juin 2013

N° 108

SOMMAIRE

1- STATISTIQUES (Mai 2013).....Page 1

- Données climatiques
- Chiffres-clés
- Ventes de GPL en France
- Installations neuves propane
- Ventes de véhicules particuliers
- Baromètre du GPL carburant
- Connexions au site cfbp.fr

2- ACTUALITÉS TECHNIQUES & REGLEMENTAIRESPage 5

- Taxe nationale sur les véhicules de transport de marchandises dite « Ecotaxe poids lourds »
- Audition publique du CFBP pour des nouvelles mobilités sereines et durables
- Commission GNL : participation du CFBP à la 1^{ère} réunion sur les travaux réglementaires

3- EN BREFPage 8

- Inauguration de la salle communale de Saint-Pellerin : un « Bâtiment basse consommation »
- Journée du stationnement écologique à Bordeaux

4- AGENDA DU CFBP.....Page 10

- Rendez-vous parlementaires

5- PRESSE.....Page 11

- Saint-Pellerin : salle communale bâtiment basse consommation – La Manche libre du 1^{er} juin 2013
- Saint Pellerin : de baraquement à salle de convivialité – Ouest France du 11 juin 2013
- Les appels à la mesure de l'ATMD – L'Officiel des transporteurs du 28 juin 2013

1 STATISTIQUES (Mai 2013)

► DONNÉES CLIMATIQUES ⁽¹⁾:

	MAI-2013	MAI-2012
Température moyenne	12°4	15°5
Nombre de jours ouvrés	19	19
Degrés-jours du mois	140,3	73,3
Coefficient de rigueur	1,620	0,846
Degrés-jours cumulés	1449,4	1270,5

(1) Source : CPDP – Comité professionnel du pétrole (Bulletin mensuel)

Méthode de correction climatique mise en place en octobre 2011 :

- période trentenaire 1981-2010 ;
- température-seuil uniforme depuis 1970 et pour toutes les énergies de 17 °C ;
- relevés de température effectués dans 22 stations météorologiques, soit une par région métropolitaine.

► Chiffres-clés GPL Mai 2013

> Total Ventes « vrac » mai 2013 vs mai 2012 : + 0,9 %

> Total Ventes « conditionné » mai 2013 vs mai 2012 : + 0,4 %

> Total Ventes « GPL carburant stations » mai 2013 vs mai 2012 : - 11,5 %

**Comité Français du
Butane et du Propane**

8, terrasse Bellini
92807 PUTEAUX CEDEX
contact@cfbp.fr
www.cfbp.fr

N° SIRET : 784 855 033 00063



► VENTES DE GPL EN France (en tonnes) : adhérents du CFBP

	MOIS			CUMUL ANNEE		
	mai-2013	mai-2012	Variation	mai-2013	mai-2012	Variation
BUTANE						
conditionné	22 684	22 736	- 0,2 %	114 175	119 362	- 4,3 %
vrac	4 268	4 889	- 12,7 %	25 509	31 088	- 17,9 %
s/total Butane	26 952	27 625	- 2,4 %	139 684	150 450	- 7,2 %
PROPANE						
conditionné	11 364	10 942	+ 3,9 %	54 521	55 896	- 2,5 %
Condi/carburant	5 026	5 248	- 4,2 %	26 641	28 222	- 5,6 %
s/total conditionné	16 390	16 190	+ 1,2 %	81 162	84 118	- 3,5 %
Vrac carburant	2 501	2 605	- 4,0 %	12 959	13 821	- 6,2 %
Vrac 0/6 T	37 301	37 349	- 0,1 %	378 105	374 295	+ 1,0 %
Vrac 6/12 T	8 055	7 391	+ 9,0 %	68 682	65 293	+ 5,2 %
Vrac 12/80 T	11 964	11 422	+ 4,7 %	111 745	107 447	+ 4,0 %
Vrac 0/80 T	57 320	56 162	+ 2,1 %	558 532	547 035	+ 2,1 %
Vrac > 80 T	16 145	16 294	- 0,9 %	115 752	117 989	- 1,9 %
Réseau canalisé	3 670	3 170	+ 15,8 %	36 282	32 557	+ 11,4 %
Sous-total vrac	79 636	78 231	+ 1,8 %	723 525	711 402	+ 1,7 %
Sous-total propane	96 026	94 421	+ 1,7 %	804 687	795 520	+ 1,2 %
GPLc / Stations	8 768	9 912	- 11,5 %	41 887	47 480	- 11,8 %
Total conditionné	39 074	38 926	+ 0,4 %	195 337	203 480	- 4,0%
Total vrac	83 904	83 120	+ 0,9 %	749 034	742 490	+ 0,9 %
TOTAL	131 746	131 958	- 0,2 %	986 258	993 450	- 0,7 %
Dont carburant	16 295	17 765	- 8,3 %	81 487	89 523	- 9,0 %



► **INSTALLATIONS NEUVES GAZ PROPANE (source : Qualigaz)**

Régions	MOIS			CUMUL ANNEE		
	Mai-2013	Mai-2012	variation	Mai-013	Mai-012	variation
Alsace	16	7	+ 129%	26	52	- 50%
Aquitaine	26	24	+ 8%	111	115	- 3%
Auvergne	8	14	- 43%	43	50	- 14%
Basse-Normandie	9	13	- 31%	76	93	- 18%
Bourgogne	5	10	- 50%	33	48	- 31%
Bretagne	21	25	- 16%	165	112	+ 47%
Centre	27	20	+ 35%	154	101	+ 52%
Champagne-Ardenne	2	3	- 33%	23	27	- 15%
Corse	0	0		6	10	- 40%
Franche-Comté	5	8	- 38%	59	47	+ 26%
Haute-Normandie	7	12	- 42%	48	68	- 29%
Ile-de-France	19	11	+ 73%	87	44	+ 98%
Languedoc-Roussillon	4	7	- 43%	78	41	+ 90%
Limousin	3	8	- 63%	24	38	- 37%
Lorraine	5	5	+ 0%	34	33	+ 3%
Midi-Pyrénées	23	14	+ 64%	102	92	+ 11%
Nord-Pas-de-Calais	3	6	- 50%	49	48	+ 2%
Pays de la Loire	25	31	- 19%	110	164	- 33%
Picardie	13	8	+ 63%	50	48	+ 4%
Poitou-Charentes	6	23	- 74%	43	89	- 52%
Provence-Alpes Côte d'Azur	55	14	+ 293%	132	134	- 1%
Rhône-Alpes	63	30	+ 110%	166	167	- 1%
TOTAL	345	293	+18%	1 619	1 621	- 0%

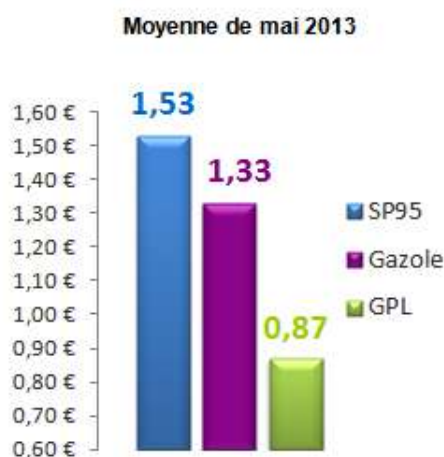


► VENTES DE VEHICULES PARTICULIERS NEUFS EN FRANCE PAR ENERGIE (source : 3A) – mai 2013

Energies	Mai				Cumul à fin mai			
	2013	2012	variation	PDM	2013	2012	variation	PDM
Gazole	101 780	122 765	- 17,1 %	68,5 %	512 101	619 546	- 17,3%	69,2%
Essence	42 573	39 863	+ 6,8 %	28,7 %	204 518	206 541	- 1,0%	27,6%
GPL	333	171	+ 94,7%	0,2 %	1 017	992	+ 2,5 %	0,1%
Hybride	3 103	1 750	+ 77,3 %	2,1 %	18 394	7 775	+ 136,6%	2,5%
Electrique	688	564	+ 22,0 %	0,5 %	3 876	2 159	+ 79,5%	0,5%
Superéthanol	10	542	- 98,2 %	0,0 %	152	3 008	- 94,9%	0,0%
GNV	3	36	- 91,7 %	0,0 %	61	52	+ 17,3%	0,0%
Autres	0	0		0,0 %	5	0		0,0%
TOTAL	148 490	165 691	- 10,4 %	100,0 %	740 124	840 073	- 11,9%	100,0%

► BAROMETRE MENSUEL DU GPL CARBURANT : moyenne d'avril 2013 (*)

Le carburant le moins cher à la pompe : 0,87 euro TTC le litre



*Source du prix au litre des carburants en euros :
Medde - www.developpement-durable.gouv.fr

(*) Source : MEDDE

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-prix-de-vente-moyens-des.html>

► CONNEXIONS AU SITE cfbp.fr

Nombre de visites et 5 premiers points d'entrée sur le site sur les 3 derniers mois

	Nombre de visites
Mars 2013	19 637
Avril 2013	18 073
Mai 2013	17 687

	Mars 2013	Avril 2013	Mai 2013
1- Accueil	22,3 %	24,0 %	27,6 %
2- Caractéristiques générales des GPL	11,4 %	12,4 %	11,0 %
3- Carte stations GPL	9,7 %	10,1 %	9,8 %
4- Atouts du GPL carburant	8,0 %	6,5 %	5,4 %
5- Offre des constructeurs	5,9 %		
5- Réseau des stations		4,7 %	5,0 %



► **Taxe nationale sur les véhicules de transport de marchandises dite « Ecotaxe poids lourds »**

Le dispositif réglementaire encadrant la taxe poids lourds vient de se compléter de 3 nouveaux arrêtés parus en mai 2013, relatifs d'une part à la réduction du montant de la taxe pour les redevables ayant passé un contrat avec une société habilitée de télépéage et d'autre part au taux kilométrique et aux modulations par classe de véhicules. La mise en œuvre du dispositif au niveau national sera effective au 1^{er} octobre 2013 et la phase expérimentale, initialement prévue en Alsace, a été annulée.

► **Rappel du cadre législatif et réglementaire :**

- Loi n°2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports (JO du 29 mai 2013) (loi modifiant le code du transport et le code des douanes) :
- la loi rend effective l'écotaxe poids lourds et organise le mécanisme de répercussion des transporteurs en direction des chargeurs : le transporteur acquitte la taxe au réel, selon les itinéraires empruntés et un barème établi selon le réseau emprunté, la catégorie de véhicule, la motorisation ; il répercute la taxe au donneur d'ordre au forfait selon un pourcentage de majoration.
- Arrêtés du 14 mai 2013 (tous parus au JO du 23 mai 2013) :
- relatif au taux kilométrique et aux modulations qui lui sont appliquées de la taxe nationale sur les véhicules de transport de marchandises pour 2013 ;
- relatif à la réduction prévue à l'article 278 du code des douanes du montant de la taxe nationale due sur les véhicules de transport de marchandises (concerne les redevables de la taxe ayant souscrit un contrat d'abonnement auprès d'une société habilitée de télépéage) ;
- relatif au taux kilométrique et aux modulations qui lui sont appliquées de la taxe nationale sur les véhicules de transport de marchandises pour 2014.

► **Véhicules assujettis :**

- Les poids lourds de plus de 3,5 tonnes devront s'acquitter de l'écotaxe. Cela concerne 800 000 véhicules dont 200 000 étrangers.
- Le montant de la taxe est fonction du nombre d'essieux, du tonnage, de la classe de pollution (selon le classement Euro I, II, III, IV, V, VI).

► **Réseau concerné :**

- Le réseau routier concerné reste de l'ordre de 15 000 km dont 10 000 km d'autoroutes non concédées et routes nationales, et 5 000 km d'autres axes.
- La Corse n'est pas concernée par le dispositif, et quatre autres départements -04, 06, 46, 74-, ne comptent pas, à ce jour, de réseau taxé.

► **Taux :**

- Le taux minoré de 10 % est confirmé pour les abonnés à une société de télépéage.
- Les taux minorés sont passés de 25 à 30 % pour les régions Aquitaine et Midi Pyrénées, et de 40 à 50 % pour la région Bretagne.
- Le remboursement de la taxe sera possible pour des trajets parcourus dans le cadre d'un dépannage sur justificatifs.

► **A venir :**

- D'autres textes sont à paraître avant l'entrée en application du dispositif, précisant les droits et obligations des redevables, en particulier pour le cas de location avec conducteur, précisant les droits et obligations des sociétés habilitées de télépéage, les véhicules assujettis, et donnant les taux de majoration par régions pour 2014.

L'AUTF (Association des Utilisateurs de Transport de Fret) dont le CFBP est membre a adressé une demande à la DGITM (Direction générale des Infrastructures des Transports et de la Mer) pour une révision des barèmes dont une augmentation est déjà prévue 3 mois seulement après la mise en œuvre de la taxe, proposant une fusion des deux arrêtés de telle sorte que les taux initialement prévus pour 2013 courent au moins jusqu'en 2015.

a.combes@cfbp.fr

VOIR AUSSI L'ARTICLE DANS LA PARTIE PRESSE DE CE BULLETIN



Dans le cadre de leur rapport pour l'OPECST sur "Les nouvelles mobilités sereines et durables : concevoir des véhicules écologiques", M. Denis Baupin, député et Mme Fabienne Keller, sénatrice, mènent une réflexion sur la place et le rôle des véhicules dans la société et sur le développement de nouvelles formes de mobilités. L'étude a pour objectif de renverser le raisonnement afin de concevoir un véhicule approprié aux besoins en mobilités des usagers et adapté aux contraintes du monde actuel



Après l'audition du 19 mars, le CFBP a de nouveau été invité à présenter ses vues et propositions pour contribuer à dessiner les mobilités de demain lors de l'audition publique du 5 juin à l'Assemblée nationale.

Comment lever les contraintes de nature énergétique et économique ? Quel est le niveau de rentabilité des nouvelles technologies et de la distribution d'énergie ? Quel rôle peuvent jouer les pouvoirs publics ? figurent parmi les questions qui ont animé le débat entre rapporteurs et représentants du monde industriel, énergétique et institutionnel.



La présentation du CFBP a eu pour objectif de rappeler l'investissement de la filière GPL pour développer un réseau de distribution capable de répondre à un parc de véhicules GPL dix fois plus important que celui d'aujourd'hui.

Parmi les solutions proposées, le Comité a souligné l'importance d'aligner la fiscalité du gazole sur celle de l'essence, et ce avec un engagement sur plusieurs années.

Outre l'intérêt d'un bonus dédié aux véhicules écologiques pour les différencier des motorisations traditionnelles, il importe également que l'Etat envoie dans sa communication un signal positif au grand public et aux industriels en faveur de toutes les énergies alternatives pour créer un effet de levier et une dynamique vertueuse, a-t-il été de plus souligné.

Rappeler l'existence des différentes énergies alternatives abordables permettrait à la fois d'informer les usagers sur les différentes opportunités et choix en matière de mobilité durable en fonction de leurs besoins, de rassurer les industriels dans leurs choix d'investissement et ainsi de soutenir le développement de l'ensemble des filières de véhicules écologiques.

Pour plus d'informations sur les travaux de l'OPECST : consulter le [blog de l'OPECST](http://blogs.senat.fr/nouvelles_mobilites/solutions/nouveaux-carburants-et-electricite/les-hydrocarbures/)

(http://blogs.senat.fr/nouvelles_mobilites/solutions/nouveaux-carburants-et-electricite/les-hydrocarbures/)

Pour voir l'intervention vidéo du CFBP : voir le [site du CFBP](http://www.cfbp.fr/espace-medias/videos-n531) (<http://www.cfbp.fr/espace-medias/videos-n531>)

e.coquin@cfbp.fr



La réunion du 13 juin 2013 de la Commission GNL de l'AFG à laquelle participait le CFBP a été l'occasion d'échanges avec les différents acteurs de cette filière.

Un représentant du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) a présenté les différents modes de financements européens des projets concernant l'emploi de GNL pour la propulsion des navires.

A cette occasion, il a informé la Commission GNL de l'AFG que la mission GNL du CGEDD allait perdurer et s'orienter vers l'emploi du GNL dans transport routier après le transport maritime.

Le « Guide de maîtrise des risques pour les stations de GNL » en cours de réalisation par Technip a paru aux propaniers trop orienté vers les stockages et installations d'avitaillement de navires. Une clarification est en cours pour étudier comment prendre en compte les installations de plus petites tailles, plus en rapport avec celles des clients des propaniers.

Le projet de transposition de la Directive Seveso III a fait l'objet de discussions, en particulier la définition des seuils de la nomenclature ICPE.

La Commission GNL a confirmé la demande qui sera faite auprès de la DGPR de maintenir l'alignement actuel des seuils GNL sur les seuils du GPL dans une rubrique unique commune.

Il a été proposé d'élargir le domaine de compétences de la Commission GNL aux sujets accidentologie, formation, et Interventions d'Urgences. Pour ce dernier point le CFBP fera une présentation de l'Organisation CAT/SPA lors de la prochaine Commission GNL du 20/09/2013

h.francois@cfbp.fr



3 En Bref

► Inauguration de la salle communale de Saint-Pellerin : un « Bâtiment basse consommation »

Dans le cadre des travaux de rénovation de sa salle communale, la mairie de Saint-Pellerin a choisi le propane pour concilier confort et efficacité énergétique. Partenaire de ce projet, le CFBP était présent à l'inauguration de la nouvelle salle de convivialité, rénovée pour répondre désormais aux niveaux « BBC » rénovation.

L'événement a suscité l'intérêt de près d'une centaine de personnes dont élus, représentants des institutions publiques et entreprise de la région dont :



M. Michel NEEL, maire de Saint-Pellerin

M. Philippe GOSSELIN, député de la 1^{ère} circonscription de la Manche, maire de Remilly-sur-Lozon

M. Hervé HOUEL, Conseiller général du canton de Carentan

M. Jean-Pierre LHONNEUR, président de la Communauté de commune de Carentan en Cotentin

Le Comité Français du Butane et du Propane s'engage aux côtés de collectivités locales afin de soutenir la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique de bâtiment où le propane apparaît comme la solution énergétique de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire la plus adaptée.

Le projet mené par la commune de Saint-Pellerin illustre concrètement l'intérêt du propane dans les travaux de rénovation, pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et atteindre le niveau d'exigence du label « bâtiment basse consommation ».

A Saint Pellerin, l'utilisation du propane pour la production de chauffage et d'eau chaude contribuera à diviser par 4 le budget comme la consommation d'énergie et par 7 les émissions de GES et à mettre la performance énergétique au niveau des exigences du label « bâtiment basse consommation » (BBC).



► Pour plus d'informations sur les projets :

[Voir la présentation conférence de presse et les fiches rénovation](http://www.cfbp.fr/espace-medias/conferences-de-presse-n225) (<http://www.cfbp.fr/espace-medias/conferences-de-presse-n225>)



e.coquin@cfbd.fr

VOIR AUSSI LES ARTICLES DANS LA PARTIE PRESSE DE CE BULLETIN



► Journée du stationnement écologique à Bordeaux

Au cours d'une journée dédiée au stationnement écologique, PARCUB, la régie Communautaire d'Exploitation de Parcs de Stationnement de l'agglomération bordelaise et la Ville de Bordeaux ont annoncé le 14 juin à Bordeaux la mise en service d'une tarification horaire réduite dans les parkings pour les véhicules écologiques, dont pourront bénéficier les véhicules GPL.

La nouvelle tarification horaire de PARCUB fonctionne sur 7 de ses parkings avec un logiciel de reconnaissance de plaque d'immatriculation, une carte à décompte et des développements logiciels spécifiques. L'ouverture des barrières est alors déclenchée par la simple lecture des plaques d'immatriculation des véhicules concernés.

Partenaire de l'événement, le CFBP et installateurs bordelais se sont mobilisés pour sensibiliser acteurs publics et économiques, médias locaux et nationaux, et grand public sur les atouts du GPL en faveur d'une mobilité durable.

Alain JUPPE, Maire de Bordeaux a, à ce titre, été particulièrement réceptif à l'implication des installateurs GPL bordelais dans le développement de solutions de mobilité écologique dans la région.

Conférence débat « le stationnement : levier de l'éco-mobilité »

Outre l'exposition de véhicules GPL sur le Square des Commandos à Bordeaux grâce à la participation d'installateurs de la région, le CFBP a soutenu, au cours d'une matinée d'échanges, le développement d'initiatives de type « disque vert » ou tarifications préférentielles réservées aux véhicules écologiques qui ont le mérite de créer un signal positif en faveur de toutes les énergies plus respectueuses de la santé et de l'environnement.



« Les mesures visant à privilégier le stationnement des véhicules écologiques est d'autant plus important pour les véhicules GPL qui souffrent d'idées reçues », a de plus insisté le CFBP dans son intervention, avant d'encourager les gestionnaires de parking à remplacer les panneaux d'interdiction aux véhicules GPL par le panneau Bienvenue aux GPL.

Cette journée aura ainsi été l'occasion pour le CFBP de sensibiliser le public sur l'enjeu de la signalétique pour les véhicules GPL et prendre date avec le gestionnaire de parking PARCUB et la Fédération Nationale des Métiers du Stationnement.

Déroulé de la Journée

- 10h – Conférence de presse : Présentation en Première nationale de la tarification parking « véhicules écologiques » à l'horaire

En présence de :

Alain JUPPE, Ancien Premier Ministre, Maire de Bordeaux

Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux

Michel DUCHENE, Maire Adjoint de Bordeaux, Vice-Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux et Président de PARCUB.

- 10h30 – 12h30 – Conférence débat « Le stationnement : levier de l'écomobilité »
- 10h – 17h – Exposition de véhicules écologiques



Pour en savoir plus : voir sur le site du CFBP <http://www.cfbp.fr/actualites/a-bordeaux-des-parkings-moins-chers-pour-les-vehicules-gpl-a19>

e.coquin@cfbp.fr





4 AGENDA DU CFBP

► Rendez-vous parlementaires

■ Débat sur la transition énergétique

Dans le cadre du débat national sur la transition énergétique et sur la fiscalité écologique, le CFBP poursuit ses rencontres avec les décideurs publics pour les sensibiliser sur les atouts des GPL en tant que combustible et carburant.

Au cours de ce mois, le CFBP a ainsi échangé avec :

- **Alain Chanteguet**, député de l'Indre, Président de la Commission développement durable
- **Alain Gest**, député de la Somme, Vice-Président Président de la Commission développement durable
- **Patrice Prat**, député du Gard
- **Jean-Claude Merceron**, Sénateur de Vendée
- **Mireille Schurch**, Sénatrice de l'Allier

e.coquin@cfbp.fr





5 DANS LA PRESSE

> Saint-Pellerin : salle communale bâtiment basse consommation

La Manche Libre – 1^{er} juin 2013

> Saint-Pellerin : de baraquement à salle de convivialité

Ouest France – 11 juin 2013

> Les appels à la mesure de l'ATMD

L'Officiel des Transporteurs – 28 juin 2013



SAINT-PELLERIN Salle communale bâtiment basse consommation. La mairie de Saint-Pellerin et le Comité Français du Butane et du Propane (CFBP) invitent à découvrir la nouvelle salle de convivialité, rénovée pour répondre désormais aux niveaux "BBC" rénovation le samedi 8 juin à 15h30, à la salle communale de Saint-Pellerin, en présence de M. Michel Néel, maire de Saint-Pellerin et de nombreuses personnalités.

Saint-Pellerin

De baraquement à salle de convivialité

Mercredi après-midi, Michel Néel accueillait ses concitoyens et ses collègues élus pour inaugurer la nouvelle salle de convivialité. « Nous pouvons dire nouvelle car elle n'a plus rien à voir avec la précédente qui était issue d'un baraquement, vestige de la dernière Guerre mondiale, commentait le maire de Saint-Pellerin. Même si cela a rendu bien des services, il a fait son temps et était devenu obsolète. Avec un nombre important de réservations, le conseil municipal a choisi, à l'unanimité, de lancer les travaux de rénovation en sachant que pour une commune comme la nôtre, il s'agissait d'un très gros investissement ».

Michel Néel n'a pas manqué de parler du coût de celle-ci : « Un total de 488 094,63 € avec la participation de différents financeurs pour un montant total de 100 381,63 € (conseil général, DETR, réserve parlementaire, le Comité français butane - propane, le don d'un habitant et des plantations ont été offertes, ndr). Il restait à financer 60 % que nous avons résolu en un emprunt de 305 000 €, le reste étant pris sur nos fonds propres soit 87 712,98 €. Nous ne pouvons pas rentabiliser une salle comme celle-ci, mais c'est indispensable pour une commune d'avoir un lieu de vie. Depuis son ouverture, nous avons déjà 25 réservations jusqu'à



Philippe Gosselin, député, est venu couper le ruban de la nouvelle salle de convivialité.

la fin de l'année. » Le tarif, pour 99 personnes maximum, est de 130 € pour les habitants de la commune et 160 € pour les autres.

Pour ces travaux en bâtiment basse consommation, dix entreprises locales ont apporté leur savoir-faire à cette réalisation conçue par le cabinet de Monique Delaunay. Philippe Gosselin, député, indiquait « qu'il était nécessaire d'avoir de tels lieux pour se retrouver et se rencontrer ». Hervé Houel, conseiller général, rappelait l'intervention du conseil général « dans le cadre

des contrats de ruralité qui aide à financer les projets des petites communes (moins de 1 000 habitants, ndr) pour les salles de convivialité ou le maintien du dernier commerce ». Jean-Pierre L'Honneur, président de la communauté de communes de Carentan en Cotentin, soulignait « le fait d'avoir des lieux disséminés sur le territoire afin d'éviter la concentration en un lieu unique ». La salle était d'ailleurs occupée le soir même pour la Fête des voisins initiée par l'association communale Sports et Loisirs.



ÉVÉNEMENT

Le fiscal domestique, parmi les produits qui résistent à la baisse d'activité.

MATIÈRES DANGEREUSES. Présidée par Florence Dupasquier, la 23^e assemblée générale de l'ATMD le 20 juin a dressé un état exhaustif de l'évolution du secteur. L'accent a été mis sur l'allègement des contraintes imposées par les chargeurs et l'harmonisation des règles.

LES APPELS à la mesure de l'ATMD

Sous les opportunités et varifert sur les contraintes : le métier d'entrepreneur, selon Philippe Virat, vice-président de l'ATMD (association du transporteur de matières dangereuses), s'inspire du gascou d'industries. Au moyen des opportunités, l'évolution des principales filières du secteur est variable. En termes de volumes, quelques produits « résistent » à l'usage du gazole, du GPL, après un tassement en 2010 et 2011 et de la chimie, « dont la dynamique portée par le constructeur extérieur profite pour le moment », relève Alain Dupand, directeur opérationnel d'Elf Tera (groupe Total). Adversaire, la hausse des volumes pose, avec plus d'acuité, la gestion de pics spécifiques sur certains marchés tels les bitumes. Sans oublier, comme un crénelé bancaire

aux entreprises de transport et de logistique qui se total (28 M€ en 2012 contre 27 M€ en 2011), « nous sommes très attachés à la santé de nos entreprises », dit-il. D'autant qu'en parallèle, la hausse fiscale et des charges s'est accrue avec la « modification des règles fiscales et sociales, les coûts inhérents au passage de 44% du fiscalité générale au second semestre 2012, la hausse de l'obligation, l'impact de l'écoulement dérivé », estime Alain Dupand.

CHERS MATÉRIELS DÉDIÉS

Si les opportunités se font rares, les contraintes sont nombreuses. Selon l'administrateur Philippe Virat, à la tête du groupe MGE (1), évoque « les règles de dérogation des nouveaux constructeurs de formation des conducteurs ADM, et les difficultés liées au passage des véhicules à 44% ». Sur ce second dossier, la situation doit être abordée pour résoudre les conflits

entre les intervenants des véhicules en matière de responsabilité et de responsabilité des conducteurs qui ne peuvent pas être résolus. Quant à l'évolution, le premier de MGE d'écoulement est la chaîne des fournisseurs de produits en barquette soit par exemple homologues empêchant de se positionner. Une loi n'est pas construite, au plan commercial, l'ATMD utilise leurs clients sur la maîtrise de leurs exigences et des méthodes d'approvisionnement « qui le transporteur est obligé d'accepter sans connaître le contenu de celui des charges ». Lesquels sont « de plus en plus contraignants et complexes au niveau du GHS et des matériels » de l'avis général de l'association qui précise « les contrats

décliqués avec un regard de responsabilité croissant sur le transporteur, le développement de "blacks lines" de produits incompatibles et des livraisons de matières dangereuses ». À l'exception de la chimie et son référentiel SPS appliqué par tous les acteurs, ailleurs, la multiplicité des modes et de leurs formes est une autre contrainte majeure. Dans ce contexte, il assiste deux plates de progrès aux chargeurs : alléger les contraintes sans affecter la sécurité et... améliorer le dialogue. « Si rien ne change, le matériel devra être de plus en plus dédié aux secteurs et à un usage, il devra alors en payer le juste prix », a-t-il prévenu devant un auditoire au diapason.



Philippe Virat, vice-président de l'ATMD.

Au plan technique, la collaboration entre chargeurs et transporteurs est l'une des caractéristiques du transport de matières dangereuses. Parmi les travaux en cours ou récents, Jean-Pierre Aubrion, de GCA Trans, cite : « Les procédures développées avec le Comité français du butane et du propane (CFBP) sur le gazage des citernes après interventions, la participation au groupe de travail anti-renversement » et, avec le Groupement professionnel des bitumes (GPB) : « les travaux sur l'exposition des conducteurs ». La Commission Technique de l'ATMD est également en charge des relations avec l'administration. À ce titre, elle participe aux discussions sur la réglementation du transport routier de marchandises dangereuses avec pour souci « de converger vers une meilleure harmonisation européenne afin de réduire les déficits de compétitivité ». Par la voix de Jean-Pierre Aubrion, les attentes de l'association visent à entretenir ce capital « en maintenant une collaboration étroite et constructive avec l'administration, en relayant les travaux communs avec les organisations professionnelles de chargeurs ». En parallèle, l'association demande « à être plus impliquée en amont sur les définitives des cahiers des charges techniques », et réitère son message vers « des standards européens afin de limiter les spécificités françaises ».

PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ

Créée en février 2009, la seconde commission de l'ATMD consacrée aux questions HSE/Accidentologie a dressé un bilan encourageant de ses travaux. À l'aide d'une base de données consolidant les accidents déclarés à l'association, « les accidents de la circulation avec conséquences corporelles sont neuf fois moins fréquents dans le transport routier de marchandises dangereuses que dans le transport de marchandises générales », relève Florence Dupasquier, présidente de l'association. « La fréquence des accidents de travail

avec arrêt et le taux de gravité des accidents y sont en outre deux fois moins élevés. Nos efforts de prévention et nos investissements portent leurs fruits ». Malgré le contexte économique et commercial



Florence Dupasquier,
présidente de l'ATMD.

tendu, l'ATMD entend poursuivre dans cette voie notamment sur le dossier des ballasts et des renversements dans le transport de produits liquides. « En pratique, un véhicule citerne transportant des liquides se renverse deux à trois fois plus facilement qu'un trans-

port de marchandises dangereuses conditionnées », explique Florence Dupasquier. Depuis trois ans, le nombre de renversements est stable, compris entre 40 à 45 par an. Leurs principales causes ont été identifiées par la commission HSE/Accidentologie. Par ordre d'importance, ils proviennent d'une vitesse inadaptée (36 %), d'un manque de concentration du conducteur (distraction : 23 %), des conditions climatiques (14 %), de la fatigue/malaise (8 %) et de produits incompatibles avec la conduite (drogue/alcool : 0,63 %). Pour lutter contre ses causes, des actions sont engagées sur les taux de remplissage, la présence de brises lors dans les citernes, la formation des conducteurs, et l'équipement de freinage assisté sur les ensembles routiers.

Sachant que 70 % des causes de renversement sont d'origine humaine dont 36 % dues à une vitesse inadaptée à l'environnement, en parallèle, l'ATMD conduit un programme de prévention. Il s'articule autour de la formation, le recrutement, des contrôles sur route, lors des chargements et des déchargements, ainsi que sur la poursuite de l'analyse des accidents. Cette démarche s'accompagne « de réunions sur l'accidentologie avec les clients, la direction et l'information sur les points routiers, le renforcement des contrôles des vitesses et de la sensibilisation des conducteurs », note Florence Dupasquier. ♦

ERICK DEMANGEON

(1) Eu. Raparalese de 1 Print 2013



Comité Français
Butane Propane

CFBP infos

La diffusion de « CFBP infos » est réservée aux
adhérents du CFBP

Juillet-Août 2013

N° 109

SOMMAIRE

1- STATISTIQUES (juin-juil. 2013)..Page 1

- Données climatiques
- Chiffres-clés
- Ventes de GPL en France
- Ventes de véhicules particuliers
- Baromètre du GPL carburant
- Connexions au site cfbp.fr

2- ACTUALITÉS TECHNIQUES & RÉGLEMENTAIRESPage 4

- Taxe nationale sur les véhicules de transport de marchandises dite « Ecotaxe poids lourds »
- Audition du CFBP par la Cour des Comptes sur les CEE
- Rapport de l'OPECST sur « Les nouvelles mobilités sereines et durables : concevoir des véhicules écologiques »

3- EN BREFPage 7

- Inauguration de la nouvelle mairie, agence postale et résidence de Croix à Préveranges : un « bâtiment basse consommation »
- Le CFBP reçoit le Prix de l'Énergie pour tous aux RIVE 2013

5- PRESSE..... Page 11

- Deux jours pour parler des autos propres – Midi libre du 1^{er} juin 2013
- Alès à l'heure écologique – Le Journal de l'automobile du 19 juillet 2013
- Soutenir et développer la mobilité écologique – La Croix éd.Midi Gard du 25-31 juillet 2013
- Le CFBP vient en aide à deux communes – ZePros Métiers Énergie juin-juil-2013
- Le CFBP s'engage auprès des collectivités – ZePros Métiers Bâti - juil-août 2013

1 STATISTIQUES (juin-juillet 2013)

► DONNÉES CLIMATIQUES ⁽¹⁾:

	JUIN-2013	JUIN-2012	JUILLET-2013	JUILLET-2012
Température moyenne	17°2	18°2	22°1	19°3
Nombre de jours ouvrés	20	21	23	22
Degrés-jours du mois	-	-	-	-
Coefficient de rigueur	1,620	0,846	1,620	0,846
Degrés-jours cumulés	1449,4	1270,5	1449,4	1270,5

(1) Source : CPDP – Comité professionnel du pétrole (Bulletin mensuel)

Méthode de correction climatique mise en place en octobre 2011 :

- période trentenaire 1981-2010 ;
- température-seuil uniforme depuis 1970 et pour toutes les énergies de 17 °C ;
- relevés de température effectués dans 22 stations météorologiques, soit une par région métropolitaine.
- En été, il n'y a pas de correction climatique. Pour les mois de juin, juillet, août et septembre, les DJU sont comptés à 0.

► Chiffres-clés GPL Juin et de Juillet 2013

- > Total Ventes « vrac » juin 2013 vs juin 2012 : + 6,0 %
- > Total Ventes « vrac » juillet 2013 vs juillet 2012 : - 5,8 %
- > Total Ventes « conditionné » juin 2013 vs juin 2012 : - 9,6 %
- > Total Ventes « conditionné » juillet 2013 vs juillet 2012 : - 3,4 %
- > Total Ventes « GPL carburant stations » juin 2013 vs juin 2012 : - 14,7 %
- > Total Ventes « GPL carburant stations » juillet 2013 vs juillet 2012 : - 7,7 %

Comité Français du
Butane et du Propane

8, terrasse Bellini
92807 PUTEAUX CEDEX
contact@cfbp.fr

www.cfbp.fr

N° SIRET : 784 855 033 00063



► VENTES DE GPL EN France (en tonnes) : adhérents du CFBP - Juin 2013

	MOIS			CUMUL ANNEE		
	juin-2013	juin-2012	Variation	juin-2013	Juin-2012	Variation
BUTANE						
conditionné	19 535	22 124	- 11,7 %	133 710	141 486	- 5,5 %
vrac	4 106	5 295	- 22,5 %	29 615	36 383	- 18,6 %
s/total Butane	23 641	27 419	- 13,8 %	163 325	177 869	- 8,2 %
PROPANE						
conditionné	9 933	10 708	- 7,2 %	64 454	66 604	- 3,2 %
Condi/carburant	5 217	5 526	- 5,6 %	31 858	33 748	- 5,6 %
s/total conditionné	15 150	16 234	- 6,7 %	96 312	100 352	- 4,0 %
Vrac carburant	2 567	2 803	- 8,4 %	15 526	16 624	- 6,6 %
Vrac 0/6 T	30 085	27 026	+ 11,3 %	408 190	401 321	+ 1,7 %
Vrac 6/12 T	6 502	5 628	+ 15,5 %	75 184	70 921	+ 6,0 %
Vrac 12/80 T	9 812	8 443	+ 16,2 %	121 557	115 890	+ 4,9 %
Vrac 0/80 T	46 399	41 097	+ 12,9 %	604 931	588 132	+ 2,9 %
Vrac > 80 T	13 849	14 903	- 7,1 %	129 601	132 892	- 2,5 %
Réseau canalisé	2 943	1 829	+ 60,9 %	39 225	34 386	+ 14,1 %
Sous-total vrac	65 758	60 632	+ 8,5 %	789 283	772 034	+ 2,2 %
Sous-total propane	80 908	76 866	+ 5,3 %	885 595	872 386	+ 1,5 %
GPLc / Stations	7 919	9 287	- 14,7 %	49 806	56 767	- 12,3 %
Total conditionné	34 685	38 358	- 9,6 %	230 022	241 838	- 4,9 %
Total vrac	69 864	65 927	+ 6,0 %	818 898	808 417	+ 1,3 %
TOTAL	112 468	113 572	- 1,0 %	1 098 726	1 107 022	- 0,7 %
Dont carburant	15 703	17 616	- 10,9 %	97 190	107 139	- 9,3 %



► VENTES DE GPL EN France (en tonnes) : adhérents du CFBP - Juillet 2013

	MOIS			CUMUL ANNEE		
	juillet-2013	juillet-2012	Variation	juillet-2013	Juillet-2012	Variation
BUTANE						
conditionné	23 581	25 082	- 6,0 %	157 291	166 568	- 5,6 %
vrac	4 166	5 046	- 17,4 %	33 781	41 429	- 18,5 %
s/total Butane	27 747	30 128	- 7,9 %	191 072	207 997	- 8,1 %
PROPANE						
conditionné	12 949	13 003	- 0,4 %	77 403	79 607	- 2,8 %
Condi/carburant	5 817	5 771	+ 0,8 %	37 675	39 519	- 4,7 %
s/total conditionné	18 766	18 774	- 0,0 %	115 078	119 126	- 3,4 %
Vrac carburant	2 866	2 783	+ 3,0 %	18 392	19 407	- 5,2 %
Vrac 0/6 T	24 808	24 864	- 0,2 %	432 998	426 185	+ 1,6 %
Vrac 6/12 T	5 286	5 423	- 2,5 %	80 470	76 344	+ 5,4 %
Vrac 12/80 T	8 668	9 398	- 7,8 %	130 225	125 288	+ 3,9 %
Vrac 0/80 T	38 762	39 685	- 2,3 %	643 693	627 817	+ 2,5 %
Vrac > 80 T	14 449	16 793	- 14,0 %	144 050	149 685	- 3,8 %
Réseau canalisé	1 483	1 238	+ 19,8 %	40 708	35 624	+ 14,3 %
Sous-total vrac	57 560	60 499	- 4,9 %	846 843	832 533	+ 1,7 %
Sous-total propane	76 326	79 273	- 3,7 %	961 921	951 659	+ 1,1 %
GPLc / Stations	10 513	11 388	- 7,7 %	60 319	68 155	- 11,5 %
Total conditionné	42 347	43 856	- 3,4 %	272 369	285 694	- 4,7 %
Total vrac	61 726	65 545	- 5,8 %	880 624	873 962	+ 0,8 %
TOTAL	114 586	120 789	- 5,1 %	1 213 312	1 227 811	- 1,2 %
Dont carburant	19 196	19 942	- 3,7 %	116 386	127 081	- 8,4 %



► INSTALLATIONS NEUVES GAZ PROPANE (source : Qualigaz) Juin 2013

Régions	MOIS			CUMUL ANNEE		
	Juin-2013	Juin-2012	variation	Juin-2013	Juin-2012	variation
Alsace	9	28	- 68%	61	96	- 36%
Aquitaine	19	33	- 42%	134	171	- 22%
Auvergne	7	11	- 36%	57	101	- 44%
Basse-Normandie	19	14	+ 36%	112	83	+ 35%
Bourgogne	18	8	+ 125%	66	51	+ 29%
Bretagne	34	22	+ 55%	146	133	+ 10%
Centre	34	25	+ 36%	135	110	+ 23%
Champagne-Ardenne	2	7	- 71%	29	28	+ 4%
Corse	0	3	- 100%	10	97	- 90%
Franche-Comté	19	18	+ 6%	66	98	- 33%
Haute-Normandie	32	14	+ 129%	100	79	+ 27%
Ile-de-France	13	4	+ 225%	57	27	+ 111%
Languedoc-Roussillon	9	8	+ 13%	50	93	- 46%
Limousin	15	6	+ 150%	53	62	- 15%
Lorraine	1	11	- 91%	34	63	- 46%
Midi-Pyrénées	18	28	- 36%	110	162	- 32%
Nord-Pas-de-Calais	8	13	- 38%	56	89	- 37%
Pays de la Loire	39	25	+ 56%	203	142	+ 43%
Picardie	24	16	+ 50%	72	57	+ 26%
Poitou-Charentes	24	8	+ 200%	113	62	+ 82%
Provence-Alpes Côte d'Azur	47	26	+ 81%	181	165	+ 10%
Rhône-Alpes	86	48	+ 79%	253	310	- 18%
TOTAL	477	376	+ 27%	2 098	2 279	- 8%



► INSTALLATIONS NEUVES GAZ PROPANE (source : Qualigaz) Juillet 2013

Régions	MOIS			CUMUL ANNEE		
	Juillet-2013	Juillet-2012	variation	Juillet-2013	Juillet-2012	variation
Alsace	7	9	- 22%	46	70	- 34%
Aquitaine	35	25	+ 40%	169	159	+ 6%
Auvergne	12	17	- 29%	75	74	+ 1%
Basse-Normandie	23	13	+ 77%	113	125	- 10%
Bourgogne	5	14	- 64%	50	80	- 38%
Bretagne	17	50	- 66%	262	196	+ 34%
Centre	37	26	+ 42%	211	161	+ 31%
Champagne-Ardenne	2	10	- 80%	26	39	- 33%
Corse	2	12	- 83%	12	22	- 45%
Franche-Comté	10	28	- 64%	76	94	- 19%
Haute-Normandie	12	21	- 43%	86	121	- 29%
Ile-de-France	68	25	+ 172%	184	82	+ 124%
Languedoc-Roussillon	3	8	- 63%	90	58	+ 55%
Limousin	6	14	- 57%	40	67	- 40%
Lorraine	9	10	- 10%	56	44	+ 27%
Midi-Pyrénées	21	35	- 40%	131	145	- 10%
Nord-Pas-de-Calais	7	4	+ 75%	64	60	+ 7%
Pays de la Loire	18	49	- 63%	153	252	- 39%
Picardie	5	16	- 69%	64	88	- 27%
Poitou-Charentes	10	21	- 52%	62	134	- 54%
Provence-Alpes Côte d'Azur	37	24	+ 54%	186	205	- 9%
Rhône-Alpes	53	33	+ 61%	260	286	- 9%
TOTAL	399	464	- 14%	2 416	2 562	- 6%



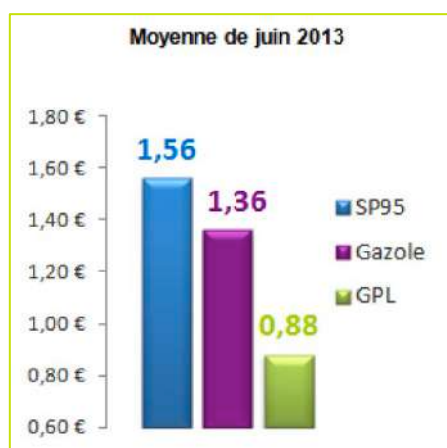
► **VENTES DE VEHICULES PARTICULIERS NEUFS EN FRANCE PAR ENERGIE (source : 3A) – juin 2013**

Energies	Juin				Cumul à fin juin			
	2013	2012	variation	PDM	2013	2012	variation	PDM
Gazole	127 579	156 981	- 18,7 %	66,7 %	639 680	776 527	- 17,6%	68,7%
Essence	57 856	48 140	+ 20,2 %	30,2 %	262 374	254 681	+ 3,0%	28,2%
GPL	337	271	+ 24,4%	0,2 %	1 354	1 263	+ 7,2%	0,1%
Hybride	4 664	2 576	+ 81,1 %	2,4 %	23 058	10 351	+ 122,8%	2,5%
Electrique	903	112	+ 706,3 %	0,5 %	4 779	2 271	+ 110,4%	0,5%
Superéthanol	5	820	- 99,4 %	0,0 %	157	3 828	- 95,9%	0,0%
GNV	11	9	+ 22,2 %	0,0 %	72	61	+ 18,0%	0,0%
Autres	0	0		0,0 %	2	0		0,0%
TOTAL	191 355	208 909	- 8,4 %	100,0 %	931 476	1 048 982	- 11,2%	100,0%

► **VENTES DE VEHICULES PARTICULIERS NEUFS EN FRANCE PAR ENERGIE (source : 3A) – juillet 2013**

Energies	Juillet				Cumul à fin juillet			
	2013	2012	variation	PDM	2013	2012	variation	PDM
Gazole	98 636	109 893	- 10,2 %	65,7 %	738 316	886 420	- 16,7%	68,3%
Essence	46 279	34 873	+ 32,7 %	30,8 %	308 653	289 554	+ 6,6%	28,5%
GPL	448	198	+ 126,3%	0,3 %	1 802	1 461	+ 23,3%	0,2%
Hybride	4 345	2 409	+ 80,4 %	2,9 %	27 403	12 760	+ 114,8%	2,5%
Electrique	492	594	- 17,2 %	0,3 %	5 271	2 865	+ 84,0%	0,5%
Superéthanol	11	953	- 98,8 %	0,0 %	168	4 781	- 96,5%	0,0%
GNV	7	4	+ 75,0 %	0,0 %	79	65	+ 21,5%	0,0%
Autres	0	0		0,0 %	2	0		0,0%
TOTAL	150 218	148 924	+ 0,9 %	100,0 %	1 081 694	1 197 906	- 9,7%	100,0%

► **BAROMETRE MENSUEL DU GPL CARBURANT : moyennes juin et juillet 2013 (*)**



(*) Source : MEDDE
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-prix-de-vente-moyens-des.html>

Nombre de visites et 5 premiers points d'entrée sur le site sur les 4 derniers mois

	Nombre de visites
Avril 2013	18 073
Mai 2013	17 687
Juin 2013	16 872
Juillet 2013	16 941

	Avril 2013	Mai 2013	Juin 2013	Juillet 2013
Accueil	24,0 %	27,6 %	27,5 %	25,4 %
Caractéristiques générales des GPL	12,4 %	11,0 %	9,5 %	8,1 %
Carte stations GPL/CFBP	10,1 %	9,8 %	11,1 %	13,7 %
Atouts du GPL carburant	6,5 %	5,4 %	4,8 %	5,3 %
Réseau des stations	4,7 %	5,0 %	5,2 %	6,7 %

► Taxe nationale sur les véhicules de transport de marchandises dite « Ecotaxe poids lourds »

Après ceux publiés en mai, de nombreux textes réglementaires concernant la « taxe poids lourds » ont été publiés en juin et juillet 2013.

Nous en donnons la liste ci-dessous. (Voir également CFBP infos n°108-juin 2013)

JO du 28 juin 2013

Décret n° 2013-558 du 26 juin 2013 modifiant le décret n° 2011-991 du 23 août 2011 relatif au prestataire chargé de la collecte de la taxe sur les poids lourds prévue aux articles 269 à 283 quinquies et 285 septies du code des douanes

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027619015&dateTexte=&categorieLien=id>

Décret n° 2013-559 du 26 juin 2013 relatif aux droits et obligations des redevables de la taxe sur les véhicules de transport de marchandises

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027619051&dateTexte=&categorieLien=id>

Décret n° 2013-560 du 26 juin 2013 relatif aux modalités d'information des sociétés habilitées fournissant un service de télépéage après liquidation de la taxe sur les véhicules de transport de marchandises

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027619179&dateTexte=&categorieLien=id>

JO du 9 juillet 2013

Arrêté du 4 juillet 2013 autorisant la création d'un traitement automatisé dénommé «taxe poids lourds»

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027678877&dateTexte=&categorieLien=id>

JO du 13 juillet 2013

Décret n° 2013-618 du 11 juillet 2013 relatif à la définition des véhicules assujettis à la taxe sur les véhicules de transport de marchandises

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027697244&dateTexte=&categorieLien=id>

JO du 17 juillet 2013

LOI n° 2013-619 du 16 juillet 2013 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine du développement durable

(Transposition de dispositions communautaires en droit français : Chapitre II : Dispositions portant transposition de la directive 2011/76/UE du Parlement européen et du Conseil du 27 septembre 2011 modifiant la directive 1999/62/CE relative à la taxation des poids lourds pour l'utilisation de certaines infrastructures - Article 21)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027713399&dateTexte=&categorieLien=id>

Arrêté du 12 juillet 2013 relatif à l'enregistrement des véhicules soumis à la taxe sur les véhicules de transport de marchandises

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027714488&dateTexte=&categorieLien=id>

Arrêté du 12 juillet 2013 relatif aux données nécessaires à la personnalisation de l'équipement électronique embarqué dont doivent disposer les véhicules soumis à la taxe sur les véhicules de transport de marchandises

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027714512&dateTexte=&categorieLien=id>

Arrêté du 12 juillet 2013 relatif à la mise à disposition de l'équipement électronique embarqué nécessaire à la collecte de la taxe sur les véhicules de transport de marchandises

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027714523&dateTexte=&categorieLien=id>

Arrêté du 12 juillet 2013 relatif au montant minimum de chargement et de rechargement de l'avance sur la taxe sur les véhicules de transport de marchandises

JO 17/7/2013

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027714534&dateTexte=&categorieLien=id>

.../...



.../...

JO du 18 juillet 2013

Arrêté du 17 juillet 2013 relatif à la désignation du prestataire chargé de la collecte de la taxe sur les poids lourds prévue aux articles 269 à 283 quinquies du code des douanes

JO 18/7/2013

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027721936&dateTexte=&categorieLien=id>

JO du 20 juillet 2013

Décret n° 2013-652 du 18 juillet 2013 relatif à l'immobilisation des véhicules lors des contrôles de la taxe prévue à l'article 269 du code des douanes

JO 20/7/2013

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027730989&dateTexte=&categorieLien=id>

BO MEDDE du 25 juillet 2013

Arrêté du 26 juin 2013 portant renouvellement d'un agrément d'un laboratoire d'essais en application de l'article 4 du décret n° 2011-845 du 15 juillet 2011 relatif à l'homologation des chaînes de collecte et de contrôle de la taxe alsacienne et de la taxe nationale sur les véhicules de transport de marchandises.

Arrêté du 26 juin 2013 portant habilitation de sociétés fournissant le service de télépéage de la taxe sur les véhicules de transport de marchandises en application de l'article 277 du code des douanes.

Arrêté du 1er juillet 2013 portant renouvellement d'un agrément d'un laboratoire d'essais en application de l'article 4 du décret n° 2011-845 du 15 juillet 2011 relatif à l'homologation des chaînes de collecte et de contrôle de la taxe alsacienne et de la taxe nationale sur les véhicules de transport de marchandises

Arrêté du 5 juillet 2013 portant renouvellement d'un agrément d'un laboratoire d'essais en application de l'article 4 du décret n° 2011-845 du 15 juillet 2011 relatif à l'homologation des chaînes de collecte et de contrôle de la taxe alsacienne et de la taxe nationale sur les véhicules de transport de marchandises

a.combes@cfbp.fr

► **Audition du CFBP par la Cour des Comptes sur les CEE**

Sur demande du Premier ministre, la Cour des Comptes mène actuellement une enquête sur les Certificats d'Economies d'Energie.

Dans ce cadre, le CFBP a été auditionné en tant que représentant de la filière GPL le 20 juin 2013 par les deux rapporteurs : Madame Pappalardo et Monsieur Violla, Conseillers Maîtres.

Impact pour la filière, vision de la filière sur le dispositif transitoire, fonctionnement du système et du marché, précarité énergétique, fonctionnement en pratique et coût des CEE ont été au cœur des échanges.

L'audition a permis de rappeler la démarche proactive et responsable de la filière GPL pour adhérer au dispositif dès sa création mais également l'engagement des acteurs GPL à atteindre et même à dépasser les objectifs fixés.

S'agissant de l'avenir du système, le CFBP a rappelé les enjeux relatifs à la mise en place des objectifs de la troisième période pour la filière GPL, de même que le risque économique important qu'ils représentent pour les PME. Il a notamment été préconisé de prendre en compte la taille des entreprises avec la nécessité d'instaurer un système équilibré en fonction de la taille des acteurs concernés.

Les conclusions du rapport sont attendues pour novembre 2013.

e.coquin@cfbp.fr



Dans le cadre de la réalisation d'un rapport sur « Les nouvelles mobilités sereines et durables : concevoir des véhicules écologiques » pour l'OPECST, le CFBP a présenté à Michel Antoine, Directeur adjoint de l'OPECST, les résultats du baromètre sur la perception et la notoriété du GPL carburant auprès des Français.

En cours de rédaction après toute une série d'auditions auxquelles le CFBP a participé, le rapport devrait être publié d'ici la fin de l'année 2013.

Entretemps, une mission en Chine sera organisée en octobre dans le cadre de l'étude pour comparer les différents systèmes mis en place.

En savoir plus : http://blogs.senat.fr/nouvelles_mobilites/auditions/

e.coquin@cfbp.fr



3 En Bref

► Inauguration de la nouvelle mairie, agence postale et résidence de Croix à Préveranges : un « bâtiment basse consommation »

Avec le soutien du Comité Français du Butane et du Propane, partenaire du projet, la commune de Préveranges a choisi le propane pour concilier confort et efficacité énergétique dans le cadre de la transformation d'un ancien hôtel-restaurant en un bâtiment communal accueillant la mairie, la Poste ainsi que quatre logements sociaux.



L'événement a rassemblé près de 400 personnes dont élus du secteur, représentants d'institutions et d'entreprises publiques et privées, journalistes et habitants de la commune.

Parmi celles-ci :

M. Jacques Nicolas, Maire de Préveranges, Vice-Président du Syndicat de l'énergie du Cher

M. Francis Blondieau, Sous-préfet de Saint-Amand Montrond

M. François Pillet, Sénateur du Cher

M. Rémy Pointereau, Sénateur du Cher

M. Yann Galut, Député du Cher

Mais également les représentants du Conseil régional du Cher, du Conseil Général, des communes voisines, du SDE 18, du CA des HLM, de l'Union départementale des Sapeurs Pompiers, habitants de la commune...

Convaincu par le projet et l'énergie GPL, le Maire de Préveranges a particulièrement souligné dans son discours les atouts de l'énergie propane pour atteindre de hautes performances énergétiques, réduire les émissions de GES et garantir un confort aux locataires.

Les travaux menés constituent un exemple prometteur de rénovation au propane, énergie facilement accessible dans les communes rurales et compatible avec le niveau d'exigence du label « bâtiment basse consommation ». Après travaux, l'utilisation du propane pour la production de chauffage et d'eau chaude contribuera à réduire de 76 % la consommation énergétique et à diviser par 8 les émissions de gaz à effet de serre. Le budget énergie sera lui divisé par 4, passant de 19 000 € à environ 5 500 € par an.

Le Comité Français du Butane et du Propane s'engage aux côtés de collectivités locales afin de soutenir la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique de bâtiment où le propane apparaît comme la solution énergétique de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire la plus adaptée.



e.coquin@cfbp.fr



► Le CFBP reçoit le Prix de l'Énergie pour tous aux RIVE 2013

Lors des 4èmes **Rencontres Internationales des Voitures Ecologiques** les 3 et 4 juillet 2013 à Alès, le Club des Voitures écologiques a décerné le « Prix de l'Énergie pour tous » au CFBP, partenaire officiel de l'événement.

Cette distinction a permis de valoriser une fois de plus les atouts écologiques et économiques du GPLc devant les 750 institutionnels, politiques, gestionnaires de flotte et acteurs économiques présents à cette nouvelle édition. Dans le cadre de conférences, les acteurs du secteur et décideurs publics et privés ont échangé sur les dynamiques collectives et industrielles, les avancées technologiques du secteur et les incitations politiques en faveur de la mobilité durable

Le CFBP a présenté les atouts du GPL au sein du mix énergétique en matière de mobilité et notamment les facteurs clés nécessaires au développement des énergies alternatives tout en conciliant impératifs économiques de court terme et objectifs environnementaux et sanitaires :



Mercredi 3 juillet :

- 10h45 – 12h30 : Les voitures écologiques, une opportunité pour l'Europe ?
- 14h00 – 15h30 : Transition énergétique : vers un mix équilibré pour la mobilité ?

Une fiscalité réduite sur le carburant qui profite directement à l'automobiliste, un alignement de la fiscalité du diesel sur celle de l'essence et une communication claire de l'Etat en faveur de toutes les énergies alternatives, peuvent suffire pour donner une visibilité à l'offre et créer un effet de levier en faveur des énergies alternatives, a souligné le CFBP.

Sur le Pôle Mécanique Alès-Cévennes, décideurs publics et privés ont également eu l'occasion de voir et tester les véhicules GPL sur circuit.

Véhicules proposés à l'essai :

Renault Clio IV TCe 90 GPL, 96 g CO2/km

Offre GPL Borel Système, Véhicules Neufs.

Bonus écologique de 200€ et prime à la casse 200 €

Autonomie GPL : + 600 km

Coût au 24 mai 2013 en GPL : 6 € / 100 km

Voiture citadine et disponible en flotte d'entreprise



Peugeot 208 1.0 vti 68cv GPL, 89 g CO2/km

Offre GPL Borel Système, Véhicules Neufs.

Bonus écologique de 550 € et prime à la casse 200 €

Autonomie GPL : 600 à 700 km

Voiture citadine disponible à l'essai uniquement le 3 juillet

Alfa Romeo MiTo 170cv GPL Multi Air

Installation GPL Landi Renzo par RM gaz

Technologie Multi Air qui permet d'allier nouvelles technologies (Multi Air – Start & Stop) et performances environnementales du carburant



Renault Megane GPL TCe 115cv, modèle 2013, 110 g CO2/km

Offre GPL Borel Système, Véhicules Neufs.

Bonus de 200€

Dernière génération de moteur à injection directe de GPL Liquide. Ce véhicule combine les dernières innovations technologiques en essence et en GPL pour en conjuguer les bénéfices en termes d'amélioration du rendement & de performance du moteur, le tout avec des émissions de CO2 très faibles.



Véhicule présenté sur stand :

Dacia Dokker GPL, 129 g CO₂/km

Offre GPL Borel Système, Véhicules Neufs.

Véhicule utilitaire bicarburation

Autonomie GPL : 550 à 600 km

Exonéré d'ecotaxe

Pour les sociétés TVA récupérable à 100 % sur le carburant



Les RIVE en images :





5 DANS LA PRESSE

> Deux jours pour parler des autos propres

Midi Libre – 2 juillet 2013

> Alès à l'heure écologique

Le Journal de l'Automobile – 19 juillet 2013

> Soutenir et développer la mobilité écologique

La Croix éd. Midi Gard – 25-31 juillet 2013

> Le CFBP vient en aide à deux communes

ZePros Métiers Energie – juin-juillet 2013

> Le CFBP s'engage auprès des collectivités

ZePros Métiers Bâti – juillet-août 2013



Nouvelles mobilités RIVE 2013

Alès à l'heure écologique

Le déploiement de masse des véhicules propres doit en passer par les initiatives des collectivités et des infrastructures appropriées de recharge. Les 4^{es} Rencontres internationales des voitures écologiques ont permis de faire le point sur ce que préconisait déjà en 2011 le sénateur Louis Nègre dans son Livre Vert.

De l'extraction du charbon à la promotion des véhicules écologiques. C'est l'anthologie qui illustre les RIVE (Rencontres internationales des Voitures Écologiques) et, sur le Pôle mécanique d'Alès (30), tout près de la mine de Ladrecht, les organisateurs ont réuni le véhicule à énergies fossiles, fort émetteur de CO₂. Pour cette 4^e édition tenue les 3 et 4 juillet derniers, élus, opérateurs de mobilité, fournisseurs d'énergie, constructeurs et équipementiers étaient présents. Une hétéroclite qui fait la force de ces rencontres organisées par le Club des voitures écologiques. Si la dimension européenne et le mix énergétique étaient mis à l'honneur, le cœur du débat a cédé à l'antenne des infrastructures de recharge, perpétuel frein au déploiement de masse du véhicule écologique, en tout cas électrique.

Pour lancer les hostilités, le député des Bouches-du-Rhône, **François-Michel Lambert**, n'a pas hésité à voler dans les plumes de Renault. Premier parlementaire à avoir acquis une Zoé, il a regretté le manque de bornes de recharge sur le trajet qu'il a emprunté jusqu'au Pôle mécanique. Le ton était donné. **Patrick Le Cœur**, de la Direction de la voirie et des déplacements de la Ville de Paris, a ainsi rappelé les difficultés intrinsèques de la voirie. « N'y a pas eu d'extension dans la capitale depuis le travail d'Haussmann. Toutes opérations d'aménagement confondues, la ville a supprimé 30 000 places de stationnement en voirie », a-t-il exposé. Se pose ainsi la question de la place des infrastructures, quand le linéaire d'un emplacement Autolib s'étend sur 30 mètres supplémentaires. Ainsi, Paris réfléchit-elle à installer des points de charge sur les zones de livraison, et lance un appel d'offres à l'automne.



▲ Les 3 et 4 juillet, 1 200 acteurs et décideurs publics et privés étaient réunis sur le Pôle mécanique d'Alès pour réfléchir à l'avenir de la mobilité durable.

“Le bon sens voudrait que l'on place les points de charge dans les parkings en ouvrages”

Frédéric Baverz, président d'EFFIA

“Pas une simple prise”

L'avis de **Frédéric Baverz**, directeur général adjoint de Réolis, président d'EFFIA, est antagoniste : “L'incidence de bon sens, c'est de placer les points de charge dans les parkings en ouvrage. Il est plus facile d'y tirer des câbles qu'en voirie, et le temps de stationnement y est plus important. De plus, en l'état du droit, affecter sur la voirie une place à un type d'usage, c'est délicat. Le premier qui va au tribunal administratif fait sauter la borne !” Et d'évoquer les verrous liés aux normes réglementaires. “Dire que le véhicule électrique (VE) est plus dangereux, c'est un problème. Construire un mur coupe-feu tous les 10 mètres est trop contraignant. Ensuite, il y a la promotion de la double gratuité, à savoir l'emplacement et la recharge. Mais quelqu'un doit payer... Or, on

mande aux opérateurs d'investir et de ne faire aucune recette directe, c'est prohibitif. Enfin, il y a le refus qui nous est fait de vendre la recharge sur la base de la consommation effective. Donc, nous ferons des efforts si nous mangeons beaucoup plus”, a-t-il regretté.

Le manque de vision à long terme et d'anticipation a aussi été déploré par **Gaillaume Delmas**, directeur délégué nouvelle mobilité Celys Iseo. “Si je souhaite acheter une Renault Zoé à Angoulême, par exemple, je ne pourrai pas la recharger sur les infrastructures qui viennent d'être installées avec le nouveau système d'autopartage. Cela annule l'acte d'achat. Il y a indéniablement un problème d'accès physique aux points de charge”, a-t-il assuré. Selon lui, “il faut faire attention à ce que l'on installe. Dans les appels d'offres,

CFBP
1807807000000P10108

Eléments de référence : COMITÉ FRANÇAIS DU BUTANE ET DU PROPANE du CFBP (tous statuts)



▲ Tout électrique, hybride, au GPL ou au bioéthanol... les modèles exposés aux RIVE proposent aux visiteurs de prendre connaissance de toutes les technologies vertes.

“Il faut pouvoir interagir avec une borne, ce n'est pas juste une prise”

Guillaume Delmas, directeur délégué nouvelle mobilité COFELY INEO

il y a encore beaucoup de bornes non communicantes. Mais ce n'est pas juste une prise, il faut voir plus loin. Il faut pouvoir interagir avec la borne, notamment à l'approche du véhicule”.

Alain Dorison, chargé de mission au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies CGEIT, était quant à lui présent pour rappeler que “l'année 2013 devrait être l'année du décollage”. Alors qu'il estime un besoin de 60 000 bornes de recharge à l'horizon 2015, il rappelle que de nombreuses collectivités, à l'image de Paris, Lyon, Grenoble ou Angoulême, ont lancé leur service d'autopartage. “Il y a aussi beaucoup d'acteurs privés qui se mobilisent, comme dans la grande distribution notamment. Mais il ne faut cependant pas perdre de vue que 80 % des recharges se font à domicile ou sur le lieu de travail”, a-t-il souligné. Et une bonne nouvelle : 40 millions d'euros de subventions restent à distribuer. De quoi initier de nouveaux projets.

EN CHIFFRES

Les RIVE

- 35 parlementaires et élus locaux
- 1 200 acteurs et décideurs publics et privés
- 40 véhicules écologiques présentés
- 1 500 essais

Comportements vertueux
Devant tant de freins et face au décalage entre le temps public et le temps privé, les RIVE ont voulu mettre en lumière les initiatives locales et régionales, afin de voir se créer des projets de mobilité durable. Les exemples, naissants ou déjà concluants, sont légion dans l'Hexagone, et l'autopartage y tient une part prépondérante. Raisonnant comme un chef d'entreprise, le député du Var, Philippe Vitel, prône l'exemple

FOCUS

L'innovation technologique en démonstration

Bosch et PSA Peugeot Citroën ne sont pas venus les mains vides. L'équipementier allemand et le constructeur français ont en effet profité des RIVE pour présenter le tout dernier fruit de leur collaboration, baptisé “OpEneR” (Optimal Energy consumption and Recovery). Monté sur une 3008 électrique, ce système d'optimisation de l'énergie accroissant l'autonomie repose sur trois innovations. Pour les véhicules hybrides et électriques, la réduction de la consommation ne passe plus seulement par la récupération d'énergie au freinage, mais aussi par le roulage libre.

Au volant du prototype, il suffit de laisser filer le véhicule une fois lancé, pour enclencher ce système Stop & Start de nouvelle génération. Moteur coupé, le roulage libre maintient une vitesse suffisante en environnement urbain, et permet ainsi de réduire sa consommation. “En termes énergétiques, c'est plus efficace que de freiner pour récupérer de l'énergie”, justifie Franck Cazenave, directeur innovation Robert Bosch France. Des gains de 7 % sont attendus, en plus des 5 % liés au Stop & Start tel qu'on le connaît. Allié à ce système, l’“ESP hev” gère la régénération, tandis que le iBooster permet d'amplifier la force de freinage à vide. Des technologies à retrouver en série prochainement, à l'horizon 2015.

Non loin de là, NTN-SNR présentait ses innovations électriques, en accord avec l'orientation stratégique prise il y a quelques années. Venu avec Too'In, véhicule à moteurs-roues électriques, il a fait la démonstration de son savoir-faire. La mairie d'Annecy exploite ce véhicule développé avec Lazareth, pour la distribution de son courrier. Selon Vincent Pourroy-Solari, responsable département Innovation, division Automobile, le moteur-roue présente l'avantage d'offrir une hybridation à moindre frais.

L'équipementier présentait également un étrier de frein électromécanique, où un capteur d'effort intégré permet de connaître la pression de freinage. NTN-SNR vise ici le gain de masse dans les systèmes ESP et ABS, pour une application sur les segments A et B. Si ces développements sont réalisés au Japon, les RIVE sont l'occasion de relever un plus grand défi : permettre au roulementier de faire savoir qu'il a élargi le champ de ses compétences.



de son département et du plan de déplacement d'entreprise (PDE) appliqué au conseil général. "Nous avons voulu réfléchir à ce que faisaient nos 5200 agents, et quelles solutions nous pouvions apporter. Nous avons formulé des préconisations, et fait une évaluation financière et environnementale de ce que l'on pouvait gagner", précisait-il. Avec un approvisionnement en VE, des stages d'éco-conduite, une augmentation du covoiturage, un glissement vers une utilisation accrue des transports en commun, un prêt à taux zéro pour les acquéreurs de vélos à assistance électrique et des visio-conférences plus nombreuses, le conseil général du Var atteint 7 % d'économies dans son budget. "Nous avons voulu des objectifs les plus modestes possible, et en termes environnementaux, nous arrivons déjà à 18 % d'émissions en moins, se réjouissait Philippe Vitel. Pour arriver à l'adhésion, il faut avoir des objectifs limités. De trop grandes ambitions amènent inévitablement à un blocage. Nous sommes dans une société qui a ses forces de l'habitude. Si on multiplie cela par le nombre de conseils généraux, de collectivité...



▲ La place des véhicules électriques en Europe, la transition énergétique, l'implication des élus locaux ou les infrastructures de recharge ont alimenté les débats de ces RIVE 2013.

“La transition énergétique dans les transports est une opportunité de relance de l'économie”

tés... Je crois qu'on a là le début d'une prise de conscience, une évolution positive vers des comportements vertueux. Et de citer l'exemple de Ball Packaging, usine de canettes installée à La Ciotat (13), où les collaborateurs sont intéressés aux économies réalisées par des conduites saines sur toutes les économies consommables, d'eau et d'électricité, mais aussi sur les transports, générées dans le

cadre de l'entreprise. "Et il y a une réversion de 50 % des économies à chacun des salariés. C'est une démarche gagnante qui implique tout le monde, un challenge dans le cadre d'une RSE. A la sortie, le salarié et l'entreprise sont vainqueurs", a-t-il assuré.

Retours d'expérience

En Moselle, des projets de mobilité durable ont aussi été initiés. Comme l'explique François Tanguy, responsable projet électromobilité au conseil général, "le département est engagé dans l'électromobilité depuis la fin 2010. Le secteur représente 12000 emplois directs et 6000 emplois indirects, avec les présences de PSA et Smart. Le site de Hambach dépasse aujourd'hui les 1000 Smart ED par mois". La Moselle profite notamment de sa situation frontalière pour le déploiement de bornes standard, bénéficiant des retours d'expérience autant français qu'allemands. "Fin novembre, nous étions les premiers à installer des bornes comprenant les types 2 et 3 ainsi qu'une prise domestique. Nous avons également lancé le projet interrégional "Elec TRA", qui est un concept de réseau de parc relais, e-hubs,

FOCUS

En route vers la transition énergétique ?

Bioéthanol, biogaz, GPL... des énergies dont on entend parler depuis des années, et dont la part à l'usage reste marginale. Elles ne bénéficient pas de la même promotion que peuvent connaître le tout électrique et l'hybridation, ou pire, sont freinées au point de vue réglementaire. "Une évolution de la réglementation au 1^{er} janvier a assimilé l'éthanol à un hydrocarbure", regrette Nicolas Rialland, responsable éthanol et bioénergies chez CGB (Confédération générale des planteurs de betteraves). Un correctif de cette réglementation est en cours, tandis que 40 à 50 nouvelles stations-service devraient le proposer à la fin 2013, en plus des 300 existantes. "Là où le bioéthanol est proposé, il se vend", martèle Nicolas Rialland, avant de préciser que si le E85 en est la principale vitrine, ce n'est pas le seul débouché.

Le GPL, lui, aurait séduit 250 000 automobilistes, alors qu'une seule station sur sept en propose. Joël Pedessac, directeur général

CFBP (Comité français du butane propane), a souhaité mettre l'accent sur la technologie abordable que représente le GPL pour le grand public. Avec une liste de véhicules compatibles importante (Dacia, Fiat, Opel), il est en effet plus facile d'accéder à un carburant coûtant moins de 0,90 euro/litre, émettant moins de CO₂ pour une autonomie comparable au Diesel notamment.

Cette mise en valeur rituelle aux RIVE fait aujourd'hui écho à l'avis du Cese (Conseil économique, social et environnemental), "la transition énergétique dans les transports", votée le 10 juillet (139 pour 20 abstentions). "La transition énergétique et plus largement le développement des éco-industries constituent une opportunité de relance économique, de structuration de filières industrielles françaises ou européennes dans les énergies renouvelables et les technologies « bas carbone », créatrices d'emplois", énonce l'avis. Outre l'électrification et l'effort

de R&D prônés, des technologies sont bien là, profitant d'ores et déjà à la mobilité individuelle comme aux transports en commun, et qu'il serait opportun de promouvoir. C'est ainsi que le Cese soutient notamment les travaux en cours sur les biocarburants de 2^e et 3^e générations, qu'il faut "renforcer et accélérer".

En ouverture de ces rencontres, Marc Teysier d'Orfeuil, délégué général du Club des voitures écologiques, déplorait que la mobilité et le transport soient "le parent pauvre du débat sur la transition énergétique". Voilà peut-être, depuis, une prise de conscience à la hauteur des enjeux. Philippe Martin, nommé ministre de l'Ecologie et du Développement durable à la veille de ces RIVE, pourfendeur de la culture OGM, a désormais fort à faire, aussi, dans le champ de la mobilité douce. La conférence environnementale, les 20 et 21 septembre prochains, aura valeur de test.

Questions à...



MARC TEYSSIER D'ORFEUIL,
délégué général du
Club des voitures éco-
logiques, cofondateur
des RIVE.

JOURNAL DE L'AUTOMOBILE.
Quel message souhaitez-vous
distiller en donnant une dimen-
sion européenne aux débats ?
MARC TEYSSIER D'ORFEUIL.
Les enjeux de l'automobile sont
mondiaux, et nous avons un axe
franco-allemand qui est histo-
rique et fort, il faut en profiter.
Ce qui est vrai en pollution dans
la circulation à Berlin l'est aussi
à Paris. Entre ces deux poids
lourds de l'Europe, il est donc
nécessaire de discuter.
Cela vient au moment, aussi, où
les Allemands, avec BMW-i, ont
la volonté d'aller vers l'hybride,
et dans le groupe Mercedes, la
Smart ED, électrique et produite
en France. Il faut faire com-
prendre aux élus français qu'il
y a des initiatives qui se prennent
ailleurs, que l'Allemagne est en

train de rattraper son retard, no-
tamment sur les infrastructures
de recharge. Nous établissons
d'ailleurs un partenariat avec
Munich Expo, pour une colla-
boration transfrontalière. C'est
un axe important.

**JA. Quel constat faites-vous de
l'avancée de l'électromobilité
dans le monde ?**

MTD. Les Etats-Unis et la Chine
sont en train de rattraper leur
retard, et nous dépassent, ce qui
est dommage. La Chine cible le
vélo électrique, tout en dévelop-
pant évidemment des voitures
électriques. Les villes y sont très
polluées, donc il pourrait y avoir
chez eux un saut technologique,
sans passer par le véhicule ther-
mique. Des villes complètes sont
en train de sortir de terre. Ce
sont des villes modernes où l'on
peut imaginer que les habitudes
seront à créer et non pas à chan-
ger. Par ailleurs, concernant les
Etats-Unis, on a vu le démarrage
de la Tesla, qui certes est une

voiture chère, mais qui se vend
à 2000 unités par mois.

**JA. Better Place vient de dis-
paraître. Quelles conclusions
tirez-vous d'un échec comme
celui-là ?**

MTD. Better Place pouvait être
effectivement adaptée à Israël,
pour un tout petit pays. Mais
sur le principe, avoir une sta-
tion-service d'interchangeabi-
lité de batterie pour une voiture
dans une marque, j'avais des
doutes. C'est comme si Total ou
Shell ne pouvaient servir qu'une
voiture dans une marque, tout
cela pour 2 millions d'euros
d'investissement. Quand la vo-
iture électrique est sortie, l'idée
était excellente : on change les
batteries comme on changeait
les chevaux à l'époque. Entre-
temps, les technologies ont évo-
lué, Opel a sorti son Ampera et
nous avons aujourd'hui, avec les
Range Extender, des voitures
qui ont 80 km d'autonomie en
électrique. J'ai presque envie de

dire "A quoi bon aller échanger
une batterie ?".

**JA. Selon vous, 2013-2014 est
une année charnière. Quel dé-
clic attendez-vous ?**

MTD. Charnière, oui, mais
aussi année de tous les dan-
gers. C'est une année où les
bornes de recharge n'ont pas
été suffisamment installées.
L'argent de l'Etat, 50 millions
d'euros, attend sur une étagère
depuis maintenant deux ans.
Les Renault Zoé sont sorties et
elles se vendent peu ou prou au
rythme souhaité. Cette année,
en amont des élections muni-
cipales, il faut que les candidats
s'engagent, mais il faut surtout
une volonté de déploiement
des bornes de recharge. Et il
faut changer de rythme. Ne pas
rester à un rythme public qui
n'accompagne pas la sortie des
véhicules privés.

Propos recueillis
par Axel Abadie

avec des véhicules en complément
des transports en commun. Un
projet qui viendra à son terme en
octobre 2014", relayait François
Tanguy.

Partout ailleurs, les initiatives
naissent. Du côté d'Angoulême,
on se targue d'être la première
ville moyenne à se lancer dans
une alternative de mobilité. La
ville a fait le choix des véhicules
Mia et des bornes de recharge
Schneider, favorisant ainsi son

bassin d'emploi. "Nous avons une
dizaine de véhicules en autopar-
tage, dont deux utilitaires. Une si-
xième station sera opérationnelle
dès fin juillet", a annoncé Michel
Germaneau, vice-président du
Grand Angoulême en charge de
la mobilité.

Des projets qui étaient réser-
vés aux grandes villes, et dont
on constate un déplacement à
tous types de collectivités. Sans
oublier la réflexion sur les usages.

En visant à ne pas substituer à
tout prix les motorisations ther-
miques rendues sans cesse plus
vertueuses, il semblerait que
les acteurs publics dessinent
aujourd'hui les comportements
de demain. A huit mois des élec-
tions municipales, le Club des
voitures écologiques entend bien
continuer d'exercer une pression
sur les élus.

Axel Abadie



▲ Elus et industriels utilisent les RIVE pour mettre sur pieds de nombreux projets de
mobilité, comme celui conduit à Grenoble avec le véhicule Toyota i-Road.



▲ La technologie OpEner, système d'optimisation de l'énergie, fruit de la collaboration
de Bosch et PSA Peugeot Citroën, a été dévoilée en exclusivité aux RIVE.

RIVE 2013

Soutenir et développer la mobilité écologique!

La 4^e édition des RIVE, Rencontres Internationales des Voitures Écologiques, organisée sur le Pôle Mécaniques d'Alès Cévennes vient de s'achever.

Ces rencontres 2013 ont permis de réaliser un état des lieux industriel, politique et environnemental, mais également d'identifier les actions à mettre en place dans les mois et années à venir pour déployer efficacement la mobilité écologique sur l'hexagone.

Les RIVE 2013 ont été notamment marquées par :

- Le soutien et la participation de SAS, le Prince Albert II de Monaco et SE Bernard Fautrier, Ministre plénipotentiaire, Principauté de Monaco,
- La signature de la convention Ville Disque Vert par Max Roustan, maire d'Alès, Philippe Lavaud, maire d'Angoulême, Michel Chirinian, maire-adjoint d'Arignon,
- Les annonces des villes de Bordeaux, Orléans, Chamaillères et Tassin-la-demi-Lune de leur volonté de rejoindre le réseau des villes disque vert,
- La remise des Prix des voitures écologiques,
- La remise des Prix du dernier kilomètre de l'Almaison,
- La révélation du système OpEnet mis au point par Bosch sur le prototype Peugeot 3008 100% électrique,
- L'arrivée du rallye des voitures écologiques qui a réuni une concentration de trente voitures électriques, hybrides, flexuel E85, GPL et GNV.

Les prises de position et projets clés

Des expériences européennes enrichissantes en ce sens, avec un axe franco-allemand plus que jamais indispensable,



notamment dans l'électromobilité, la nécessité en France de développer un mix énergétique plus équilibré, notamment en période de transition énergétique : GPL, GNV, électriques, hybrides, flexuel E85 sont autant de solutions complémentaires pour améliorer les performances de nos transports. Le rôle des élus locaux et nationaux plus que jamais important afin d'accélérer ces changements : stationnement, autoroutes, fiscalité, tous les leviers d'incitation doivent être encouragés, du bonus à l'achat au bonus d'usage du quotidien. La logistique urbaine se doit encore d'être optimisée pour fluidifier la circulation et diminuer sensiblement son impact environnemental et sanitaire. Le déploiement des infrastructures de charge doit s'accélérer en France pour accompagner l'arrivée des véhicules électriques en concession : l'ensemble des acteurs doivent en ce sens faire appel à un guichet unique permettant de répondre à toutes les questions des utilisateurs. Pourquoi pas une fondation ? L'intermodalité se doit également d'être encouragée afin que chaque mode de transport soit utilisé dans sa zone de pertinence, pour une mobilité durable au plus proche des besoins de nos concitoyens.

Une mobilité plus respectueuse de l'environnement et de la santé publique

Marc Teyssier d'Orfeuille, co-fondateur des RIVE, souligne : « D'année en année, les technologies avancent. Mais le temps de l'industrie n'est pas celui des politiques. À l'arrivée du nouveau ministre de l'écologie qui sera naturellement destinataire de nos travaux, et à quelques mois des municipales, les RIVE rappellent chaque année toute l'importance du dialogue entre acteurs économiques et décideurs publics. En cette période de crise profonde de l'automobile, des solutions existent pour que notre pays oriente résolument son industrie vers des véhicules GPL, GNV, électriques, hybrides ou flexuel E85. À quelques semaines de la loi de programmation sur la transition énergétique, cette diversité de solutions complémentaires nous semble indispensable pour proposer à chacun de nos concitoyens une mobilité plus respectueuse de l'environnement et de la santé publique. Rendez-vous sur le Mondial de l'Automobile en 2014 pour repenser un point sur ces axes ».

Les RIVE en chiffres

35 parlementaires, élus locaux et représentants des ministères, 1 200 acteurs et décideurs publics et privés sur les deux jours, 12 heures de débats et conférences, 40 véhicules écologiques présentés, 1 500 essais de véhicules écologiques cumulés, 1 mission commune : soutenir et développer les stratégies en faveur de la mobilité écologique. Le prochain rendez-vous des RIVE est prévu sur le Mondial de l'Automobile les 1^{er} et 2 octobre 2014.

saïfoues.fr

SOUTIEN

Le CFBP vient en aide à deux communes

Le Comité français du butane et du propane, le CFBP, s'est engagé à soutenir les travaux de rénovation énergétique de deux communes. Ils concernent des bâtiments où le propane apparaît comme la solution de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire (ECS) la plus

adoptée. À Saint-Pellerin (50), la rénovation et l'extension d'une salle communale visent l'obtention du label bâtiment basse consommation (BBC). La transformation d'un ancien hôtel-restaurant à Préveranges (18) permettra d'accueillir la mairie, la poste et quatre logements sociaux. Ces deux partenariats permettent au CFBP de promouvoir le propane dans la rénovation énergétique, essentiellement dans les communes rurales. Selon l'association, l'utilisation de cette ressource énergétique permettra de diviser par quatre le budget énergie de ces deux réalisations et diminuera dans la même proportion leur consommation d'énergie. ●



RÉNOVATION THERMIQUE

Le CFBP s'engage auprès des collectivités



La mairie de Préveranges va diviser par 4 son budget énergie.

Le CFBP* a décidé de s'engager aux côtés de collectivités locales, pour soutenir la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments. Ainsi, via une convention de partenariat, il apporte son soutien aux travaux engagés par la commune de Saint-Pollain (50) pour la rénovation et l'extension d'une salle communale afin de répondre aux exigences du label BEC. Il soutient aussi la commune

de Préveranges (18) dans la transformation d'un ancien hôtel-restaurant en un bâtiment accueillant la mairie et la poste, ainsi que 4 logements sociaux. L'utilisation du propane pour la production de chauffage et d'eau chaude contribuera à diviser par 4 le budget énergie de ces 2 bâtiments et à diviser leur consommation d'énergie par 3 ou 4 selon le projet. ■

* Comité français du butane et du propane



Comité Français
Butane Propane

CFBP infos

La diffusion de « CFBP infos » est réservée aux
adhérents du CFBP

Septembre 2013

N° 110

SOMMAIRE

1- STATISTIQUES (Août 2013).....Page 1

- Données climatiques
- Chiffres-clés
- Ventes de GPL en France
- Ventes de véhicules particuliers
- Baromètre du GPL carburant
- Connexions au site cfbp.fr

2- ACTUALITÉS TECHNIQUES & REGLEMENTAIRESPage 6

- Directives EcoDesign et Labelling

3- EN BREFPage 8

- Congrès AFG - 2013
- Communication relative à la reprise
de bouteilles de gaz

4- AGENDA DU CFBP.....Page 9

- Le CFBP à la Convention Efficience
énergétique du bâtiment le 1^{er} oct 2013
- Rencontres institutionnelles

5- PRESSE..... Page 10

- GPL - Des solutions pour l'efficacité
énergétique - Energies info - N°2 -
juillet-août 2013
- Levallois au microscope : Butagaz, le
gaz à domicile - Infos Levallois
supplément - sept 2013
- Opel décline son Adam en GPL -
Flottes Automobiles de sept 2013
- Nantes et Nantes métropole - Sur la
route de la mobilité durable - Infos
Levallois supplément - sept 2013

**Comité Français du
Butane et du Propane**

8, terrasse Bellini
92807 PUTEAUX CEDEX
contact@cfbp.fr

www.cfbp.fr

N° SIRET : 784 855 033 00063



1 STATISTIQUES (août 2013)

► DONNÉES CLIMATIQUES ⁽¹⁾:

	AOÛT-2013	AOÛT-2012
Température moyenne	20°2	21°2
Nombre de jours ouvrés	21	22
Degrés-jours du mois	-	-
Coefficient de rigueur	1,620	0,846
Degrés-jours cumulés	1449,4	1270,5

(1) Source : CPDP - Comité professionnel du pétrole (Bulletin mensuel)

Méthode de correction climatique mise en place en octobre 2011 :

- période trentenaire 1981-2010 ;
- température-seuil uniforme depuis 1970 et pour toutes les énergies de 17 °C ;
- relevés de température effectués dans 22 stations météorologiques, soit une par région métropolitaine.
- En été, il n'y a pas de correction climatique. Pour les mois de juin, juillet, août et septembre, les DJU sont comptés à 0.

► Chiffres-clés GPL d'août 2013

- > Total Ventes « vrac » août 2013 vs août 2012 : - 10,5 %
- > Total Ventes « conditionné » août 2013 vs août 2012 : - 7,0 %
- > Total Ventes « GPL carburant stations » août 2013 vs août 2012 : - 11,7 %



► VENTES DE GPL EN France (en tonnes) : adhérents du CFBP - Août 2013

	MOIS			CUMUL ANNEE		
	août-2013	août-2012	Variation	août-2013	août-2012	Variation
BUTANE						
conditionné	22 692	24 550	- 7,6 %	179 983	191 118	- 5,8 %
vrac	3 296	3 119	+ 5,7 %	37 077	44 548	- 16,8 %
s/total Butane	25 988	27 669	- 6,1 %	217 060	235 666	- 7,9 %
PROPANE						
conditionné	11 674	12 303	- 5,1 %	89 077	91 910	- 3,1 %
Condi/carburant	3 958	4 350	- 9,0 %	41 633	43 869	- 5,1 %
s/total conditionné	15 632	16 653	- 6,1 %	130 710	135 779	- 3,7 %
Vrac carburant	1 934	2 165	- 10,7 %	20 326	21 572	- 5,8 %
Vrac 0/6 T	22 024	23 573	- 6,6 %	455 022	449 758	+ 1,2 %
Vrac 6/12 T	4 977	6 001	- 17,1 %	85 447	82 345	+ 3,8 %
Vrac 12/80 T	7 907	9 789	- 19,2 %	138 132	135 077	+ 2,3 %
Vrac 0/80 T	34 908	39 363	- 11,3 %	678 601	667 180	+ 1,7 %
Vrac > 80 T	11 115	12 316	- 9,8 %	155 165	162 001	- 4,2 %
Réseau canalisé	771	1 177	- 34,5 %	41 479	36 801	+ 12,7 %
Sous-total vrac	48 728	55 021	- 11,4 %	895 571	887 554	+ 0,9 %
Sous-total propane	64 360	71 674	- 10,2 %	1 026 281	1 023 333	+ 0,3 %
GPLc / Stations	9 745	11 200	- 13,0 %	70 064	79 355	- 11,7 %
Total conditionné	38 324	41 203	- 7,0 %	310 693	326 897	- 5,0 %
Total vrac	52 024	58 140	- 10,5 %	932 648	932 102	+ 0,1 %
TOTAL	100 093	110 543	- 9,5 %	1 313 405	1 338 354	- 1,9 %
Dont carburant	15 637	17 715	- 11,7 %	132 023	144 796	- 8,8 %



► **INSTALLATIONS NEUVES GAZ PROPANE (source : Qualigaz) août 2013**

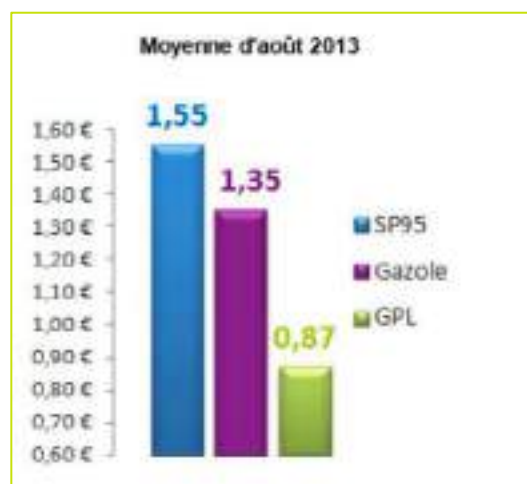
Régions	MOIS			CUMUL ANNEE		
	Août-2013	Août-2012	variation	Août-2013	Août-2012	variation
Alsace	2	3	- 33%	48	73	- 34%
Aquitaine	12	29	- 59%	181	188	- 4%
Auvergne	3	3	+ 0%	78	77	+ 1%
Basse-Normandie	3	7	- 57%	116	132	- 12%
Bourgogne	4	11	- 64%	54	91	- 41%
Bretagne	2	12	- 83%	264	208	+ 27%
Centre	15	57	- 74%	226	218	+ 4%
Champagne-Ardenne	0	6	- 100%	26	45	- 42%
Corse	1	0		13	22	- 41%
Franche-Comté	5	6	- 17%	81	100	- 19%
Haute-Normandie	9	6	+ 50%	95	127	- 25%
Ile-de-France	8	14	- 43%	192	96	+ 100%
Languedoc-Roussillon	2	7	- 71%	92	65	+ 42%
Limousin	3	38	- 92%	43	105	- 59%
Lorraine	11	2	+ 450%	67	46	+ 46%
Midi-Pyrénées	9	9	+ 0%	140	154	- 9%
Nord-Pas-de-Calais	3	5	- 40%	67	65	+ 3%
Pays de la Loire	4	13	- 69%	157	265	- 41%
Picardie	5	8	- 38%	69	96	- 28%
Poitou-Charentes	7	3	+ 133%	69	137	- 50%
Provence-Alpes Côte d'Azur	25	12	+ 108%	211	217	- 3%
Rhône-Alpes	9	15	- 40%	269	301	- 11%
TOTAL	142	266	- 47%	2 558	2 828	- 10%



► **VENTES DE VEHICULES PARTICULIERS NEUFS EN FRANCE PAR ENERGIE (source : 3A) – août 2013**

Energies	Août				Cumul à fin août			
	2013	2012	variation	PDM	2013	2012	variation	PDM
Gazole	57 680	69 681	- 17,2 %	67,1 %	795 996	956 101	- 16,7%	68,2%
Essence	25 439	23 194	+ 9,7 %	29,6 %	334 092	312 748	+ 6,8%	28,6%
GPL	214	98	+ 118,4%	0,2 %	2 016	1 559	+ 29,3%	0,2%
Hybride	2 205	1 756	+ 25,6 %	2,6 %	29 610	14 516	+ 104,0%	2,5%
Electrique	403	960	- 58,0 %	0,5 %	5 674	3 825	+ 48,3%	0,5%
Superéthanol	10	373	- 97,3 %	0,0 %	178	5 154	- 96,5%	0,0%
GNV	2	5	- 60,0 %	0,0 %	81	70	+ 15,7%	0,0%
Autres	0	0		0,0 %	2	0		0,0%
TOTAL	85 953	96 067	- 10,5 %	100,0 %	1 167 649	1 293 973	- 9,8%	100,0%

► **BAROMETRE MENSUEL DU GPL CARBURANT : moyenne août 2013 (*)**



(*) Source : MEDDE
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-prix-de-vente-moyens-des.html>

► **CONNEXIONS AU SITE cfbp.fr**

Nombre de visites et 5 premiers points d'entrée sur le site sur les 4 derniers mois

	Nombre de visites
Mai 2013	17 687
Juin 2013	16 872
Juillet 2013	16 941
Août 2013	14 580

	Mai 2013	Juin 2013	Juillet 2013	Août 2013
Accueil	27,6 %	27,5 %	25,4 %	26,7 %
Caractéristiques générales des GPL	11,0 %	9,5 %	8,1%	7,6 %
Carte stations GPL/CFBP	9,8 %	11,1 %	13,7 %	15,3 %
Atouts du GPL carburant	5,4 %	4,8 %	5,3 %	4,9 %
Réseau des stations	5,0 %	5,2 %	6,7 %	6,6 %



► Directives EcoDesign et Labelling : publication au JO de l'UE des textes relatifs aux dispositifs de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire

Ces directives vont imposer des exigences en termes de rendements et d'émissions de NOx ainsi qu'un étiquetage énergétique des produits liés à l'énergie. La filière GPL est donc concernée.

Véritables mesures clefs pour atteindre les objectifs d'amélioration de l'efficacité énergétique de 20% et de réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020, les directives EcoDesign et Labelling, adoptées en 2005 et applicables dans les 27 États membres, ont pour but d'améliorer la performance énergétique et environnementale des produits consommateurs d'énergie mis sur le marché européen.

Ces directives sont également nécessaires pour accélérer la transformation du marché, stimuler fortement l'innovation et favoriser les changements de comportement à la fois au niveau de la conception et de l'usage des produits. Elles sont applicables aux produits liés à l'énergie qui possèdent un volume annuel de ventes important et un impact sur l'environnement ainsi qu'un potentiel d'amélioration significatifs.

La directive EcoDesign fixe des exigences en termes de rendement minimum et de seuils d'émissions de polluants maximums à respecter.

La directive Labelling apporte au consommateur final, à travers une étiquette énergétique apposée sur le produit, une information standardisée, précise et objective sur les performances et la consommation énergétique des appareils. L'ensemble des produits fonctionnant au GPL sont concernés.

Les textes relatifs aux directives Ecodesign et Labelling pour les dispositifs de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire sont parus le 06/09/13 au JO de l'Union Européenne :

- Règlement délégué (UE) n° 811/2013 de la Commission du 18 février 2013 complétant la directive 2010/30/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne **l'étiquetage énergétique des dispositifs de chauffage** des locaux, des dispositifs de chauffage mixtes, des produits combinés constitués d'un dispositif de chauffage des locaux, d'un régulateur de température et d'un dispositif solaire et des produits combinés constitués d'un dispositif de chauffage mixte, d'un régulateur de température et d'un dispositif solaire (1) ;
- Règlement délégué (UE) n° 812/2013 de la Commission du 18 février 2013 complétant la directive 2010/30/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne **l'étiquetage énergétique des chauffe-eau**, des ballons d'eau chaude et des produits combinés constitués d'un chauffe-eau et d'un dispositif solaire (1) ;
- Règlement (UE) n° 813/2013 de la Commission du 2 août 2013 portant application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne **les exigences d'écoconception applicables aux dispositifs de chauffage** des locaux et aux dispositifs de chauffage mixtes (1) ;
- Règlement (UE) n° 814/2013 de la Commission du 2 août 2013 portant application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne **les exigences d'écoconception applicables aux chauffe-eau** et aux ballons d'eau chaude (1).

Ces règlements établissent d'une part, des exigences d'écoconception pour la mise sur le marché et/ou la mise en service des dispositifs de chauffage des locaux et de chauffe-eau dont la puissance thermique nominale est ≤ 400 kW et d'autre part, des exigences d'étiquetage énergétique pour les appareils dont la puissance thermique nominale est ≤ 70 kW.

Ils entreront en vigueur le vingtième jour suivant celui de leur publication au Journal officiel de l'Union européenne, soit le 26 septembre 2013. Les premières exigences prendront effet à T0+2 ans.

.../...

.../...

→ À savoir :

- ▶ À compter du 26 septembre 2015, l'efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux et les efficacités énergétiques des dispositifs de chauffage et de chauffage de l'eau ne devront pas être inférieures aux valeurs spécifiées dans les règlements d'EcoDesign respectifs.
- ▶ À compter du 26 septembre 2015, les fournisseurs qui mettent sur le marché et/ou en service des dispositifs de chauffage des locaux et des chauffe-eau, veillent à la mise en place d'un étiquetage énergétique sur leurs produits tel que spécifié dans les règlements Labelling respectifs.

(1) Les textes relatifs à la Directive Ecodesign et Labelling sont disponibles en téléchargement sur <http://eur-lex.europa.eu/JOHtml.do?uri=OJ:L:2013:239:SOM:FR:HTML>

y.lintz@cfbp.fr



3 En Bref

► Congrès AFG - 2013



Politique européenne, GNL, biogaz, régulation des marchés et gaz non conventionnels ont été les principaux sujets abordés au cours du Congrès 2013 de l'AFG.

Organisé les 11 et 12 septembre, l'événement biennal a réuni près de 800 congressistes autour des enjeux de l'énergie et du gaz en particulier.

Outre les échanges avec les personnalités publiques et de l'industrie, le CFBP est intervenu à trois occasions :

- Conférence plénière « **Le gaz dans la transition énergétique en France** », avec l'intervention de Massih Niazi sur la contribution qu'apporte l'énergie GPL au mix énergétique de demain
- Atelier « **Les perspectives du gaz carburant pour la mobilité terrestre** » : aux côtés de constructeurs, Joël Pedessac a présenté l'état du marché ainsi que les perspectives et les enjeux de développement pour le GPLc
- Atelier « **Rénovation des habitations et développement du gaz** » : Retours d'expérience et bonnes pratiques pour optimiser la performance énergétique des logements ont été présentés. Joël Pedessac et Nathalie Duchet, Responsable Energie du Syndicat départemental du Cher et conseillère municipale à la mairie de Préveranges, ont présenté le projet de rénovation énergétique mené par la mairie de Préveranges et expliqué les raisons du choix du propane.

Les présentations sont disponibles sur le site du Congrès : <http://www.congresdugaz.fr>

e.coquin@cfbp.fr

► Communication relative à la reprise de bouteilles de gaz

Le Décret n°2012-1538 du 28 décembre 2012 relatif à la mise en place d'une consigne ou d'un système de reprise équivalent des bouteilles de gaz comprend une obligation d'information du grand public et des responsables de déchèteries sur les modalités de reprise des bouteilles, avec ou sans bulletin de consignation. Cette information doit être mise à disposition auprès des déchèteries et sur les points de vente.



Pour répondre aux dispositions du décret, faciliter le retour des bouteilles et éviter leur abandon, le CFBP a publié sur son site conseils et informations à l'attention des usagers et des gestionnaires de déchèteries.

Ces informations ont pour objectifs de faciliter l'identification de la marque d'une bouteille, d'aider l'utilisateur à localiser un point de vente et de l'informer sur les modalités de déconsignation, y compris sans bulletin de consignation.

Ces informations sont accessibles via la page d'accueil du site et disponibles dans la rubrique FAQ/Reprise des bouteilles. <http://www.cfbp.fr/faq>

Le CFBP prépare actuellement avec le Ministère la prochaine phase relative à la mise en place d'un système de reprise des bouteilles abandonnées en déchèterie avec l'élaboration du cahier des charges relatif à la mise en place d'un système individuel de collecte.

e.coquin@cfbp.fr



4 AGENDA DU CFBP

► Le CFBP à la Convention EFFICIENCE ENERGETIQUE du BÂTIMENT

■ mardi 1^{er} octobre 2013



Partenaire exposant de l'événement, le CFBP y animera également un atelier « L'énergie GPL pour atteindre les niveaux HPE et BBC rénovation : deux exemples réussis » où seront présentés les gains énergétiques, environnementaux et budgétaires attendus des deux projets de rénovation soutenus par le CFBP dans le cadre du programme « Bâtiments Pilotes ».

Pour plus d'informations sur la Convention ou vous inscrire : <http://www.convention-eeb.fr>

e.coquin@cfbp.fr

► Rencontres institutionnelles

Dans le cadre de ses actions de sensibilisation des pouvoirs publics sur les problématiques de la filière, le CFBP rencontrera ce mois-ci :

- François de Rugy, Député EELV de Nantes
- Roland Courteau, Sénateur de l'Aude, membre du Conseil supérieur de l'énergie



5 DANS LA PRESSE

> GPL - Des solutions pour l'efficacité énergétique

Energies info – N°2 – juillet-août 2013

> Levallois au microscope – Butagaz, le gaz à domicile

Infos Levallois supplément - sept 2013

> Opel décline son Adam en GPL

Flottes Automobiles – sept 2013

> Nantes et Nantes métropole sur la route de la mobilité durable

Flottes Automobiles – sept 2013



DES SOLUTIONS POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Un mix énergétique efficient est un mix équilibré, dans lequel toutes les énergies ont leur place, chacune ayant un rôle à jouer. En plein débat sur la transition énergétique, chaque énergie veut ainsi démontrer son potentiel en termes d'efficacité énergétique. Les GPL, Gaz de Pétrole Liquéfié, ont aussi leurs atouts et c'est ce que s'attache à démontrer le Comité Français du Butane et du Propane. Explications.



L'efficacité énergétique représente un des principaux leviers de la transition énergétique en favorisant le « consommer mieux ». Dans cette optique, le Comité Français du Butane Propane (CFBP) s'engage aux côtés de collectivités locales afin de soutenir la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments où le propane apparaît comme une solution de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire tout-à-fait adaptée.

Deux projets pilotes de Bâtiment Basse Consommation

Ainsi, à travers une convention de partenariat, le CFBP apporte son soutien aux travaux engagés depuis plusieurs mois par la **commune de Saint-Pellerin** (Manche) pour la rénovation et l'extension d'une salle communale, en lui permettant de répondre aux exigences du label « Bâtiment Basse Consommation » (BBC).

Le CFBP soutient également la **commune de Préveranges** (Cher) dans la transformation d'un ancien hôtel-restaurant en un bâtiment accueillant la Mairie et la Poste, ainsi que quatre logements sociaux.

Le rôle du propane en matière d'efficacité énergétique

L'utilisation du propane - énergie facilement accessible dans les communes rurales - pour la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire contribuera à diviser par 4 le budget énergie de ces deux bâtiments, à diminuer leur consommation d'énergie (par 3 ou 4 selon le projet) et à réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre (division par 7 ou par 8). L'énergie GPL offre des solutions matures qui permettent d'améliorer les performances énergétiques des constructions publiques

et résidentielles et d'atteindre en rénovation notamment les exigences imposées par la nouvelle réglementation thermique (RT 2012) aux bâtiments neufs.

Les Gaz de Pétrole Liquéfié, propane et butane, ont des qualités multiples et sont adaptés à tous les besoins énergétiques de l'habitat ou du secteur tertiaire. Ils sont utilisés indépendamment ou simultanément par plus de **11 millions de foyers français** pour l'ensemble des usages (cuisson, chauffage et ECS), dont 580 000 environ pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire.

Facilement transportable et stockable, l'énergie GPL permet de répondre aux besoins en énergie, quels qu'ils soient, en tous points du territoire à des conditions économiques compétitives. L'énergie GPL offre une énergie abondante et pratique grâce à sa mobilité, là où les énergies de réseaux ne sont pas disponibles. Source : communiqué du CFBP - 21 mai 2013 Pour en savoir plus : www.cfbp.fr

• A propos du Comité Français du Butane et du Propane

Association de loi 1901, le Comité Français du Butane et du Propane (CFBP) est l'organisation professionnelle de la filière des GPL. Le CFBP représente la filière auprès des différents acteurs politiques et économiques français. En partenariat avec les instances nationales, européennes et internationales, le CFBP contribue à l'élaboration des règles et des normes qui régissent l'exploitation et l'utilisation des GPL.

Le CFBP informe le public et les différents services et industries liés aux GPL sur les utilisations et avantages des gaz butane, propane et du GPL carburant, sur la sécurité et sur les activités de la profession.

Pour plus d'informations : www.cfbp.fr ; www.gpl.fr

• A propos de la FEGAZLIQ

La FEGAZLIQ, Fédération Nationale des Concessionnaires et Mandataires de Gaz de Pétrole Liquéfiés, est affiliée à la FF3C.

La FEGAZLIQ regroupe les entreprises adhérentes, mandataires ou filiales des principaux fournisseurs de GPL (Antargaz ; Butagaz ; Primagaz ; Totalgaz), qui assurent 90% de l'approvisionnement du territoire français en bouteilles.

Les entreprises de la FEGAZLIQ assurent également la commercialisation des contrats de GPL propane et butane vrac aux particuliers et aux entreprises.

Quelques chiffres sur le marché des GPL en 2012

- En 2012, le marché global des GPL en France s'est élevé à **2,1 millions de tonnes**, en progression de 1% par rapport à 2011.
- En particulier, le marché du propane vrac (réseau canalisé et hors réseau) a connu une évolution positive sur 2012 (+3,7% vs 2011). Au total, le volume des ventes de **propane vrac** s'est élevé en 2012 à **1,4 million de tonnes**, dont 53 000 concernent la distribution de gaz en réseau canalisé.
- A contrario, les ventes de **gaz en bouteilles** ont baissé de 2,7%, représentant un volume de **500 000 tonnes**.
- Enfin, le marché du **GPL carburant** a connu un net recul en 2012 (-9% vs 2011) avec **115 300 tonnes**, du fait de l'arrêt du bonus écologique en 2011.

LEVALLOIS AU MICROSCOPE

> Butagaz, le gaz à domicile

Butagaz est installée rue Raspail à Levallois.

En 1931, deux ingénieurs visionnaires mettent au point une bouteille en acier contenant 13 kilos de gaz, de couleur bleue, au pied carré et font venir des États-Unis par bateau la première cargaison de butane. Ils déposent les marques Butagaz et Propagaz.

En 1949, Butagaz fournit 2 millions d'usagers. En 1962, Butagaz lance le gaz en citerne pour les particuliers. C'est à cette époque que naît l'espiègle ours bleu, qui deviendra l'une des mascottes françaises les plus populaires.

Durant les années 2000, l'innovation reste le moteur de la croissance de Butagaz, notamment avec le lancement de Cube-in, kit multi-cuisson de plein air, Ektor, chauffage d'appoint innovant et Viseo, bouteille de gaz révolutionnaire en matériau composite, légère et vraiment design. Enfin, rouler au GPLc étant maintenant rentré dans les usages, Butagaz invente le pistolet pour le remplissage des véhicules.

BUTANE PROPANE



BUTAGAZ
BUT - COMFORT

BUTAGAZ



OPEL DÉCLINE SON ADAM EN GPL

Opel croit au GPL et le prouve en annonçant une version GPL de l'Adam. Avec son moteur bi-carburant 1.4 ecoflex, l'Adam sera en mesure de proposer une autonomie de 500 km uniquement en mode GPL, et de 1200 km en combinant essence et GPL.

En mode GPL, le véhicule affiche une consommation de 6,9l/100 km, pour des émissions de CO₂ de 112g, soit une réduction de 15 % des émissions par rapport à un modèle thermique, selon le constructeur. Afin de gérer au mieux l'utilisation des deux énergies, l'Adam se dote d'un ordinateur de bord indi-



quant l'autonomie prévisionnelle en fonction du niveau d'essence et de GPL. La commercialisation de l'Adam GPL devrait débuter à un tarif avoisinant les 16 150 euros en Europe.

Nantes et Nantes Métropole Sur la route de la mobilité durable

Diminuer les émissions de CO₂ et de particules : une démarche inscrite de longue date dans les objectifs de la ville de Nantes et de Nantes Métropole. Réduction du parc, mise en pool, promotion des déplacements alternatifs, intégration du GNV et de l'électrique : autant de pistes pour limiter l'empreinte écologique des 1 500 véhicules de la flotte.



Sur un total de 1 500 véhicules, le parc automobile de Nantes et de Nantes Métropole comprend 327 véhicules roulant au GNV. Il s'agit majoritairement de modèles dotés d'un moteur bicarburateur essence.

Sur le front du CO₂ et des polluants, la ville de Nantes et Nantes Métropole, la communauté urbaine, multiplient les actions. Avec des résultats : au fil des années et par le biais de différents leviers, l'âge moyen du parc et la consommation de carburant n'ont cessé de reculer, en dépit d'un nombre de kilomètres parcourus en constante augmentation.

De 180 000 litres en 2008, la consommation d'essence sans plomb des deux entités est de fait passée à 115 000 l en 2012, soit un retrait de près de 36%. Avec une répercussion directe sur les niveaux d'émissions de CO₂ : tandis que la ville a restreint ses rejets de plus de 7% entre 2009 et 2012, passant de 1 616 à 1 497 tonnes, la métropole a enregistré la même évolution : de 6 817 t en 2008, le volume rejeté est à 6 570 t en 2012, soit une baisse de 4,5%.

Première action lancée pour parvenir à ces résultats : l'utilisation de carburants propres, au détriment du diesel et de l'essence. À l'heure actuelle, plus de 36% des véhicules lé-

gers de la flotte fonctionnent à l'énergie alternative, qu'elle soit électrique, GPL ou GNV. Historiquement, il y a une quinzaine d'années, la ville s'est d'abord

tournée vers le GNV (gaz naturel véhicules) avec l'aide de subventions versées par l'Ademe, avant de s'équiper de modèles au GPL (gaz de pétrole liquéfié),

réputés pour leur autonomie et leur facilité de maintenance. Aujourd'hui encore, sur un total de près de 1 500 véhicules, plus de 277 modèles roulent au GPL.

NANTES, CAPITALE VERTE 2013

Les efforts de Nantes et de Nantes Métropole pour réduire leur empreinte écologique portent leurs fruits. Pour preuve : le titre de Capitale verte 2013 acquis face à des villes concurrentes telles que Barcelona, Malmö en Suède, Nuremberg en Allemagne ou encore Reykjavik en Islande. Lancé par la Commission européenne en 2008, le prix Capitale verte de l'Europe distingue les métropoles de plus de 200 000 habitants engageant des initiatives environnementales d'envergure. Nantes a notamment été récompensée pour ses actions

visant à diminuer la part de la voiture dans le transport local.

Sachant que les transports génèrent près de 30% des émissions de CO₂ de l'agglomération, Nantes a travaillé, durant dix ans de 2000 à 2010, sur ses objectifs en matière de déplacements. Avec, à la clé, le lancement et l'amélioration des modes alternatifs de transport, tels que les tramways, les bus à haut niveau de service, mais aussi l'accent mis sur les modes de circulation douce : marche, vélo ou encore bateau.

Outre ces initiatives, Nantes a été primée pour ses actions de



sensibilisation envers le grand public. À noter que la ville a aussi été labellisée C'nergie fin 2010. Ce label, décerné pour une durée de quatre ans, est destiné aux collectivités engagées dans une politique publique énergétique durable.

CFBP
04422670000104 (GPL/GNV)

Émissions de référence : GPL ou G12 de Pétrole Lourd ; passages agricoles

« Un nombre pourtant amené à décroître au fil des renouvellements. » Pour des raisons à la fois économiques et écologiques, nous préférons investir dans d'autres types de motorisations », explique Bruno Mathieu, directeur logistique de Nantes Métropole. En cause : un bilan écologique du GPL décrié par l'Ademe et des frais d'entretien trop élevés.

Dans le parc, le GNV s'impose face au GPL

Deux raisons qui ont incité la ville et la métropole à accroître leur parc de GNV. « Des modèles fiables, avec un bilan très intéressant en matière de polluants locaux », précise Bruno Mathieu. 127 véhicules, majoritairement des Fiat Panda, roulent au GNV. Dotés d'un moteur bicarburant essence, ces citadines offrent une autonomie de plus de 220 km pour la première génération et 260 km pour la dernière. Rien qu'en 2012, une quarantaine de véhicules GPL a été convertie au GNV. Bien décidées à investir durablement dans cette technologie, la ville et la métropole possèdent d'ores et déjà trois stations de GNV qui s'ajoutent à une station publique. Si les deux entités s'y retrouvent sous l'angle écologique, ces modèles font aussi leur bonheur financier. « En prenant en compte le coût d'achat, l'amortissement, l'entretien du véhicule ainsi que le coût et la maintenance des stations d'approvisionnement, nous arrivons, selon nos calculs, à un TCO équivalent par rapport à un essence », détaille Bruno Mathieu.

Carburants alternatifs : un choix économique

L'intérêt économique du GNV s'explique notamment par son faible coût : 1 kg de GNV, soit l'équivalent de 1,51 d'essence en pouvoir calorifique, est commercialisé 1,3 euro. « Nos Fiat Panda GNV consomment en moyenne 3,6 kg de GNV aux 100 km, ce qui correspond à 5,41/100 km d'essence », reprend le directeur logistique. Prochain projet : l'étude du recours au biométhane, version renouvelable du GNV fossile, avec la construction d'une usine pour concevoir ce

NANTES SE TIENT AU COURANT

Depuis octobre 2012, la ville et la métropole nantaises ont enrichi leur flotte avec l'intégration de 10 Kangoo Z.E et d'une Zoé. Ils comptent une vingtaine de quadricycles électriques utilisés pour l'entretien des parcs et jardins, ainsi que dans les services de voirie. Ces Kangoo employés pour un usage privé, à savoir pour des tournées d'une centaine de kilomètres par jour pour distribuer le courrier et approvisionner les magasins en hyper-centre.

La ville met un point d'honneur à faire appel à ces modèles électriques quotidiennement : afin d'amoindrir le coût de location de la batterie mais aussi des bornes de recharge installées, les Kangoo Z.E. doivent parcourir au moins 15.000 km par an. Et pour rester totalement en cohérence avec les engagements



environnementaux, Nantes s'est engagé à recourir exclusivement au mode de recharge lent en heures creuses, ce qui immobilise le véhicule la nuit durant 6 à 8 heures.

Si la ville compte sur des gains en termes d'entretien, le TCO de ces modèles électriques ne devrait

pas s'aligner sur celui des homologues thermiques ou GW. « N'ayant encore pas trouvé d'utilisation idéale Kangoo qui nous permettrait d'amortir ces véhicules, nous préférons rester prudents sur le rythme de leur intégration dans notre flotte », souligne Bruno Mathieu.



Pour Nantes Métropole, Robert Fortin, coordinateur des plans de mobilité, et Bruno Mathieu, directeur logistique, ont travaillé à améliorer la mobilité durable dans la ville et la métropole.

notre fournisseur nous prouve que son cycle complet de production et de livraison s'inscrit dans une démarche de certification écologique reconnue par l'Europe. Par exemple, le carburant ne doit pas être issu de la déforestation et ne doit pas contenir d'huile de palme. Pour être sûr que le biodiesel acheté est certifié environnemental, nous demandons directement au fournisseur de l'Ugap, auprès de laquelle nous acquérons ce carburant, de nous en apporter les preuves », expose Bruno Mathieu.

Une flotte mise au régime sec

Au-delà des carburants, le verdissement du parc s'accompagne également d'un plan de rationalisation en place depuis trois ans. « Soumise à de fortes tensions financières, la direction générale de Nantes Métropole a demandé un audit de performance sur l'emploi des deniers publics », rappelle Bruno Mathieu. Avec entre autres en ligne de mire la flotte.

Un premier audit a donc été mené en 2010 par un consultant externe, sur l'usage des modèles de moins de 3,5t, soit environ 1200 unités à l'époque. Un audit effectué en étroite collaboration avec les agents : chaque direction de la ville et de la métropole a été consultée pour une analyse de l'utilisation des véhicules.

LA FLOTTE DE NANTES ET DE NANTES MÉTROPOLE EN CHIFFRES

1 500 véhicules

Le parc de l'agglomération compte actuellement 1 500 véhicules dont 277 GPL, 127 GNV et 11 modèles électriques, dont 10 Kangoo Z.E. et une Zoé.

L'objectif était aussi d'explorer conjointement différentes pistes d'amélioration, en privilégiant au maximum les modes de déplacement doux. « Il s'agissait d'une démarche complexe car elle impliquait des changements d'organisation parfois assez radicaux, avec des remises en cause des modes de travail », rapporte Bruno Mathieu.

Après ce premier audit, 144 véhicules devaient être supprimés sur les recommandations du consultant. Au final, 124 véhicules l'ont été, dont une grande majorité a été revendue. Baisse des coûts de carburant, d'assurance, des frais financiers sur les emprunts et diminution du nombre de modèles achetés : autant de frais évités grâce à la rationalisation de la flotte. En tout, plus de 194 000 euros ont été économisés dès la première année avec cette opération.

Mutualiser toujours plus les véhicules

Ce principe d'optimisation se prolonge grâce au système des modérateurs : « Lorsque qu'un service termine le souhait d'intégrer un modèle, nous réunissons un groupe de travail composé du directeur du service en question, d'un membre de la direction logistique et du modérateur véhicule », avance Raquel Fortuna, coordinatrice des plans de mobilité pour la métropole.

La mission de ce groupe tripartite : trouver une alternative au véhicule demandé. Un objectif souvent rempli avec succès : dans environ 30 % des cas, des modes alternatifs de transport ou des mutualisations de modèles existants sont privilégiés, pour éviter une acquisition. L'auto-partage est ainsi largement utilisé : suite à la rationalisation entamée en 2010, 34 des 124 véhicules supprimés dans les différentes directions ont été réaffectés pour en usage partagé.

Aujourd'hui, il existe trois pools de véhicules inter-directions, et deux pools gérés en propre par des directions. La prochaine étape : établir une dizaine de pools inter-directions. Avec des budgets en recul chaque année, la ville et la métropole nantaise appliquent aussi ce principe de mutualisation pour les modèles de type poids lourds, bulageuses ou laveries.



En complément des services proposés par la ville et la métropole de Nantes, les agents bénéficient également de vélos baptisés Bixios à l'offre publique de vélos en libre-service baptisée Bixios.

À noter que ces pools internes viennent en complément du service d'auto-partage externe de l'agglomération, baptisé Marguerite. 80 cartes d'accès, dont certaines à usage nominatif, sont réparties dans les deux entités et mises à disposition des agents.

Des solutions multiples de transport pour les agents

Dans le cadre de son plan de mobilité lancé depuis 2004, Nantes diversifie aussi les modes de transport offerts à ses collaborateurs pour leurs trajets professionnels. Par exemple, à l'occasion de la création des

pools, la ville et la métropole ont mis en œuvre un service de location de voitures en courte durée pour répondre aux besoins en période de forte activité. Ce dernier rassemble une trentaine de véhicules dont des VP, VUL et engins, pour les déplacements professionnels des agents.

Sont aussi proposés 300 vélos de service dont 10 vélos à assistance électrique. Une initiative qui séduit puisque d'ici la fin de l'année, leur nombre devrait doubler. Complémentaires à ces vélos en pool interne, 78 badges donnant l'accès au service public de vélos en libre-service, baptisé Bixios, sont offerts au personnel.

Deuxième axe du plan de mobilité : les trajets domicile-travail, avec plusieurs solutions envisagées. Les transports en commun sont évidemment l'une des pistes privilégiées pour inciter les agents à délaisser les véhicules personnels. Depuis 2004, ils se font rembourser leur abonnement à 50 %, pour des transports urbains ou interurbains ou encore des services de location de vélos. Une initiative prise bien avant que la loi ne l'oblige en 2009.

Des aides financières sont aussi déboursées pour les collaborateurs qui voudraient acquérir un vélo à assistance électrique pour se rendre au travail. Cette subvention, accordée depuis 2010, prend en charge 25 % du prix d'achat du vélo pour un montant maximal fixé à 300 euros. L'usage du vélo est d'ailleurs encouragé par une charte qui offre aux utilisateurs réguliers de bénéficier d'un « kit sécurité vélo », composé d'équipements cyclistes (casque, chaufferie réfléchissante, plan du réseau cyclable de l'agglomération), et de bons de ménage et de révision annuelle.

Enfin, la ville et la métropole encouragent l'usage du co-voiturage avec la création d'une autre charte permettant aux agents de s'identifier et se faire connaître en tant que co-voitureur. Un service encore peu employé et qui fera l'objet d'une communication intensive dans les prochains mois.

Alice Thuot

FORMER À LA CONDUITE DES VÉHICULES GNV ET GPL

GPL et GNV : deux motorisations qui peuvent se révéler économiques, à condition de les exploiter convenablement. Pour ce faire, un système de contrôle de gestion et un plan de sensibilisation à leur utilisation ont été mis en place il y a quatre ans. L'objectif : augmenter la part de GPL et de GNV consommée par les véhicules équipés de moteurs bi-carburant, au détriment de l'essence. « Par facilité, ou à cause d'une méconnaissance technique de ces modèles, les conducteurs avaient souvent tendance à oublier de les recharger en GPL ou GNV et faisaient uniquement le plein



d'essence. Ce qui gâchait évidemment tout le bénéfice écologique et économique que peuvent

apporter ces modèles alternatifs », explique Bruno Mathieu.

Grâce à ce suivi, les agents sont davantage enclins à remplir plus régulièrement leur réservoir de GPL ou de GNV : alors que le taux d'utilisation était de 54 % en 2009, il est passé à 63 % pour le GPL, même évolution pour le GNV, avec un taux qui s'est maintenu à 66 %, contre 56 % en 2009. Une évolution impactant directement la consommation globale : avec un part de véhicules GNV en constante progression, le volume de GNV consommé est passé de 879 kg en 2009 à 29 148 kg l'an passé.

SOMMAIRE

1- STATISTIQUES (Sept 2013).....Page 1

- ▶ Données climatiques
- ▶ Chiffres-clés
- ▶ Ventes de GPL en France
- ▶ Ventes de véhicules particuliers
- ▶ Baromètre du GPL carburant
- ▶ Connexions au site cfbp.fr

2- ACTUALITÉS TECHNIQUES & REGLEMENTAIRESPage 5

- ▶ Ecotaxe poids lourds

3- EN BREFPage 7

- ▶ Congrès mondial et européen de la filière GPL
- ▶ Nouvelle publication du CFBP : Le Mémento de l'énergie GPL

4- AGENDA DU CFBP.....Page 9

- ▶ Le CFBP à Interclima+elec
- ▶ Le CFBP au Salon des Maires

5- PRESSE..... Page 11

- ▶ Le Piaggio Porter version GPL est très doué en ville – Le Journal de Saône et Loire du 2 octobre 2013
- ▶ Le gaz une énergie pratique et confortable - Home solutions - novembre 2013
- ▶ Butagaz sous protection – Sud-Ouest du 13 octobre 2013

**Comité Français du
Butane et du Propane**

8, terrasse Bellini
92807 PUTEAUX CEDEX
contact@cfbp.fr
www.cfbp.fr

N° SIRET : 784 855 033 00063

1 STATISTIQUES (septembre 2013)

▶ DONNÉES CLIMATIQUES ⁽¹⁾:

	SEPT-2013	SEPT-2012
Température moyenne	17°4	16°8
Nombre de jours ouvrés	21	20
Degrés-jours du mois	-	-
Coefficient de rigueur	1,620	0,846
Degrés-jours cumulés	1449,4	1270,5

(1) Source : CPDP – Comité professionnel du pétrole (Bulletin mensuel)

Méthode de correction climatique mise en place en octobre 2011 :

- période trentenaire 1981-2010 ;
- température-seuil uniforme depuis 1970 et pour toutes les énergies de 17 °C ;
- relevés de température effectués dans 22 stations météorologiques, soit une par région métropolitaine.
- En été, il n'y a pas de correction climatique. Pour les mois de juin, juillet, août et septembre, les DJU sont comptés à 0.

▶ Chiffres-clés GPL de septembre 2013

- > Total Ventes « vrac » septembre 2013 vs septembre 2012 : + 1,9 %
- > Total Ventes « conditionné » septembre 2013 vs septembre 2012 : + 2,3 %
- > Total Ventes « GPL carburant stations » août 2013 vs août 2012 : - 8,0 %

► VENTES DE GPL EN France (en tonnes) : adhérents du CFBP - Septembre 2013

	MOIS			CUMUL ANNEE		
	Sept-2013	Sept-2012	Variation	Sept-2013	Sept-2012	Variation
BUTANE						
conditionné	22 579	22 355	+ 1,0 %	202 562	213 473	- 5,1 %
vrac	3 917	4 781	- 18,1 %	40 994	49 329	- 16,9 %
s/total Butane	26 496	27 136	- 2,4 %	243 556	262 802	- 7,3 %
PROPANE						
conditionné	9 957	9 518	+ 4,6 %	99 034	101 428	- 2,4 %
Condi/carburant	5 506	5 316	+ 3,6 %	47 139	49 185	- 4,2 %
s/total conditionné	15 463	14 834	+ 4,2 %	146 173	150 613	- 2,9 %
Vrac carburant	2 669	2 602	+ 2,6 %	22 995	24 174	- 4,9 %
Vrac 0/6 T	30 880	29 659	+ 4,1 %	485 902	479 417	+ 1,4 %
Vrac 6/12 T	6 605	6 306	+ 4,7 %	92 052	88 651	+ 3,8 %
Vrac 12/80 T	13 020	12 262	+ 6,2 %	151 152	147 339	+ 2,6 %
Vrac 0/80 T	50 505	48 227	+ 4,7 %	729 106	715 407	+ 1,9 %
Vrac > 80 T	17 194	17 574	- 2,2 %	172 359	179 575	- 4,0 %
Réseau canalisé	1 339	1 000	+ 33,9 %	42 818	37 801	+ 13,3 %
Sous-total vrac	71 707	69 403	+ 3,3 %	967 278	956 957	+ 1,1 %
Sous-total propane	87 170	84 237	+ 3,5 %	1 113 451	1 107 570	+ 0,5 %
GPLc / Stations	8 151	8 861	- 8,0 %	78 215	88 216	- 11,3 %
Total conditionné	38 042	37 189	+ 2,3 %	348 735	364 086	- 4,2 %
Total vrac	75 624	74 184	+ 1,9 %	1 008 272	1 006 286	+ 0,2 %
TOTAL	121 817	120 234	+ 1,3 %	1 435 222	1 458 588	- 1,6 %
Dont carburant	16 326	16 779	- 2,7 %	148 349	161 575	- 8,2 %



► INSTALLATIONS NEUVES GAZ PROPANE (source : Qualigaz) : Septembre 2013

Régions	MOIS			CUMUL ANNEE		
	Sept-2013	Sept-2012	variation	Sept-2013	Sept-2012	variation
Alsace	10	20	- 50%	58	93	- 38%
Aquitaine	27	37	- 27%	208	225	- 8%
Auvergne	13	4	+ 225%	91	81	+ 12%
Basse-Normandie	8	19	- 58%	124	151	- 18%
Bourgogne	16	14	+ 14%	70	105	- 33%
Bretagne	47	32	+ 47%	311	240	+ 30%
Centre	21	29	- 28%	247	247	+ 0%
Champagne-Ardenne	8	12	- 33%	34	57	- 40%
Corse	0	36		13	58	- 78%
Franche-Comté	44	21	+ 110%	125	121	+ 3%
Haute-Normandie	10	9	+ 11%	105	136	- 23%
Ile-de-France	32	18	+ 78%	224	114	+ 96%
Languedoc-Roussillon	2	12	- 83%	94	77	+ 22%
Limousin	5	6	- 17%	48	111	- 57%
Lorraine	8	25	- 68%	75	71	+ 6%
Midi-Pyrénées	26	18	+ 44%	166	172	- 3%
Nord-Pas-de-Calais	21	10	+ 110%	88	75	+ 17%
Pays de la Loire	51	40	+ 28%	208	305	- 32%
Picardie	20	32	- 38%	89	128	- 30%
Poitou-Charentes	14	11	+ 27%	83	148	- 44%
Provence-Alpes Côte d'Azur	70	12	+ 483%	281	229	+ 23%
Rhône-Alpes	51	32	+ 59%	320	333	- 4%
TOTAL	504	449	+ 12%	3 062	3 277	- 7%

► VENTES DE VEHICULES PARTICULIERS NEUFS EN FRANCE PAR ENERGIE (source : 3A) – septembre 2013

Energies	Septembre				Cumul à fin septembre			
	2013	2012	variation	PDM	2013	2012	variation	PDM
Gazole	93 739	98 423	- 4,8 %	65,9 %	889 695	1 053 366	- 15,5 %	67,9 %
Essence	43 769	34 853	+ 25,6 %	30,8 %	377 861	347 601	+ 8,7 %	28,8 %
GPL	145	93	+ 55,9 %	0,1 %	2 161	1 652	+ 30,8 %	0,2 %
Hybride	3 856	3 017	+ 27,8 %	2,7 %	33 504	18 691	+ 79,3 %	2,6 %
Electrique	644	514	+ 25,3 %	0,5 %	6 318	4 339	+ 45,6 %	0,5 %
Superéthanol	8	604	- 98,7 %	0,0 %	186	5 758	- 96,8 %	0,0 %
GNV	4	32	- 87,5 %	0,0 %	85	102	- 16,7 %	0,0 %
Autres	1	0	0,0 %	0,0 %	3	0		0,0 %
TOTAL	142 166	137 536	+ 3,4 %	100,0 %	1 309 813	1 431 509	- 8,5 %	100,0 %

► BAROMETRE MENSUEL DU GPL CARBURANT - moyenne septembre 2013 (*)



(*) Source : MEDDE
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-prix-de-vente-moyens-des.html>

► CONNEXIONS AU SITE cfbp.fr

■ Nombre de visites sur les 4 derniers mois

	Nombre de visites
Juin 2013	16 872
Juillet 2013	16 941
Août 2013	14 580
Septembre 2013	16 628

■ Cinq premiers points d'entrée sur le site sur les 4 derniers mois

	Juin 2013	Juillet 2013	Août 2013	Septembre 2013
Accueil	27,5 %	25,4 %	26,7 %	24,3 %
Caractéristiques générales des GPL	9,5 %	8,1 %	7,6 %	9,0 %
Carte stations GPL/CFBP	11,1 %	13,7 %	15,3 %	10,5 %
Atouts du GPL carburant	4,8 %	5,3 %	4,9 %	4,8 %
Réseau des stations	5,2 %	6,7 %	6,6 %	
Exemples d'installations				4,4 %



► « Ecotaxe Poids lourds » : Actualisation selon les derniers textes publiés

Nous donnons ci-après les informations concernant l'« Ecotaxe poids lourds » suite aux derniers textes publiés : date d'entrée en vigueur, périmètre de l'écotaxe, redevable de la taxe, majoration du prix, assiette de calcul de la majoration et barèmes 2014, retenue des coûts pour les collectivités locales. (voir aussi les « CFBP infos » de juin et de juillet 2013.)

► **Date d'entrée en vigueur**

Date d'entrée en vigueur de la taxe : 1er janvier 2014
Date de mise en œuvre du dispositif technique : 1^{er} janvier 2014
(La date est précisée dans les 2 arrêtés du 2 octobre 2013)

► **Périmètre de l'écotaxe**

La phase expérimentale qui était prévue en Alsace a été annulée.

Au plan national, la taxe s'applique sur :

- 10 200 km d'autoroutes non concédées et de Routes Nationales,
- 5 300 km d'axes départementaux,
- 6 départements ne sont pas concernés : 2A, 2B, 04, 06, 46, et 74.

Il existe des taux minorés :

- Taux minoré de 30 % : Aquitaine – Midi Pyrénées
- Taux minoré de 50 % : Bretagne
- Taux minoré de 10 % : abonnés à une Société de télépéage.

► **Redevable de la taxe**

Principe :

Le propriétaire du véhicule est redevable (cf Décret n°2013-559 du 26 juin 2013 droit et obligation du redevable)

Autres cas :

- Cas du crédit bail : le crédit preneur est redevable
- Location < 3 mois : le loueur est redevable
- Location ≥ 3 mois : le loueur ou le locataire avec accord du loueur
- Location avec conducteur : le loueur est redevable avec accord sur l'assiette ou le locataire est redevable avec gestion du boîtier en direct et abonnement SHT. (art 272 Code des Douanes)

► **Majoration du prix et assiette pour le calcul de la majoration**

Un dispositif de majoration du prix de la prestation de transport routier de marchandises est mis en place pour prendre en compte l'impact de la taxe nationale. L'Instruction gouvernementale du 2 août 2013 précise les modalités de mise en œuvre de cette majoration.

Le dispositif de majoration s'applique pour toute prestation de transport, quel que soit l'itinéraire emprunté, (taxé ou non).

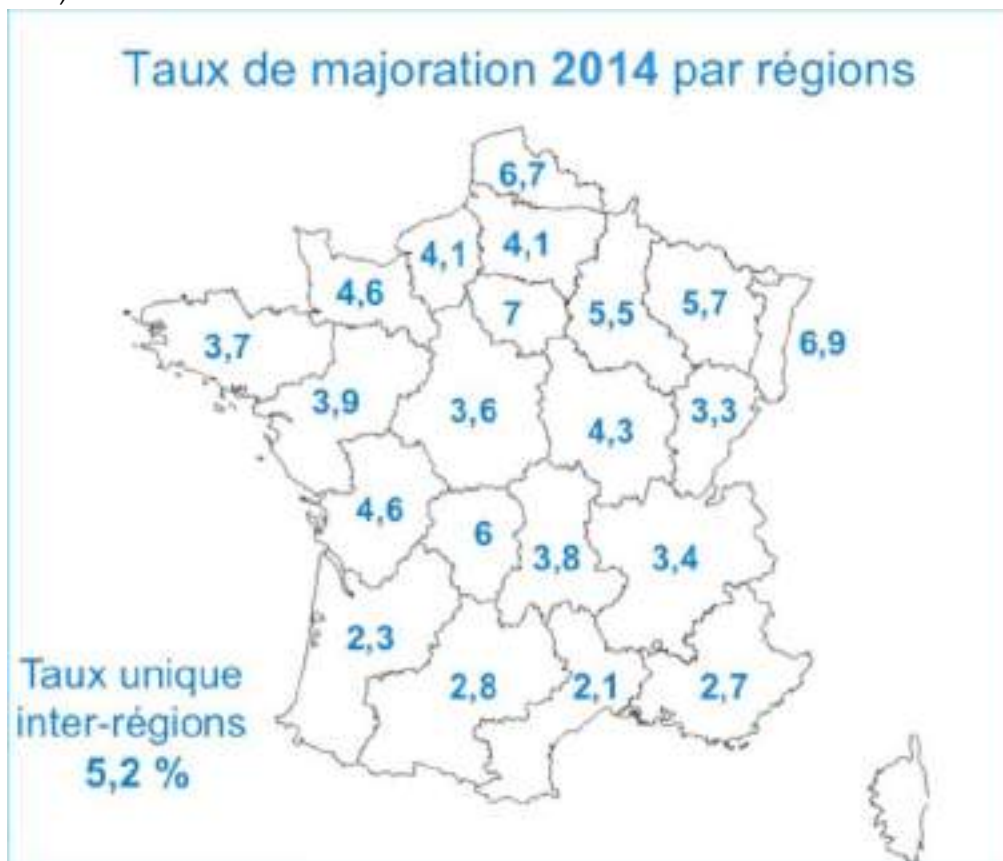
Le prix de la prestation de transport routier constitue l'assiette pour le calcul de la majoration.

La notion de prestation comprenant, outre le déplacement de la marchandise, l'ensemble des prestations annexes et/ou complémentaires déterminées dans le cadre du contrat de transport...

.../...

.../...

- Les taux de majoration pour 2014 sont indiqués sur la carte ci-dessous (d'après Arrêté du 25 juillet 2013 fixant les taux de majoration).



► Retenue des coûts pour les collectivités locales

- La taxe sur les véhicules de transport de marchandises collectée sur le réseau routier local est reversée aux collectivités locales à hauteur du montant perçu sur le réseau leur appartenant, déduction faite des coûts y afférant exposés par l'Etat.

- La retenue est fixée à 23 % des sommes perçues. (Arrêté du 9 août 2013 relatif à la retenue des coûts exposés par l'Etat pour collecter et contrôler la taxe sur les véhicules de transport de marchandises sur le réseau routier local).

↪ Textes réglementaires cités :

■ Décret n° 2013-559 du 26 juin 2013 relatif aux droits et obligations des redevables de la taxe sur les véhicules de transport de marchandises (JO du 28 juin 2013)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027619051&dateTexte=&categorieLien=id>

■ Arrêté du 25 juillet 2013 fixant les taux de majoration prévus à l'article L. 3222-3 du code des transports pour 2014 (JO du 6 août 2013)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027806397&dateTexte=&categorieLien=id>

■ Instruction du gouvernement du 2 août 2013 relative au dispositif de majoration du prix de la prestation de transport routier de marchandises liée à la taxe nationale sur les véhicules de transport de marchandises (non publiée au JO consultable sur <http://circulaire.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=1&r=37346>)

■ Arrêté du 9 août 2013 relatif à la retenue des coûts exposés par l'Etat pour collecter et contrôler la taxe sur les véhicules de transport de marchandises sur le réseau routier local (JO du 20 août 2013)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027852656&dateTexte=&categorieLien=id>

■ Arrêté du 2 octobre 2013 relatif à la date d'entrée en vigueur de la taxe nationale sur les véhicules de transport de marchandises (JO du 5 octobre 2013)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028035862&dateTexte=&categorieLien=id>

■ Arrêté du 2 octobre 2013 relatif à la date de mise en œuvre du dispositif technique nécessaire à la collecte de la taxe nationale sur les véhicules de transport de marchandises (JO du 5 octobre 2013)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028035868&dateTexte=&categorieLien=id>

a.combes@cfbp.fr



3 En Bref

► Congrès mondial et européen de la filière GPL



Les associations européenne et mondiale de l'industrie GPL ont organisé leur Congrès annuel du 1^{er} au 3 octobre 2013 à Londres.

Redécouvrez les différentes interventions :

> [Résumé des différentes interventions jour par jour](#)

> [Présentations des intervenants par thème et jour](#) (Login : proceedings2013 – Password : london2013)

> [Discours vidéo des invités d'honneur :](#)

- Discours d'ouverture du Congrès par la Princesse Anne du Royaume-Uni
- Dr Kandeh K. Yumkella – Directeur général du Programme des Nations Unies « Energie durable pour tous »
- Lord Deben – Président du Comité national sur le Changement climatique du Royaume-Uni

Le Congrès en images :



◀ Discours d'ouverture du Congrès par la Princesse Anne du Royaume-Uni



Signature d'une convention de partenariat ►
entre Dr Yumkella, Directeur général du Programme
des Nations Unies « Energie durable pour tous »
(Sustainable Energy For All – « SE4ALL ») &
Kimball Chen, Président de la WLPGA

.../...

.../...



◀ Les lauréats des WLPGA Innovation Award :
- Kotaro Ono, ENEOS GLOBE Corporation, a remporté le 2013 WLPGA innovation award pour le projet "Integrated Electricity Generation System optimised by Fuel Cell (ENE-FARM)".
- Onur Azak, AYGAZ, a quant à lui remporté le deuxième prix pour son projet "Camping Gas Cylinder Recognition System".



Dates des prochains congrès :

2014 AEGPL Congress : 14-15 Mai 2014 – Gênes - Italie

27th World LP Gas Forum & 29th AIGLP Congress : 28-30 October 2014 – Miami – Etats-Unis

e.coquin@cfbp.fr

► Nouvelle publication du CFBP : Le Mémento de l'énergie GPL



Le « Mémento de l'énergie GPL » réalisé au CFBP par le Groupe de Travail « Efficacité Energétique » s'adresse à l'ensemble des professionnels du monde de l'énergie, bureaux d'études et autres prescripteurs qui souhaitent disposer d'informations techniques sur les GPL et leurs usages.

Complet et synthétique, ce Mémento a vocation à renseigner les porteurs de projets sur les qualités et les atouts des gaz butane et propane pour atteindre de hautes performances énergétiques et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Mémento de l'énergie GPL- Les gaz butane et propane – CFBP - septembre 2013 – Réf. 293

La version pdf est téléchargeable sur le site du CFBP :

<http://www.cfbp.fr/documentations?node=&offset=14>

Le Mémento peut aussi être commandé en version imprimée auprès du CFBP.

Pour toute information complémentaire :

contact@cfbp.fr

y.lintz@cfbp.fr





4 AGENDA DU CFBP

► Le CFBP à « Interclima+elec »

■ vendredi 8 novembre 2013 – Mezzanine 3 – Hall 3



> De 11 h 30 à 12 h 15 « La rénovation performante en résidentiel et en tertiaire »

Alors que le gouvernement s'est fixé comme objectif de rénover 500 000 logements par an d'ici cinq ans et que l'obligation de rénovation est aujourd'hui une réalité dans le secteur tertiaire, il apparaît déterminant de réfléchir aux rénovations les plus performantes en termes de gains énergétiques et de rentabilité économique.

Dans ce contexte, Energies et Avenir, représenté par Joël Pedessac, présentera les enseignements de ses trois études portant sur l'identification des meilleurs bouquets de travaux, sur le résidentiel individuel et collectif et le tertiaire bureau. La conférence présentera des travaux qui offrent le meilleur compromis entre investissement et gains énergétiques et l'intérêt de la boucle à eau chaude pour accueillir les améliorations de performance énergétique.

> De 12 h 30 à 13 h 15 « La place du gaz propane dans la rénovation énergétique »

M. Joël PEDESSAC, Directeur général du CFBP, M. Jacques NICOLAS, Maire de Préveranges & M. Patrick GERBY, Directeur du Pact du Cher, maître d'ouvrage du projet présenteront le projet de rénovation d'un hôtel-restaurant en une mairie, une agence postale et quatre logements sociaux mené par la commune.

Au travers de ce retour d'expérience, seront présentées les solutions apportées par les gaz butane et propane pour améliorer les performances énergétiques des constructions publiques et résidentielles et atteindre les niveaux HPE et BBC rénovation.

À propos d'Interclima+Elec

Interclima+Elec, le salon de l'efficacité énergétique des bâtiments se tient du 4 au 8 novembre 2013 au Parc des Expositions de Paris Nord Villepinte. Pour cette nouvelle édition, Interclima+Elec, Idéo Bain et BATIMAT se réunissent pour créer un événement unique, s'adressant à tous les acteurs des filières du bâtiment, de la construction à la gestion (installateurs, distributeurs, prescripteurs, maîtres d'ouvrages).

Pour plus d'informations sur le salon, les ateliers et vous inscrire : <http://www.interclimaelec.com/>



■ jeudi 21 novembre 2013 – Pavillon 3 - Salle 31



De 10 h 00 à 12 h 15

Intervention du CFBP à la table ronde

« Décentralisation énergétique : quel rôle pour les acteurs de l'énergie ? »

Le débat national sur la transition énergétique, qui s'est achevé en juillet dernier, a été l'occasion d'affirmer une nouvelle donne énergétique, portée par les territoires et les acteurs locaux. Reste à transformer l'intention dans la future loi sur la transition énergétique, attendue en 2014. Dans ce nouveau paysage, quel sera le rôle des grands acteurs du secteur de l'énergie qui privilégient déjà depuis plusieurs années la proximité avec les collectivités ?

Intervenants :

Arnaud BRUNEL - Responsable du pôle ENR MDE (Sipperec)

Bruno BENSASSON - Directeur (GDF Suez Energie France)

Fabien CHONE - Directeur général délégué (POWEO – Direct Energie)

JOEL PEDESSAC – Directeur général du CFBP

Bruno REBELLE - Directeur, Transitions – Membre du comité de pilotage du DNTE (DNTE)

Pour plus d'informations sur le salon et la conférence : <http://smcl.salons.groupemoniteur.fr/>

e.coquin@cfbp.fr



5 DANS LA PRESSE

> Le Piaggio Porter version GPL est très doué en ville

Le Journal de Saône et Loire – 2 octobre 2013

> Le gaz une énergie pratique et confortable

Home solutions - novembre 2013

> Butagaz sous protection

Sud-Ouest – 18 octobre 2013



VÉHICULES D'ENTREPRISES



Ci-dessus, l'extérieur et l'intérieur du Piaggio Porter. Photo Piaggio



Le Piaggio Porter, version GPL, est très doué en ville

Le Piaggio Porter est assurément un utilitaire « de poche » mais cet utilitaire produit sous licence Suzuki, connaît depuis 2011 d'importants développements « maison ».

Parmi ceux-ci l'intéressante version Eco-Power bicarburant essence-GPL.

Le GPL est un carburant intéressant pour les entreprises et sociétés en raison d'une fiscalité avantageuse. En outre, le fait de ne pas être diesel lui assure sur le long terme l'accès aux centres-villes. Parmi les dernières évolutions techniques mentionnons également le freinage antiblocage ABS avec répartition électro-

nique de la force de freinage EBD en série. La direction bénéficie d'une assistance électrique. Le moteur est un quatre cylindres de 1308 cm³ développant 69 ch à 5300 tr/min pour un couple maximum de 101 Nm à 4300 tr/min. Un moteur « pointu » ce qui correspond à son architecture double arbre à cames en tête et quatre soupapes par cylindre.

La version Eco-Power avec son alimentation GPL est montée directement sur châssis. La distribution se fait par chaîne (pas de courroie de distribution à changer). Le réservoir GPL a une capacité utile de 24 litres sur les châssis cabine et de 28 litres sur le fourgon et une petite jauge à

diodes lumineuses rappelle à la fois le fonctionnement sur le mode GPL et la présence ou pas de gaz liquéfié dans le réservoir.

Pas de risque de « panne sèche » puisque le réservoir de super sans plomb 95 (d'une capacité de 32 litres) est toujours là. Les PTAC vont de 1,5 à 1,7 t pour des charges utiles de 650 et 850 kg (variables toutefois suivant la carrosserie retenue : châssis cabine nu, benne, plateaux, fourgon tôle ou vitre).

Une version Maxi de 1100 kg de charge utile (2,2 t de PTAC) est également disponible avec cette motorisation essence/GPL. Ce modèle se reconnaît à sa monture pneumatique jumelée à l'an-

tière. Le fourgon dispose en série de la porte latérale coulissante. Seule limite, qui constitue paradoxalement l'atout en ville : une largeur réduite de 1,56 m soit l'antithèse des Renault Kangoo et autres Citroën Berlingo actuels à la largeur démesurée.

Cette étroitesse, gage de maniabilité, se retrouve aussi sur les voies : 1,212 m à l'avant et 1,206 m à l'arrière

ce qui signifie qu'il faudra être très vigilant sur la route car il s'agit d'un modèle propulsion avec essieu rigide à ressorts à lames à l'arrière.

Piaggio doit en être conscient puisque la vitesse ne dépasse pas les 130 km/h ! Noter que le budget pneumatiques sera très raisonnable : le Porter Eco-Power est monté en standard avec des enveloppes de 150/80 R13 !

Budget

Le Piaggio Porter Eco-Power est commercialisé à partir de 12 100 € HT en châssis cabine (14 500 € HT avec la benne basculante). Le Piaggio Porter Maxi Eco-Power est, quant à lui, commercialisé au prix de 14 200 € HT (châssis nu) et jusqu'à 17 600 € HT (benne basculante longue).

LE GAZ, UNE ÉNERGIE PRATIQUE ET CONFORTABLE

Selon la loi en vigueur depuis la libéralisation du marché du gaz naturel, la gestion du réseau et la fourniture de gaz sont assurées par des entités distinctes. GrDF assure la construction, l'exploitation et l'entretien du réseau de distribution pour le compte des fournisseurs présents sur le marché, mais chacun d'eux peut librement choisir son fournisseur de gaz. Notre expert vous en dit plus sur cette énergie largement répandue.

Le gaz est l'énergie la plus répandue du fait de la dimension du réseau français : 190 000 km, 95 % du territoire couverts, 11 millions de clients. Éléments importants à souligner, le raccordement au réseau offre les mêmes avantages que celui de l'électricité, c'est-à-dire une énergie disponible sans nécessiter de stockage, pas de risque de pénurie ainsi que des prix qui demeurent manifestement compétitifs et cela malgré les hausses successives de ces dernières années.

LE GPL

Contrairement au gaz naturel, le gaz propane liquide est stocké dans des citernes individuelles afin d'assurer la consommation locale. Compte tenu de son coût élevé et des contraintes liées à la livraison, le GPL est adapté lorsque le raccordement au réseau gaz naturel est impossible.

La combustion du gaz présente l'immense avantage d'être peu polluante. Un avantage désormais incontournable qui se caractérise ici par un rejet quasiment exclusif de vapeur d'eau et de gaz carbonique (CO₂), mais également par l'absence de suie dans les fumées, évitant ainsi l'encrassement des brûleurs et des conduits de cheminée. De plus, pour une quantité d'énergie produite identique, le gaz rejette beaucoup moins de CO₂ que le charbon ou le fuel. Cependant, le gaz reste une énergie fossile qui tend à se raréfier et ses prix, même s'ils

sont réglementés par les pouvoirs publics, suivent irrémédiablement les hausses du pétrole.

LES CHAUDIÈRES À GAZ

Il est important de remplacer les anciennes chaudières énergivores car elles fonctionnent avec des températures d'eau et de fumées particulièrement élevées qui entraînent autant de calories perdues, jusqu'à 40 % de l'énergie produite. Avec une chaudière actuelle, à basse température ou à condensation, le rendement oscille entre 90 % et 110 %. Devant un tel constat, l'investissement généré par le remplacement d'une ancienne chaudière peut être amorti en seulement quelques années.

L'entretien annuel d'une chaudière est obligatoire. Outre la vérification des organes de sécurité, l'entretien comprend désormais une analyse qualitative et un réglage de la combustion afin d'assurer un rendement optimal. Un analyseur de combustion automatique mesure alors le taux d'oxygène et celui de CO₂, le taux de CO, la température des gaz de combustion, le rendement, les pertes, l'excès d'air, ainsi que la valeur du point de rosée, c'est-à-dire la température de condensation de la vapeur d'eau contenue dans les fumées.

De plus, la mesure obligatoire du monoxyde de carbone (CO) dans l'air ambiant à proximité de la chaudière permet de s'assurer qu'il n'y a pas de danger d'intoxication pour les occupants.



CFBP
5021667300508/GFD.MFA.2

Éléments de recherche : GPL ou Gaz de Pétrole Liquéfié : passages significatifs



>> Sachant que le CO émis par des appareils de chauffage défectueux est la cause de nombreux décès chaque année, cet élément sécuritaire est particulièrement important. L'entretien annuel permet d'optimiser le rendement de l'appareil et faire ainsi réaliser jusqu'à 10 % d'économies. En outre, il faut ramoner le conduit de cheminée une fois par an. Les chaudières à gaz peuvent être installées dans des pièces d'habitation sans occasionner de nuisances, notamment pour ce qui est des chaudières murales de faible encombrement et peu bruyantes. Le raccordement des fumées est soit de type cheminée, avec un raccordement à un conduit existant, soit de type ventouse ou à « flux forcé » où un moteur permet l'aspiration de l'air extérieur et l'évacuation des gaz brûlés... Dans ce cas, l'arrivée d'air nécessaire à la combustion est canalisée dans le conduit d'échappement des gaz brûlés (tube coaxial extérieur), l'appareil est de type étanche et il n'est pas nécessaire de créer une ventilation dans la pièce. Pour une chaudière à ventouse horizontale, un trou dans le mur extérieur assure l'arrivée d'air et la sortie des fumées.

Hervé de Vismes

L'ENTRETIEN DES CHAUDIÈRES

Selon l'arrêté du 15 septembre 2009, l'entretien d'une chaudière comporte la vérification de la chaudière, le cas échéant son nettoyage et son réglage, ainsi que la fourniture des conseils nécessaires portant sur le bon usage de la chaudière, les améliorations possibles de l'ensemble de l'installation de chauffage et l'intérêt éventuel du remplacement de celle-ci. Lors de la vérification de la chaudière, la personne ayant effectué l'entretien annuel évalue le rendement et les émissions de polluants atmosphériques tels que les oxydes d'azote (NOx), et mesure du taux de monoxyde de carbone (CO) dans l'air ambiant.



CEEP
5021687300508/GFD.MFA.2

Éléments de recherche : GPL ou Gaz de Pétrole Liquéfié : passages significatifs





Les deux sphères, contenant chacune 1000 mètres cubes de propane ou de butane sont désormais protégées

Butagaz sous prot

SOMMAIRE

1- STATISTIQUES (oct 2013).....Page 1

- ▶ Données climatiques
- ▶ Chiffres-clés
- ▶ Ventes de GPL en France
- ▶ Installations neuves gaz propane
- ▶ Ventes de véhicules particuliers
- ▶ Baromètre du GPL carburant
- ▶ Connexions au site cfbp.fr

2- ACTUALITÉS TECHNIQUES & RÉGLEMENTAIRESPage 5

- ▶ Publication du MEDDE : « Inventaire 2013 des accidents technologiques »
- ▶ Assemblée Nationale : Audition du CFBP sur la valeur de revente des véhicules écologiques

3- EN BREFPage 7

- ▶ Le CFBP partenaire du projet Diesel Dual Fuel d'Ariamis présenté au salon Pollutec
- ▶ Nouvelle publication du CFBP : Le Mémento de l'énergie GPL

4- AGENDA DU CFBP.....Page 8

- ▶ 14èmes Rencontres Parlementaires de l'Énergie

5- PRESSE.....Page 9

- ▶ Rénovation énergétique des bureaux de bâtiments climatisés : combien coûte le kWh économisé ? – Le Moniteur.fr du 23 octobre 2013
- ▶ SMCL 2013 : une décentralisation énergétique à la maille – Enerpresse du 22 novembre 2013

**Comité Français du
Butane et du Propane**

8, terrasse Bellini
92807 PUTEAUX CEDEX
contact@cfbp.fr
www.cfbp.fr

N° SIRET : 784 855 033 00063

1 STATISTIQUES (octobre 2013)

▶ DONNÉES CLIMATIQUES ⁽¹⁾:

	OCT-2013	OCT-2012
Température moyenne	14°9	13°3
Nombre de jours ouvrés	23	23
Degrés-jours du mois	82,7	123,6
Coefficient de rigueur	0,632	0,945
Degrés-jours cumulés	1532,0	1394,2

(1) Source : CPDP – Comité professionnel du pétrole (Bulletin mensuel)

Méthode de correction climatique mise en place en octobre 2011 :

- période trentenaire 1981-2010 ;
- température-seuil uniforme depuis 1970 et pour toutes les énergies de 17 °C ;
- relevés de température effectués dans 22 stations météorologiques, soit une par région métropolitaine.
- En été, il n'y a pas de correction climatique. Pour les mois de juin, juillet, août et septembre, les DJU sont comptés à 0.

▶ Chiffres-clés GPL d'octobre 2013

- > Total Ventes « vrac » octobre 2013 vs octobre 2012 : - 9,2 %
- > Total Ventes « conditionné » octobre 2013 vs octobre 2012 : - 1,6 %
- > Total Ventes « GPL carburant stations » octobre 2013 vs octobre 2012 : - 13,0 %

► VENTES DE GPL EN France (en tonnes) : adhérents du CFBP - Octobre 2013

	MOIS			CUMUL ANNEE		
	Oct-2013	Oct-2012	Variation	Oct-2013	Oct-2012	Variation
BUTANE						
conditionné	24 715	25 325	- 2,4 %	227 277	238 798	- 4,8 %
vrac	7 464	9 097	- 18,0 %	48 458	58 426	- 17,1 %
s/total Butane	32 179	34 422	- 6,5 %	275 735	297 224	- 7,2 %
PROPANE						
conditionné	10 299	10 319	- 0,2 %	109 333	111 747	- 2,2 %
Condi/carburant	6 248	6 279	- 0,5 %	53 387	55 464	- 3,7 %
s/total conditionné	16 547	16 598	- 0,3 %	162 720	167 211	- 2,7 %
Vrac carburant	2 928	2 969	- 1,4 %	25 923	27 143	- 4,5 %
Vrac 0/6 T	46 197	47 074	- 1,9 %	532 099	526 491	+ 1,1 %
Vrac 6/12 T	9 743	10 597	- 8,1 %	101 795	99 248	+ 2,6 %
Vrac 12/80 T	22 631	26 553	- 14,8 %	173 783	173 892	- 0,1 %
Vrac 0/80 T	78 571	84 224	- 6,7 %	807 677	799 631	+ 1,0 %
Vrac > 80 T	34 867	40 604	- 14,1 %	207 226	220 179	- 5,9 %
Réseau canalisé	2 872	2 712	+ 5,9 %	45 690	40 513	+ 12,8 %
Sous-total vrac	119 238	130 509	- 8,6 %	1 086 516	1 087 466	- 0,1 %
Sous-total propane	135 785	147 107	- 7,7 %	1 249 236	1 254 677	- 0,4 %
GPLc / Stations	8 534	9 812	- 13,0 %	86 749	98 028	- 11,5 %
Total conditionné	41 262	41 923	- 1,6 %	389 997	406 009	- 3,9 %
Total vrac	126 702	139 606	- 9,2 %	1 134 974	1 145 892	- 1,0 %
TOTAL	176 498	191 341	- 7,8 %	1 611 720	1 649 929	- 2,3 %
Dont carburant	17 710	19 060	- 7,1 %	166 059	180 635	- 8,1 %



► **INSTALLATIONS NEUVES GAZ PROPANE (source : Qualigaz) : octobre 2013**

Régions	MOIS			CUMUL ANNEE		
	Oct-2013	Oct-2012	variation	Oct-2013	Oct-2012	variation
Alsace	12	1	+ 1100%	70	94	- 26%
Aquitaine	37	44	- 16%	245	269	- 9%
Auvergne	12	29	- 59%	103	110	- 6%
Basse-Normandie	21	35	- 40%	145	186	- 22%
Bourgogne	13	20	- 35%	83	125	- 34%
Bretagne	58	29	+ 100%	369	269	+ 37%
Centre	36	32	+ 13%	283	279	+ 1%
Champagne-Ardenne	29	6	+ 383%	63	63	+ 0%
Corse	1	42	- 98%	14	100	- 86%
Franche-Comté	15	15	+ 0%	140	136	+ 3%
Haute-Normandie	35	18	+ 94%	140	154	- 9%
Ile-de-France	25	16	+ 56%	249	130	+ 92%
Languedoc-Roussillon	18	35	- 49%	112	112	+ 0%
Limousin	6	22	- 73%	54	133	- 59%
Lorraine	12	18	- 33%	87	89	- 2%
Midi-Pyrénées	18	32	- 44%	184	204	- 10%
Nord-Pas-de-Calais	18	25	- 28%	106	100	+ 6%
Pays de la Loire	30	55	- 45%	238	360	- 34%
Picardie	14	24	- 42%	103	152	- 32%
Poitou-Charentes	17	22	- 23%	100	170	- 41%
Provence-Alpes Côte d'Azur	30	21	+ 43%	311	250	+ 24%
Rhône-Alpes	31	66	- 53%	351	399	- 12%
TOTAL	488	607	- 20%	3 550	3 884	- 9%



► VENTES DE VEHICULES PARTICULIERS NEUFS EN FRANCE PAR ENERGIE (source : 3A) – octobre 2013

Energies	Octobre				Cumul à fin octobre			
	2013	2012	variation	PDM	2013	2012	variation	PDM
Gazole	108 723	113 931	- 4,6 %	65,3 %	998 418	1 167 297	- 14,5 %	67,6 %
Essence	51 559	43 071	+ 19,7 %	31,0 %	429 420	390 672	+ 9,9 %	29,1 %
GPL	288	109	+ 164,2%	0,2 %	2 449	1 761	+ 39,1 %	0,2 %
Hybride	4 841	3 809	+ 27,1 %	2,9 %	38 345	22 500	+ 70,4 %	2,6 %
Electrique	1 058	763	+ 38,7 %	0,6 %	7 376	5 102	+ 44,6 %	0,5 %
Superéthanol	13	637	- 98,0 %	0,0 %	199	6 395	- 96,9 %	0,0 %
GNV	12	15	- 20,0 %	0,0 %	97	117	- 17,1 %	0,0 %
Autres	1	0	0,0 %	0,0 %	4	0		0,0 %
TOTAL	166 495	162 335	+ 2,6 %	100,0 %	1 476 308	1 593 844	- 7,4 %	100,0 %

► BAROMETRE MENSUEL DU GPL CARBURANT - moyenne octobre 2013 (*)



(*) Source : MEDDE
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-prix-de-vente-moyens-des.html>

► CONNEXIONS AU SITE cfbp.fr

■ Nombre de visites sur les 4 derniers mois

	Nombre de visites
Juillet 2013	16 941
Août 2013	14 580
Septembre 2013	16 628
Octobre 2013	17 785

■ Cinq premiers points d'entrée sur le site sur les 4 derniers mois

	Juillet 2013	Août 2013	Septembre 2013	Octobre 2013
Accueil	25,4 %	26,7 %	24,3 %	24,6 %
Caractéristiques générales des GPL	8,1 %	7,6 %	9,0 %	11,4 %
Carte stations GPL/CFBP	13,7 %	15,3 %	10,5 %	9,4 %
Offre véhicules GPL neufs				5,9 %
Atouts du GPL carburant	5,3 %	4,9 %	4,8 %	5,3 %
Réseau des stations	6,7 %	6,6 %		
Exemples d'installations			4,4 %	



► Publication du MEDDE : « Inventaire 2013 des accidents technologiques »

Le Ministère de l'Ecologie du Développement durable et de l'Energie a publié l'Inventaire 2013 des Accidents Technologiques.

Le CFBP est plus particulièrement concerné par les accidents relatifs au transport de matières dangereuses (131).

Globalement, les accidents liés au transport d'hydrocarbures et de gaz comprimés, liquéfiés ou dissous sous pression prédominent.

Les phénomènes majoritairement observés sont des rejets et des renversements n'ayant pas provoqué de fuite.

Un accident sur trois est survenu dans une installation classée.

La sécurité du gaz concerne aussi les adhérents du CFBP. Les accidents liés à l'utilisation domestique du gaz (141) sont répertoriés, avec, pour ceux liés aux bouteilles de gaz, des origines variables allant des flexibles périmés aux fuites au niveau des détendeurs, en passant par les actes de malveillance près de stockages de bouteilles.

Les endommagements de réseaux et les bouteilles de gaz sont mis en exergue dans cet inventaire.

La publication est en ligne sur le site du Barpi - ARIA

Lien : <http://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/inventaire-2013/>

h.francois@cfbp.fr

Mercredi 20 novembre, le CFBP a été auditionné sur le thème de la valeur de revente des véhicules écologiques et des véhicules hors d'usage par le Groupe d'études automobile de l'Assemblée Nationale, présidé par Estelle Grelier, députée de Seine-Maritime.

Outre le CFBP, étaient présents : l'Argus, le Club des voitures écologiques et Mobivia groupe.

Si le marché des véhicules d'occasion à énergies alternatives reste encore marginal, il n'en est pas moins frémissant.

Les véhicules GPL représentent plus de la moitié des ventes de véhicules d'occasion à énergies alternatives en 2011 et 2012. Cette tendance se poursuit en 2013. Depuis janvier, les voitures GPL enregistrent les plus forts volumes de vente sur le marché de l'occasion, suivis de près par les véhicules hybrides.

	2011	2012	Janvier - Octobre 2013
Bioéthanol	2 360	2 224	1 822
Électrique	181	554	1 170
Gaz naturel	166	135	120
GPL	19 591	18 426	13 827
Hybride	7 874	11 729	13 596
TOTAL ECOLOGIQUE	30 172	33 068	30 535
Essence	1 760 972	1 676 204	1 209 110
Diesel	3 633 688	3 639 016	2 723 030
TOTAL THERMIQUE	5 394 660	5 315 220	3 932 140
TOTAL GLOBAL	5 424 832	5 348 288	3 962 675

La valeur résiduelle des véhicules GPL est comparable sur la durée à celle des véhicules essence et légèrement supérieure à celle des véhicules diesel, contrairement aux véhicules électriques dont les valeurs résiduelles basses traduisent le scepticisme du marché, selon l'analyse de l'Argus.

e.coquin@cfbp.fr

3 En Bref

► Le CFBP partenaire du projet Diesel Dual Fuel d'Ariamis présenté au salon Pollutec



3 – 6 décembre 2013 - Paris Nord Villepinte
STAND G60

Ariamis, expert dans l'implantation de moteurs thermiques, présentera, sur le salon Pollutec, son projet innovant visant à développer l'utilisation des carburants gazeux GPL et GNV pour réduire les émissions de polluants des véhicules Diesel. Un Peugeot boxer prototype au Diesel-GNV sera exposé.

Ce projet d'adaptation des moteurs diesel aux carburants gazeux (GPL et GNV) ouvre de nouvelles perspectives pour les véhicules utilitaires et les poids lourds. Une technologie innovante qui a été primée dans le cadre des projets PM'up de la région Île-de-France.

Ariamis travaille sur un système innovant qui permet l'adaptation d'un kit gaz Diesel Dual Fuel (DDF) sur un véhicule utilitaire léger 3,5 T. La technologie est installée sur un moteur de base Diesel et implique un ajustement du contrôle moteur afin d'optimiser le dosage des injections simultanées de diesel et de gaz.

Le CFBP sera présent aux côtés d'Ariamis au salon Pollutec pour présenter les atouts du GPL dans ce projet tant au niveau des propriétés du carburant pour réduire les émissions de polluants que de sa disponibilité immédiate grâce à son réseau de 1750 stations.

Venez découvrir ce projet à Pollutec dans le Hall 6 sur le stand G60.

Pour commander gratuitement votre badge : site pollutec.com.

Jb.jarry@cfbp.fr

e.coquin@cfbp.fr





4 AGENDA DU CFBP

► 14èmes Rencontres Parlementaires de l'Énergie

- mardi 10 décembre 2013 – Maison de la Chimie Paris



Présidées par Marc Goua, député de Maine-et-Loire & rapporteur spécial "Énergie" pour le projet de loi de Finances 2014 et Hervé Mariton, député de la Drôme & rapporteur spécial de la conduite et du pilotage des politiques d'écologie, ces rencontres rassemblent décideurs politiques, économiques et publics, société civile et journalistes, qui s'impliquent dans la construction d'un écosystème pour tous les acteurs de la filière énergétique.

Au programme des débats de cette 14^{ème} édition : enjeux européens et nationaux liés au mix, aux nouvelles filières et à la performance énergétique dans le cadre du futur projet de loi sur la transition énergétique.

Le CFBP interviendra en particulier dans le cadre de la session « Énergie positive & territoire : quel potentiel de développement ? » et présentera le rôle de l'énergie GPL dans le cadre de cette transition.

Pour consulter le programme et vous inscrire aux Rencontres :

<http://www.rencontresparlementairesenergie.com/>

e.coquin@cfbp.fr





5 DANS LA PRESSE

> Rénovation énergétique des bâtiments de bureaux climatisés : combien coûte le kWh économisé ?

Le Moniteur.fr du 23 octobre 2013

> SMCL 2013 : une décentralisation énergétique à la maille

Enerpresse du 22 novembre 2013



ACTUALITÉ

Rénovation énergétique des bâtiments de bureaux climatisés: combien coûte le kWh économisé ?

E.4 | 22/10/2013 | 18:28 | Matériaux



S. Calt

Le bureau d'études Adret et le Centre de recherche et d'expertise de l'énergéticien GDF SUEZ ont calculé le nombre de kWhep perdues sur la consommation théorique des cinq postes réglementaires par rapport à l'investissement nécessaire, selon trois scénarios.

L'association « Energie et Avenir », qui regroupe les acteurs de la filière du chauffage à eau chaude, présente une étude sur la rénovation énergétique des bâtiments de bureaux climatisés.

L'association « Energie et Avenir » (dont font notamment partie l'Association française du gaz, l'Association pour l'utilisation performante du flou domestique, le Comité français du butane et du propane ainsi que la Capeb et la FFB) a chargé le bureau d'études Adret et le Centre de recherche et d'expertise de l'énergéticien GDF SUEZ de calculer à combien revient le kWh d'énergie primaire par m² et par an (kWh_{ep}/m²/an) économisé, autrement dit le nombre de kWh_{ep} perdues sur la consommation théorique des cinq postes réglementaires par rapport à l'investissement nécessaire, selon trois scénarios de rénovation :

- changement des systèmes de production de chaud et de froid ;
- changement des équipements, accompagné de travaux sur l'enveloppe visant à atteindre le niveau exigé par la réglementation thermique sur l'existant ;
- et enfin une rénovation lourde permettant d'atteindre les exigences fixées dans le cadre du label BBC-rénovation incluant notamment une optimisation de l'éclairage.

L'étude se base sur des calculs théoriques réalisés à l'aide de la méthode applicable dans le cadre de la réglementation thermique sur l'existant dite Th-C-E ex. Pour chacune des typologies de bâtiments tertiaires étudiés, la source d'énergie ne change pas au cours de la rénovation.

Par exemple, remplacer, dans une mairie de deux étages de moins de 900m² de Shon, implantée dans le Nord de la France, une pompe à chaleur (PAC) air/eau d'un COP de 2 et régulée par une loi du « tout ou rien », par une PAC air/eau d'un COP de 3,56 régulée par la loi d'eau permet d'économiser un kWhép/m²/an pour moins d'un euro.

Si ce remplacement de l'équipement de production de chaud et de froid s'accompagne d'une rénovation lourde sur l'enveloppe (ajout d'une isolation thermique extérieure de 10 cm de polystyrène expansé et remplacement des menuiseries simples par des doubles), d'une optimisation de l'éclairage accompagnée d'un changement de luminaires et de la pose de 12m² de panneaux photovoltaïques, de manière à atteindre le niveau BBC-rénovation, le coût du kWhép/m²/an économisé se situe alors autour de 2 euros.

Le calcul énergétique a également été fait pour le même bâtiment équipé de solutions fonctionnant aux énergies fossiles. Remplacer deux chaudières au rendement sur PCI de 92% et deux groupes froid au coefficient d'efficacité frigorifique de 2,4 par deux chaudières à condensation au rendement sur PCI de 97% et deux groupes froid au coefficient d'efficacité frigorifique de 2,82, permet également d'économiser un kWhép/m²/an théorique pour moins d'un euro. Accompagnés d'une rénovation lourde permettant de répondre aux exigences BBC-rénovation, les calculs donnent un coût du kWhép/m²/an supérieur à trois euros.

D'après l'étude, le changement des équipements est l'action la plus rentable

Il ressort donc de l'étude que le premier niveau de rénovation, simple changement des équipements de production de chaud et de froid, est le plus rentable. Ce qui fait dire à l'association « Energie et Avenir » que la rénovation des bâtiments tertiaires doit être envisagée par étape. Mais il n'est pas certain qu'une observation sur 20 ans des factures énergétiques, avec l'introduction de l'évolution du prix des énergies fossiles et des électrons dans l'étude, aboutisse à la même conclusion. Quoi qu'il en soit, une chose est sûre, il serait absurde, économiquement comme énergétiquement, de ne pas profiter de la mise en place d'échafaudages pour installer des épaisseurs d'isolant et des menuiseries permettant d'aller vers les seuils du label BBC-rénovation et ne pas se contenter d'atteindre le niveau actuel de la réglementation thermique sur l'existant.

D'autres solutions existent

Concernant la production de froid, l'étude ne prend pas en compte la possibilité d'assurer le confort d'été par rafraîchissement naturel. Consistant à faire drainer la nuit de l'air à l'intérieur du bâtiment afin d'apporter des frigidités, il s'agit de la méthode la plus économique. L'étude ne prend pas en compte la possibilité d'un raccordement à un réseau de froid comme Climespace à Paris. Concernant la production de chaud, les solutions fonctionnant grâce à la biomasse ne sont pas envisagées par les auteurs de l'étude.

SMCL 2013 : Une décentralisation énergétique à la maille

À l'occasion du Salon des maires et des collectivités locales (SMCL), le débat *BIP-Enerpresse*, d'hier jeudi, s'est concentré sur la décentralisation énergétique et les enjeux pour les acteurs et les collectivités. Si tous les sujets ont été abordés par les intervenants, c'est clairement vers une décentralisation de l'énergie « à la maille » que le consensus se fait. Pour Antoine Pellion, chef de bureau production électrique à la DGEC, « la décentralisation du territoire se regarde sujet par sujet. » Et c'est « un équilibre à trouver thème par thème. » Autrement dit la décentralisation doit se traiter à la maille, estime Bruno Bensasson, directeur GDF Suez Energies France, signalant ainsi que, par exemple, le réseau de GDF a « une zone de pertinence » adaptée à la densité.

Joël Pedessac, directeur général du CFBP (butane-propane), rappelle de son côté qu'il y a 27 000 communes qui n'ont pas accès au gaz naturel. Ce sont dans ces communes que le butane-propane est pertinent. Mais le GPL en réseau c'est à la fois des délégations de service public et des contrats privés, notamment avec des HLM. Il y a quelque 2090 DSP signées depuis la loi de 2003 à ce jour et quelque 3 000 à 4 000 réseaux privatifs. Dans les deux cas, une maille locale plus ou moins resserrée. Également à la maille locale, les réseaux de chaleur, même si certains projets peuvent se faire avec deux communes ensemble, insiste Bruno Bensasson.

Une maille justifiée aussi par Arnaud Brunel, responsable du pôle ENR-MDE du Sipperec, le syndicat de la périphérie de Paris. Ce dernier signale que le syndicat, mandaté pour les ENR par certains de ses membres, ne comblera pas seul le plan de développement de la géothermie inscrit dans le SCRAE de l'Île-de-France. En effet il a « cinq projets en cours, et il en existe deux de privés. » Mais le SCRAE a inscrit qu'il en faudrait 35 d'ici à 2020, sans oublier les 32 déjà réalisés, que le SCRAE entend maintenir, mais qui datent des années 1980, et qu'il faut rénover.

Une maille locale qui vaut aussi pour les CEE. Fabien Choné, directeur général délégué de Direct Energie, « ne croit toujours pas au dispositif pour le marché de masse. » Mais on en a fait la promotion auprès des collectivités locales. « Il ne faut pas idéaliser les CEE, » renchérit Bruno Bensasson, qui plaide toujours pour son passeport énergétique, « l'une des grandes propositions de GDF Suez par le DNTÉ. » Mais le représentant de Direct Energie insiste également sur la nécessité, et, pour le coup à toutes les mailles, et sur tous les sujets (compteurs communicants, les CEE, les marchés ouverts, etc.) d'une communication institutionnelle qui manque.



Comité Français
Butane Propane

CFBP *infos*

La diffusion de « CFBP infos » est réservée aux
adhérents du CFBP

Décembre 2013

N° 113

SOMMAIRE

1- STATISTIQUES (nov 2013).....Page 1

- ▶ Données climatiques
- ▶ Chiffres-clés
- ▶ Ventes de GPL en France
- ▶ Installations neuves gaz propane
- ▶ Ventes de véhicules particuliers
- ▶ Baromètre du GPL carburant
- ▶ Connexions au site cfbp.fr

2- ACTUALITÉS TECHNIQUES & REGLEMENTAIRESPage 5

- ▶ CEE : Objectifs de la 3^{ème} période et modalités techniques
- ▶ OPESCT : 5^{ème} Audition du CFBP pour des nouvelles mobilités sereines et durables

3- EN BREFPage 7

- ▶ Le GPL « made in France » bientôt en chiffres
- ▶ Publication du CFBP : mise à jour du Guide « La sécurité dans le stockage et le transport du butane et du propane »
- ▶ Le CFBP partenaire des 14^{èmes} Rencontres parlementaires de l'Energie

5- DANS LA PRESSE..... Page 9

- ▶ Economies d'énergie : CEE : la Cour des Comptes livre ses résultats - Gaz d'aujourd'hui - novembre-décembre 2013
- ▶ La filière GPL souffre d'un manque de communication - L'Argus Pro du 10 décembre 2013 (repris dans l'Argus de l'Automobile du 19 décembre 2013)

1 STATISTIQUES (novembre 2013)

▶ DONNÉES CLIMATIQUES (1):

	NOV-2013	NOV-2012
Température moyenne	7°7	8°6
Nombre de jours ouvrés	19	21
Degrés-jours du mois	280,9	252,2
Coefficient de rigueur	1,045	0,938
Degrés-jours cumulés	1812,9	1646,4

(1) Source : CPDP – Comité professionnel du pétrole (Bulletin mensuel)

Méthode de correction climatique mise en place en octobre 2011 :

- période trentenaire 1981-2010 ;
- température-seuil uniforme depuis 1970 et pour toutes les énergies de 17 °C ;
- relevés de température effectués dans 22 stations météorologiques, soit une par région métropolitaine.
- En été, il n'y a pas de correction climatique. Pour les mois de juin, juillet, août et septembre, les DJU sont comptés à 0.

▶ Chiffres-clés GPL de novembre 2013

- > Total Ventes « vrac » novembre 2013 vs novembre 2012 : - 6,0 %
- > Total Ventes « conditionné » novembre 2013 vs novembre 2012 : - 2,9 %
- > Total Ventes « GPL carburant stations » novembre 2013 vs novembre 2012 : - 14,3 %

**Comité Français du
Butane et du Propane**

8, terrasse Bellini
92807 PUTEAUX CEDEX
contact@cfbp.fr
www.cfbp.fr

N° SIRET : 784 855 033 00063



► VENTES DE GPL EN France (en tonnes) : adhérents du CFBP -Novembre 2013

	MOIS			CUMUL ANNEE		
	Nov-2013	Nov-2012	Variation	Nov-2013	Nov-2012	Variation
BUTANE						
conditionné	23 423	23 788	- 1,5 %	250 700	262 586	- 4,5 %
vrac	7 206	7 102	+ 1,5 %	55 664	65 528	- 15,1 %
s/total Butane	30 629	30 890	- 0,8 %	306 364	328 114	- 6,6 %
PROPANE						
conditionné	9 747	10 168	- 4,1 %	119 080	121 915	- 2,3 %
Condi/carburant	5 004	5 350	- 6,5 %	58 391	60 814	- 4,0 %
s/total conditionné	14 751	15 518	- 4,9 %	177 471	182 729	- 2,9 %
Vrac carburant	2 550	2 665	- 4,3 %	28 473	29 808	- 4,5 %
Vrac 0/6 T	51 400	64 392	- 20,2 %	583 499	590 883	- 1,2 %
Vrac 6/12 T	12 980	13 175	- 1,5 %	114 775	112 423	+ 2,1 %
Vrac 12/80 T	30 350	29 613	+ 2,5 %	204 133	203 505	+ 0,3%
Vrac 0/80 T	94 730	107 180	- 11,6 %	902 407	906 811	- 0,5 %
Vrac > 80 T	46 359	43 544	+ 6,5 %	253 585	263 723	- 3,8 %
Réseau canalisé	4 514	4 801	- 6,0 %	50 204	45 314	+ 10,8 %
Sous-total vrac	148 153	158 190	- 6,3 %	1 234 669	1 245 656	- 0,9 %
Sous-total propane	162 904	173 708	- 6,2 %	1 412 140	1 428 385	- 1,1 %
GPLc / Stations	7 647	8 918	- 14,3 %	94 396	106 946	- 11,7 %
Total conditionné	38 174	39 306	- 2,9 %	428 171	445 315	- 3,8 %
Total vrac	155 359	165 292	- 6,0 %	1 290 333	1 311 184	- 1,6 %
TOTAL	201 180	213 516	- 5,8 %	1 812 900	1 863 445	- 2,7 %
Dont carburant	15 201	16 933	- 10,2 %	181 260	197 568	- 8,3 %



► **INSTALLATIONS NEUVES GAZ PROPANE (source : Qualigaz) : novembre 2013**

Régions	MOIS			CUMUL ANNEE		
	Nov-2013	Nov-2012	variation	Nov-2013	Nov-2012	variation
Alsace	4	11	- 64%	74	105	- 30%
Aquitaine	29	52	- 44%	274	321	- 15%
Auvergne	12	10	+ 20%	115	120	- 4%
Basse-Normandie	15	24	- 38%	160	210	- 24%
Bourgogne	15	11	+ 36%	98	136	- 28%
Bretagne	48	40	+ 20%	417	309	+ 35%
Centre	38	25	+ 52%	321	304	+ 6%
Champagne-Ardenne	6	13	- 54%	69	76	+ 9%
Corse	3	0		17	100	- 83%
Franche-Comté	8	16	- 50%	148	152	- 3%
Haute-Normandie	17	18	- 6%	157	172	- 9%
Ile-de-France	21	15	+ 40%	270	145	+ 86%
Languedoc-Roussillon	13	18	- 28%	125	130	- 4%
Limousin	23	10	+ 130%	77	143	- 46%
Lorraine	7	23	- 70%	94	112	- 16%
Midi-Pyrénées	30	32	- 6%	214	236	- 9%
Nord-Pas-de-Calais	14	29	- 52%	120	129	- 7%
Pays de la Loire	55	47	+ 17%	293	407	- 28%
Picardie	26	24	+ 8%	129	176	- 27%
Poitou-Charentes	24	17	+ 41%	124	187	- 34%
Provence-Alpes Côte d'Azur	108	17	+ 535%	419	267	+ 57%
Rhône-Alpes	51	61	- 16%	402	460	- 13%
TOTAL	567	513	+ 11%	4117	4 397	- 6%



► VENTES DE VEHICULES PARTICULIERS NEUFS EN FRANCE PAR ENERGIE (source : 3A) – novembre 2013

Energies	novembre				Cumul à fin novembre			
	2013	2012	variation	PDM	2013	2012	variation	PDM
Gazole	89 182	101 475	- 12,1 %	64,2 %	1 087 600	1 268 772	- 14,3 %	67,3 %
Essence	45 036	39 048	+ 15,3 %	32,4 %	474 456	429 720	+ 10,4 %	29,4 %
GPL	119	82	+ 45,1 %	0,1 %	2 568	1 843	+ 39,3 %	0,2 %
Hybride	3 790	3 048	+ 24,3 %	2,7 %	42 135	25 548	+ 64,9 %	2,6 %
Electrique	694	330	+ 110,3 %	0,5 %	8 070	5 432	+ 48,6 %	0,5 %
Superéthanol	4	591	- 99,3 %	0,0 %	203	6 986	- 97,1 %	0,0 %
GNV	4	28	- 85,7 %	0,0 %	101	145	- 30,3 %	0,0 %
Autres		0	0,0 %	0,0 %	4	0		0,0 %
TOTAL	138 829	144 602	- 4,0 %	100,0 %	1 615 137	1 738 446	- 7,1 %	100,0 %

► BAROMETRE MENSUEL DU GPL CARBURANT - moyenne novembre 2013 (*)



(*) Source : MEDDE
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-prix-de-vente-moyens-des.html>

► CONNEXIONS AU SITE cfbp.fr

■ Nombre de visites sur les 4 derniers mois

	Nombre de visites
Août 2013	14 580
Septembre 2013	16 628
Octobre 2013	17 785
Novembre 2013	16 019

■ Cinq premiers points d'entrée sur le site sur les 4 derniers mois

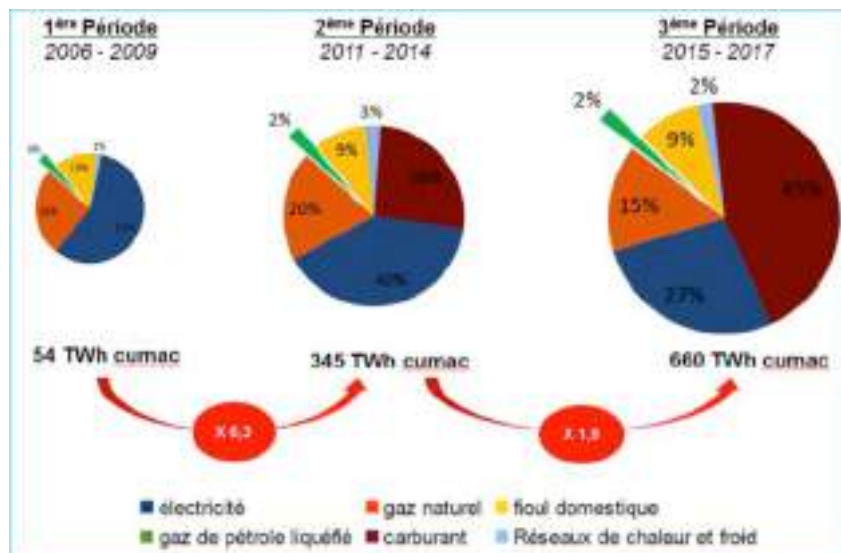
	Août 2013	Septembre 2013	Octobre 2013	Novembre 2013
Accueil	26,7 %	24,3 %	24,6 %	22,9 %
Caractéristiques générales des GPL	7,6 %	9,0 %	11,4 %	11,5 %
Carte stations GPL/CFBP	15,3 %	10,5 %	9,4 %	9,5 %
Offre véhicules GPL neufs			5,9 %	5,2 %
Atouts du GPL carburant	4,9 %	4,8 %	5,3 %	4,7 %
Réseau des stations	6,6 %			
Exemples d'installations		4,4 %		



2 ACTUALITES TECHNIQUES & REGLEMENTAIRES

► CEE : Objectifs de la 3^{ème} période et modalités techniques

Annoncée le 10 décembre par Philippe MARTIN, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, la troisième période du dispositif des certificats d'économies d'énergie prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2015 et s'achèvera le 31 décembre 2017.



← Établi à 660 TWh cumac - soit une multiplication par 1,9 par rapport à la seconde période - l'objectif triennal sera réparti équitablement entre l'ensemble des vendeurs d'énergie (dont carburants) selon le prix TTC des énergies (75%) et leurs volumes de ventes en kWh (25%).

■ 4 grands principes

La troisième période des certificats d'économies d'énergies reprendra également 4 grands principes inspirés de la concertation menée depuis mi-2012 auprès de l'ensemble des parties prenantes et du rapport de la Cour des Comptes, à savoir :

1. Proposer un objectif cohérent avec notre ambition nationale et européenne, en vue d'atteindre une consommation d'énergie finale de 131,4 Mtep à l'horizon 2020 et en révisant les fiches d'opérations standardisées pour les mettre en cohérence avec la réglementation.
2. Simplifier le dispositif, grâce notamment à la standardisation des documents, à un processus déclaratif de demande de CEE ainsi qu'à la réalisation de contrôles a posteriori *versus* a priori.
3. Accroître la transparence du dispositif, grâce à la création d'un comité de pilotage regroupant l'ensemble des acteurs du dispositif de manière à assurer un dialogue institutionnalisé permanent entre les intervenants (en substitution du « GT procédures » de l'ATEE).
4. Favoriser les actions complémentaires nécessaires à la montée en puissance des actions de rénovation énergétique, en développant notamment des programmes spécifiques pour le dispositif des passeports rénovations énergétiques et l'alimentation du fonds de garantie et en instaurant le principe d'éco-conditionnalité.

Ces 4 grands principes sont déclinés à travers 10 évolutions majeures du dispositif en troisième période et sont spécifiés dans le Livre Blanc des CEE, publié le 13 décembre.

Le livre blanc servira de base à l'élaboration des textes réglementaires qui devraient être publiés d'ici l'été 2014, après le lancement d'une phase de concertation avec la DGEC prévue début 2014.

y.lintz@cfbp.fr

■ En savoir plus :

- > Communiqué de Presse du MEDDE paru le 10/12/13 : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2013-12-10_-_Certificats_Economies_Energie.pdf
- > Lettre d'information CEE de décembre parue le 17/12/13 : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/131201_Lettre_d_information_CEE.pdf
- > Livre blanc : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/131213_livre_blanc.pdf
- > Notification du MEDDE à la Commission Européenne « Rapport de la France sur la transposition de l'article 7 de la directive 2012/27/UE » : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/131205_Rapport_article_7_notifie_Commission.pdf



L'OPESCT et les deux rapporteurs M. Denis Baupin, député, et Mme Fabienne Keller, sénatrice, poursuivent leurs travaux sur la place et le rôle des véhicules dans la société et sur le développement de nouvelles formes de mobilités.

Ils ont débattu jeudi 5 décembre lors d'une cinquième audition consacrée aux thèmes des « 2 litres aux 100 km » et à l'amélioration de la gouvernance avec acteurs du monde automobile, représentants de la société civile et des institutions publiques, et spécialistes de l'environnement.



Comment atteindre l'objectif proclamé d'une consommation d'essence réduite à 2 litres aux 100 km ? « Un véhicule qui consomme 40 fois moins que l'objectif des 2 litres aux 100 km, est-il une réalité ? Oui, il existe déjà et roule en plus au GPL. » a souligné le CFBP en citant en exemple les travaux du lycée Marcel Callo de Redon orientés sur le développement de technologie de pointe pour une meilleure efficacité énergétique.

Parmi les sujets qui ont suscité particulièrement l'intérêt des deux rapporteurs : l'approvisionnement énergétique.

« Développer une technologie qui permet d'atteindre les 2 litres aux 100 change aussi significativement la question de l'approvisionnement énergétique. » a fait valoir le CFBP.

« Si, à l'avenir, on peut imaginer parcourir 500 km en ne faisant le plein de son véhicule qu'avec 12 litres de GPL, il suffirait alors pour se ravitailler d'avoir la possibilité d'acheter une recharge de gaz. Or, les distributeurs de GPL disposent déjà d'un réseau de 55 000 points de vente répartis sur l'ensemble du territoire pour la distribution des bouteilles de butane/propane. Ce réseau existant, comme l'outil industriel qui emplit les bouteilles, pourrait être utilisé pour la mise en place de ces recharges de GPL. Les « 2 litres aux 100 » au GPL deviendraient alors une option écologique compétitive. »

« Ce modèle de distribution est donc déjà présent sur tout le territoire national, y compris les régions les plus difficiles d'accès. Il permettrait de répondre en partie à la question d'approvisionnement en carburant des territoires désertés par les réseaux de distribution d'énergie (carburants ou gaz naturel par exemple) » a ajouté le CFBP avant d'inviter à un travail collaboratif entre industries automobile et gazière.

Pour plus d'informations sur les travaux de l'OPESCT, consultez le [blog de l'OPESCT](#).

e.coquin@cfbp.fr

3 En Bref

► Le GPL « made in France » bientôt en chiffres



22 000 emplois en France non délocalisables, des PME de l'écosystème GPL qui innovent et exportent leur savoir-faire dans le monde entier... C'est parce que la filière GPL dispose de nombreux atouts mais manque de visibilité et d'informations chiffrées sur ceux-ci que le CFBP a lancé une étude pour déterminer la part de la valeur ajoutée de la filière GPL produite en France.

Réalisée par un cabinet indépendant, Xerfi, cette étude permettra de disposer de données pour élargir la vision d'un produit à une économie innovante, qui participe au savoir-faire et à l'économie française. Du stockage à la distribution, en passant par les équipements, le niveau d'exportation et d'innovation, l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur GPL sera examinée. L'objectif : valoriser la filière et mobiliser pour une énergie « Made In France » institutionnels & consommateurs.

Les résultats de l'étude sont attendus pour janvier 2014.

e.coquin@cfbp.fr

► Publication du CFBP : mise à jour du Guide « La sécurité dans le stockage et le transport du butane et du propane »

Pour clôturer les travaux ayant amené à revoir le contrat type des Sociétés du SPA et à signer une nouvelle Convention d'Assistance Technique avec la Direction de la Sécurité Civile, le CFBP publie ce mois-ci une nouvelle version du Guide professionnel Réf. 504 intitulé :

« La sécurité dans le stockage et le transport du butane et du propane »

Une première dotation de ce guide sera diffusée à l'ensemble des SDIS, des Conseillers Sécurité Civile, des personnels d'astreintes et des formateurs CFBP ainsi qu'aux Sociétés du SPA et aux transporteurs.

D'autres exemplaires pourront ensuite être commandés sur le site du CFBP www.cfbp.fr à partir de janvier.

a.combes@cfbp.fr





10 décembre 2013

Présidées par Marc Goua, député de Maine-et-Loire & rapporteur spécial "Énergie" pour le projet de loi de Finances 2014 et Hervé Mariton, député de la Drôme & rapporteur spécial de la conduite et du pilotage des politiques d'écologie, ces rencontres ont rassemblé décideurs politiques, économiques et publics, société civile et journalistes, qui s'impliquent dans la construction d'un écosystème pour tous les acteurs de la filière énergétique.

Au programme des débats de cette 14ème édition : enjeux européens et nationaux liés au mix, aux nouvelles filières et à la performance énergétique dans le cadre du futur projet de loi sur la transition énergétique.

Intervenant dans la session « Énergie positive & territoire : quel potentiel de développement ? », le CFBP a présenté le rôle de l'énergie GPL dans le cadre de cette transition énergétique et rappelé son potentiel en matière d'efficacité énergétique via l'exemple du projet de rénovation au propane mené par la commune de Préveranges. (cf. news et communiqué de presse de juin 2013 consultables sur le site du CFBP : www.cfbp.fr).

D'autres intervenants ont souligné l'intérêt de l'énergie GPL tant du point de vue de la mobilité que de la réappropriation du bien énergétique par les collectivités.



Ainsi, Vincent Champain, co-Président de l'Observatoire du long terme, a rappelé que « le GPL est une solution de transport renouvelable accessible aux classes modestes et moyennes ».

Le GPL a de plus clos les propos du Médiateur national de l'énergie, Jean Gaubert qui encourage les initiatives locales : « Je crois beaucoup aux initiatives locales : un réseau de gaz au propane a ainsi été développé dans le département des Côtes d'Armor. Quitte à construire des réseaux, autant anticiper les évolutions possibles et encourager, par exemple, la création de mini-réseaux de chaleur dans les lotissements plutôt que d'inciter chaque foyer à s'équiper d'un poêle à bois. Nous ferons ainsi des économies d'énergie et participerons à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. »



e.coquin@cfbp.fr



5 DANS LA PRESSE

> **Economies d'énergie : CEE : la Cour des Comptes livre ses résultats**
Gaz d'aujourd'hui - novembre-décembre 2013

> **La filière GPL souffre d'un manque de communication**
L'Argus Pro du 10 décembre 2013 (repris dans l'Argus du 19 décembre 2013)



ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

CEE : la Cour des comptes livre ses conclusions

Le 16 octobre dernier, la Cour des comptes a publié un rapport sous forme de bilan du dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) appliqué depuis 2006. La lecture de ce rapport est instructive au regard de la future troisième période du devoir faire l'objet d'un projet de loi en 2014.

Le rapport a été préparé sur la base d'une série d'auditions faisant appel à des acteurs clés du système (bâti-
ges, professionnels du bâtiment, pouvoirs publics...). Les principales associations et fédérations professionnelles de l'énergie ont été consultées, dont l'AFG et le Comité français du butane et du propane (CFBP).

Un rapport sous forme de bilan

Dans un premier temps, le document dresse un bilan de ce dispositif mis en place en 2005 afin d'inciter les fournisseurs à promouvoir l'efficacité énergétique en leur imposant une obligation d'économie d'énergie en fonction de leur volume de vente et qui, si elle n'est pas respectée, ouvre au paiement d'une pénalité. Depuis 2006, 70 % des CEE ont été principalement orchestrés par trois grands groupes énergétiques : EDF (41 %), GDF SUEZ (19 %) et Total (11 %). Ces certificats sont en très grande majorité délivrés dans le cadre d'opérations relevant du bâtiment. Les niveaux d'obligation fixés au cours des deux périodes ont toujours été dépassés. La Cour des comptes estime par ailleurs que le coût de la mesure (un total de 1,4 milliard d'euros sur quatre ans et demi) est faible, mais que le volet administratif qui représente 20 % de cette somme peut être réduit par des simplifications de procédures. Enfin, les certificats ont permis de mobiliser les acteurs concernés (énergéticiens et professionnels du bâtiment) au travers de réseaux de partenaires - comme dans le cadre du programme « FEE Bat » (pour « formation aux économies d'énergie dans le bâtiment ») dédié à la formation professionnelle.

Une efficacité qui peut être améliorée

Entre 2006 et 2012, 3,3 millions d'opérations ont été conduites ce qui, selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), porte les économies d'énergie à 78,8 terawattheures (TWh). Cependant, il est impossible d'affirmer si ces réalisations sont le fruit du dispositif et qu'elles n'auraient pas été menées si les CEE n'avaient pas existé. Concernant la lutte contre la précarité énergétique, il est indiqué que le dispositif n'a pas pour l'instant fait preuve d'efficacité mais que le programme « Habiter mieux » constitue un cadre intéressant qui mérite d'être amélioré vers une approche plus directive. Les CEE sont des instruments qui permettent d'atteindre le grand public mais qui semblent mal adaptés pour des actions plus massives et plus ciblées, du type rénovation lourde.

Quelques recommandations

Même si le rapport ne livre pas de vision sur ce que pourrait être la troisième période des CEE qui sera discutée en 2014, il propose quelques pistes d'amélioration. La gestion des certificats doit être allégée, notamment par la mise en place de routines à posteriori des opérations afin de diminuer les retards dus aux procédures. La gestion du registre national (le « Enrmy ») doit donner lieu à plus de transparence. Pour renforcer l'efficacité du dispositif, la Cour des comptes préconise une stabilité et une lisibilité renforcées. Les fiches qui décrivent les opérations devraient subir un examen approfondi avant chaque nouvelle période pour les rendre plus pertinentes. La diversité des programmes doit être maintenue ainsi que l'obtention de CEE dans le domaine des transports.

L'objectif futur

Le document ne s'exprime pas sur les autres objectifs de l'obligation qui ont été introduits à savoir 650 TWh/m² pour la direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) et 900 TWh/m² pour l'Ademe - cependant il est précisé que ce chiffre est très complexe à mesurer car il suppose une augmentation des totaux des certificats. Cette augmentation ajoute le rapport à l'analyse précédente la cour compte entre les chiffres il conviendrait de ne pas transformer le dispositif en un ensemble de lignes affectées avec peu d'impact. La Cour des comptes mentionne ainsi que d'autres outils de motivation devraient être mis en place pour certains obligés : constituer des formes alternatives complémentaires au dispositif des CEE en cas de non augmentation des obligations (comme le « passeport énergétique »).

Les prochaines étapes

Le ministre en charge de l'Énergie, Philippe Martin, a évoqué l'avenir du dispositif lors du colloque de l'Union française de l'électricité, le 22 octobre dernier. Nous pourrions retenir qu'il est important d'assurer la mise en œuvre de la simplification administrative attendue par les acteurs. Au sujet de l'objectif il souligne : « passer à un niveau supérieur en ayant corrigé des faiblesses réelles ou la dynamique européenne ». Cet engagement devra être soutenable. Les CEE restent un outil pour appuyer la politique de maîtrise de la demande en énergie et de lutte contre la précarité énergétique (soit en matière d'obligations ou de mesures volontaires).

Madeleine Lafon

La filière **GPL** souffre d'un manque de communication

Pour Joel Pédessac, directeur général du Comité français du butane et du propane, l'Etat doit communiquer sur cette énergie alternative pour doper spontanément la filière.



La France compte 1750 stations GPL

Dépendante des incitations gouvernementales pour décoller ou stagner, la filière GPL n'est plus dans l'attente d'un coup de boost sur ce plan. En revanche, L'Etat devrait, selon Joel Pédessac, directeur général du Comité Français du Butane et du Propane, communiquer sur l'intérêt de ce carburant alternatif.

« Le cadre fiscal relatif au GPL ne bougera pas en 2014 (ndlr : plus de bonus à l'achat). Nous offrons déjà un avantage à la pompe pour le consommateur avec un prix de 0,87 euros le litre. Il suffirait au gouvernement de communiquer la richesse de nos offres en termes d'énergie alternative et donc notamment sur le GPL pour relancer la filière. Il n'y a pas que le véhicule électrique ! »

Démocratiser le GPL

En Italie, par exemple, où l'Etat en vante l'intérêt, 300 000 véhicules GPL ont été commercialisés l'an dernier. L'Hexagone n'a, à ce jour, que 250 000 véhicules GPL dans son parc roulant dont 100 000 issus de la période d'aides fiscales à l'achat entre 2009 et 2011.

CFBP
9072880052418142R2

Eléments de richesse : GPL au G2 de Petrolis D'Aviano : passages significatifs

« Nous avons 1 800 stations. Il s'en ferme chaque année et nous avons du mal à retrouver des points de distribution. Mais l'économie du GPL a été intégrée par les consommateurs puisque 3 000 voitures GPL ont été vendues l'an dernier, en croissance de 30 % », poursuit Joël Pédessac pour qui l'Etat doit donc dénouer le statu quo de « l'œuf et de la poule » à savoir les constructeurs qui ne commercialisent que 29 modèles (surtout Dacia qui trône 80 % du marché) sans aucune publicité puisque les stations équipées ne se développent pas. Lesquelles ne se développent pas faute de modèles nombreux...



« Démocratiser le GPL, faire en sorte qu'il ne soit plus considéré comme marginal permettrait de réactiver une dynamique ». Avec 500 km d'autonomie, l'automobiliste peut partir en vacances avec ce type de voiture. Le Comité Français du Butane et du Propane attend la loi sur la transition énergétique, côté transport, pour faire entendre sa voix au premier semestre 2014.